



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Sommaire

Édito.....	3
Temps forts de l'année 2022.....	4
La Métropole TPM en 2022	
Le territoire	10
Les instances de la Métropole en 2022	12
Le Bureau métropolitain	
Les Commissions thématiques	
Le Conseil métropolitain	
Les ressources financières et humaines	14
Les finances de la Métropole	
Les ressources humaines de la Métropole	
Activités 2022 de la Métropole	16
Économie et attractivité territoriale	18
Développement économique et numérique	20
Enseignement Supérieur et Recherche.....	22
Tourisme et attractivité territoriale.....	24
Innovation	28
Mobilité	30
Transports et déplacements.....	32
Ports.....	38
Urbanisme, habitat, solidarité	44
Planification	46
Aménagement.....	48
Habitat et solidarité	52
Territoires et proximité	58
Voirie, espaces publics et espaces verts	60
Collecte des déchets et propreté urbaine	66
Eau potable et assainissement des eaux usées	68
Qualité de vie	70
Culture	72
Sports.....	80
Environnement	84
Transition écologique et protection de l'environnement	90
Énergie.....	92
Écologie urbaine	94
Prévention des risques / Préparation et gestion de crise	98
Données d'activités de l'administration	104

Édito

Le rapport d'activités 2022 illustre, comme les années précédentes, le dynamisme du territoire métropolitain : un territoire de cohésion et de coopération, un territoire solidaire, un territoire attractif.

Sous le double signe de l'ambition et de la rigueur, la Métropole s'est hissée au rang des grandes Métropoles françaises. Elle a pu également faire face aux imprévus et aux difficultés de ces dernières années, tout en continuant à bâtir des projets structurants pour les douze communes membres.

Ce rapport illustre le professionnalisme de l'ensemble des fonctionnaires métropolitains, qui œuvrent, au quotidien, à la bonne conduite de ces projets.

Les circonstances m'ont conduit à assumer la fonction de président de la Métropole. Je la remplirai, dans le temps qui me sera imparti, avec l'engagement que justifie la confiance des élus métropolitains. J'inscrirai mon action dans la continuité des objectifs définis par celui qui a présidé, avec énergie et talent, notre collectivité depuis sa création, mon ami Hubert FALCO.

Ainsi, l'ensemble des élus et des agents de la Métropole peuvent compter sur ma totale implication dans la poursuite des projets métropolitains, en cours ou à venir, qui sont l'expression de la volonté des maires.

Dans les temps qui viennent, notre Métropole devra s'appuyer sur les atouts exceptionnels que la nature ou l'histoire nous ont légués : des paysages d'une richesse et d'une diversité sans égales ; un patrimoine culturel qui scande les plus belles traces de notre passé.

C'est en effet cela qui définit notre identité, nourrit notre attractivité et fait de notre Métropole « un territoire où il fait si bon vivre ».

Jean-Pierre GIRAN

Président de Toulon Provence Méditerranée



Temps forts de l'année 2022

DU 7 AU 18 FÉVRIER

Journées TPM Terre de Jeux : 1200 enfants de 8 à 12 ans invités à pratiquer 20 disciplines olympiques



7 JANVIER

Début de la concertation publique sur l'aménagement de la corniche Tamaris



20 MARS

Le jardin remarquable de Baudouvin fête le Printemps



15 JANVIER

Visite du premier Ministre Jean Castex pour la signature du Contrat métropolitain de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec TPM : l'État s'engage à hauteur de 56 millions d'euros pour soutenir 14 projets structurants sur le territoire



24 JANVIER

Pose de la première pierre du Lycée du Golf Hôtel à Hyères



MARS

Nouveau service d'accompagnement à la Rénovation énergétique dans le cadre du dispositif « Bien chez Soi »



DU 23 AU 30 AVRIL

Semaine Olympique de Voile française à Hyères



1^{er} MARS

Mise en place des nouvelles consignes de tri

3 MARS

Installation du premier Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse TPM



MARS À SEPTEMBRE

Saison culturelle France-Portugal

Temps forts de l'année 2022



7 MAI

Premier salon apicole TPM « Abeilles en Seyne »
au Domaine de Fabrégas



26 AOÛT

Grande soirée électro-pop, avec Mika et le groupe DJ Synapson,
ouverte à tous et gratuite, sur les plages du Mourillon
à l'occasion de « Toulon Plages »



AOÛT À SEPTEMBRE

**Premiers Rendez-Vous
de la Biodiversité TPM**



3 JUIN

La Chanson de l'année au Mourillon



10 ET 11 SEPTEMBRE

Fête du Salin des Pesquiers



DU 16 AU 22 SEPTEMBRE

Semaine de la Mobilité TPM



22 JUIN

**Mise en service du nouvel embarcadère
de l'Espace Marine**



JUILLET

**Début des travaux de réalisation de 3 bassins
de rétention de la Planquette pour lutter
contre les inondations**



14 SEPTEMBRE

Inauguration du Parc de la Loubière



16 SEPTEMBRE

Inauguration du foyer Campra de l'Opéra

Temps forts de l'année 2022



DU 23 AU 25 SEPTEMBRE
Festival « Regards sur rue »
à La Seyne-sur-Mer



29 SEPTEMBRE
Adoption du projet de
Plan Climat Air Énergie
Territoriale de la Métropole
par le Conseil métropolitain



13 OCTOBRE
Inauguration du 37^e Festival International de Mode,
Photographie et Accessoires de Mode d'Hyères



18 OCTOBRE
Pose de la **première pierre** du futur IUT Renov à La Garde



19 OCTOBRE
Premiers Trophées TPM pour 16 acteurs économiques du territoire

5 ET 6 NOVEMBRE
Championnat de France de Judo
1^{ère} division au Palais des Sports TPM



NOVEMBRE
90 bornes publiques de recharge
implantées - soit 180 points -
pour véhicules électriques



11 DÉCEMBRE
Mise en service de la nouvelle halte ferroviaire Toulon Sainte Musée

La Métropole TPM en 2022

Le territoire

12 communes membres de TPM

450 441 habitants*

14^{ème} métropole française sur 22 en termes de démographie

200 km de littoral

LE REVEST-LES-EAUX



Ange MUSSO

4071*

LA VALETTE-DU-VAR



Thierry ALBERTINI

24 377*

LA CRAU



Christian SIMON

19 481*

OLLIOULES



Robert BENEVENTI

14 260*

TOULON



Hubert FALCO

181 506*

LA GARDE



Jean-Louis MASSON

25 876*



Hélène ARNAUD-BILL

À partir du 08/11/2022

HYÈRES



Jean-Pierre GIRAN

55 528*

SIX-FOURS-LES-PLAGES



Jean-Sébastien VIALATTE

35 890*

LA SEYNE-SUR-MER



Nathalie BICAIS

62 999*

SAINT-MANDRIER-SUR-MER



Gilles VINCENT

6170*

LE PRADET



Hervé STASSINOS

10 656*

CARQUEIRANNE



Arnaud LATIL

9627*

MER MÉDITERRANÉE

ÎLE DE PORQUEROLLES

ÎLE DU LEVANT

ÎLE DE PORT-CROS

*Source : INSEE, population légale totale au 1^{er} janvier 2023.

Les instances de la Métropole en 2022

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Le Bureau est l'organe exécutif de la Métropole. Il est composé du Président et des 15 vice-présidents de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Le Bureau vote chaque projet, dans le respect de l'intérêt métropolitain, examiné au préalable par les Commissions. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain. Il se réunit environ deux fois par mois.

LES MEMBRES DU BUREAU :

- ▶ **Hubert FALCO** : Président de TPM, Maire de Toulon
- ▶ **Jean-Pierre GIRAN** : 1^{er} vice-président de TPM, Maire d'Hyères
- ▶ **Jean-Sébastien VIALATTE** : 2^{ème} vice-président de TPM, Maire de Six-Fours-les-Plages
- ▶ **Jean-Louis MASSON** : 3^{ème} vice-président de TPM, Maire de La Garde
- ▶ **Robert BENEVENTI** : 4^{ème} vice-président de TPM, Maire d'Ollioules
- ▶ **Christian SIMON** : 5^{ème} vice-président de TPM, Maire de La Crau
- ▶ **Gilles VINCENT** : 6^{ème} vice-président de TPM, Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer
- ▶ **Ange MUSSO** : 7^{ème} vice-président de TPM, Maire du Revest-les-Eaux
- ▶ **Thierry ALBERTINI** : 8^{ème} vice-président de TPM, Maire de La Valette-du-Var
- ▶ **Hervé STASSINOS** : 9^{ème} vice-président de TPM, Maire du Pradet
- ▶ **Nathalie BICAIS** : 10^{ème} vice-présidente de TPM, Maire de La Seyne-sur-Mer
- ▶ **Arnaud LATIL** : 11^{ème} vice-président de TPM, Maire de Carqueiranne
- ▶ **Geneviève LEVY** : 12^{ème} vice-présidente de TPM, Conseillère municipale de Toulon
- ▶ **Francis ROUX** : 13^{ème} vice-président de TPM, 1^{er} Adjoint au Maire d'Hyères
- ▶ **Robert CAVANNA**, 14^{ème} vice-président de TPM, Adjoint au Maire de Toulon
- ▶ **Jean-Pierre COLIN** : 15^{ème} vice-président de TPM, 1^{er} Adjoint au Maire de La Seyne-sur-Mer

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées d'élus du Conseil métropolitain, les Commissions traitent chacune d'un domaine d'intervention particulier et permettent d'étudier les questions soumises au Conseil métropolitain. Instances de concertation, elles ont un rôle consultatif et donnent leur avis sur les affaires relevant de leurs compétences.

- ▶ **Commission Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière**
Jean-Pierre GIRAN
- ▶ **Commission Culture et Patrimoine**
Jean-Sébastien VIALATTE
- ▶ **Commission Politique de la ville et Habitat**
Jean-Louis MASSON
- ▶ **Commission Espaces publics et Proximité**
Christian SIMON
- ▶ **Commission Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique**
Gilles VINCENT
- ▶ **Commission Finances et Administration générale**
Ange MUSSO
- ▶ **Commission Attractivité économique et Développement numérique**
Hervé STASSINOS
- ▶ **Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche**
Nathalie BICAIS
- ▶ **Commission Jeunesse et Sports**
Arnaud LATIL
- ▶ **Commission Mobilités**
Yannick CHENEVARD

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil métropolitain est l'instance de délibération de la Métropole. Il réunit l'ensemble des 81 conseillers métropolitains issus de chacune des communes de la Métropole selon une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Métropole et se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président de la Métropole.

La représentation des communes au sein du Conseil métropolitain est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges
La Seyne-sur-Mer : 12 sièges
Hyères : 11 sièges
Six-Fours-les-Plages : 6 sièges
La Garde : 5 sièges
La Valette-du-Var : 4 sièges
La Crau : 3 sièges
Ollioules : 2 sièges
Le Pradet : 2 sièges
Carqueiranne : 1 siège
Le Revest-les-Eaux : 1 siège
Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

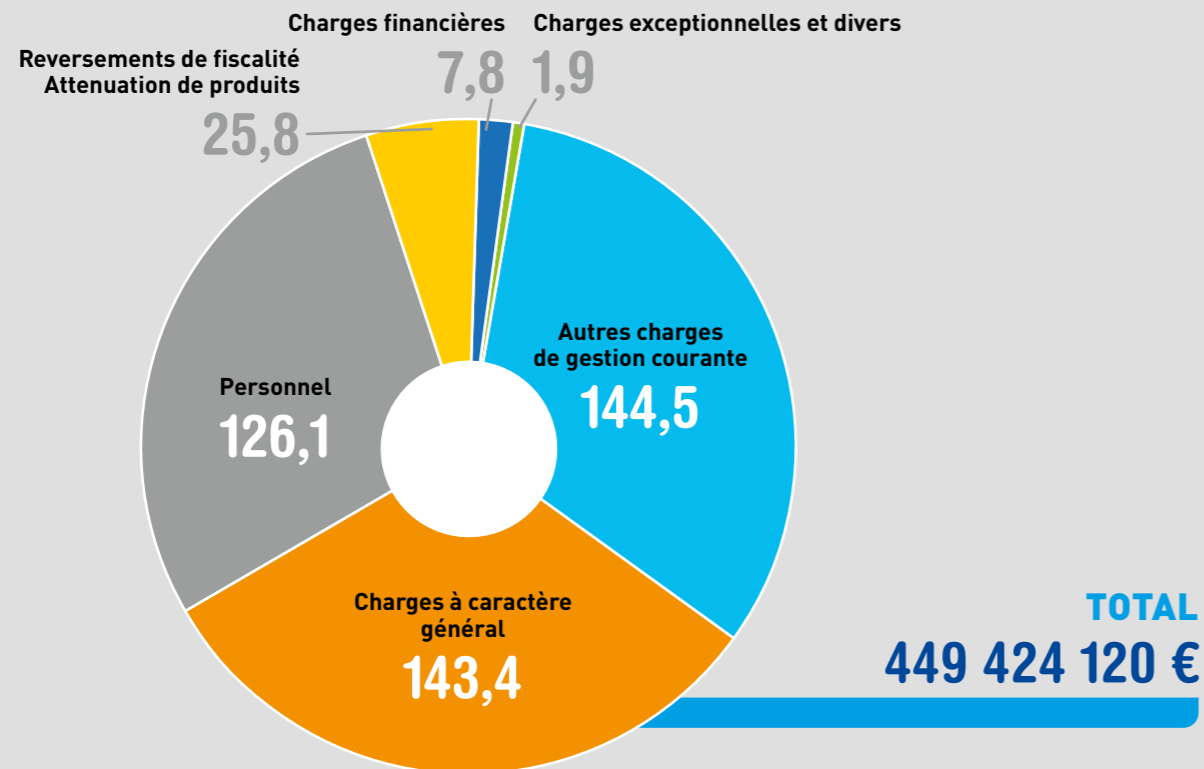
Les membres du Conseil métropolitain :

- ▶ **Carqueiranne** : Arnaud LATIL
- ▶ **La Crau** : Christian SIMON
Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.
- ▶ **La Garde** : Jean-Louis MASSON
Hélène BILL, Marie-Hélène CHARLES, Franck CHOUQUET, Michel DURBANO.
- ▶ **Hyères** : Jean-Pierre GIRAN
Valérie BATESTI, Philippe BERNARDI, Véronique BERNARDINI, François CARRASSAN, Laurent CUNEO, Edwige MARINO, Jean-David MARION, Isabelle MONFORT, Chantal PORTUESE, Francis ROUX.
- ▶ **Ollioules** : Robert BENEVENTI, Delphine GROSSO.
- ▶ **Le Pradet** : Hervé STASSINOS, Valérie RIALLAND.
- ▶ **Le Revest-les-Eaux** : Ange MUSSO
- ▶ **Saint-Mandrier-sur-Mer** : Gilles VINCENT
- ▶ **La Seyne-sur-Mer** : Nathalie BICAIS
Guillaume CAPOBIANCO, Corinne CHENET, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN, Basma BOUCHKARA, Cheikh MANSOUR, Joseph MINNITI, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Christine SINQUIN, Sandra TORRES, Kristelle VINCENT.
- ▶ **Six-Fours-les-Plages** : Jean-Sébastien VIALATTE
Frédéric BOCCALETTI, Béatrice BROTONS, Nadine ESPINASSE, Bruno ROURE, Joël TONELLI.
- ▶ **Toulon** : Hubert FALCO
Dominique ANDREOTTI, Laurent BONNET, Pierre BONNEFOY, Amaury CHARRETON, Robert CAVANNA, Patrice CAZAUX, Josy CHAMBON, Yannick CHENEVARD, Luc de SAINT-SERNIN, Anaïs DIR, Brigitte GENETELLI, Pascale JANVIER, Laurent JÉROME, Corinne JOUVE, Amandine LAYEC, Emilien LEONI, Geneviève LEVY, Mohamed MAHALI, Erick MASCARO, Josée MASSI, Valérie MONDONE, Christophe MORENO, Cécile MUSCHOTTI, Amaury NAVARRANNE, Audrey PASQUALI-CERNI, Virginie PIN, Philippe LEROY, Rachel ROUSSEL, Yann TAINGUY, Albert TANGUY, Magali TURBATTE, Béatrice VEYRAT-MASSON.
- ▶ **La Valette-du-Var** : Thierry ALBERTINI
Claude GALLI-ARNAUD, Sylvie LAPORTE, Bernard ROUX.

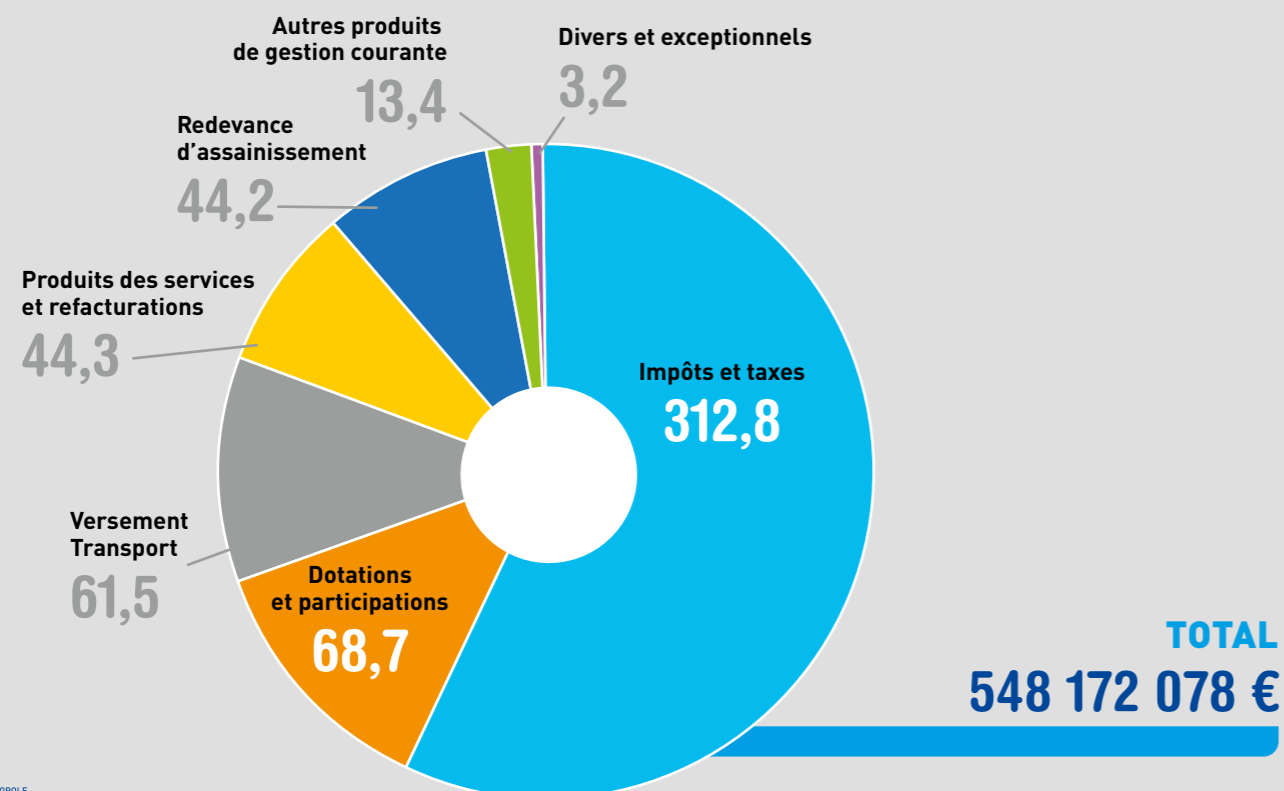
Les ressources financières et humaines

LES FINANCES DE LA MÉTROPOLE

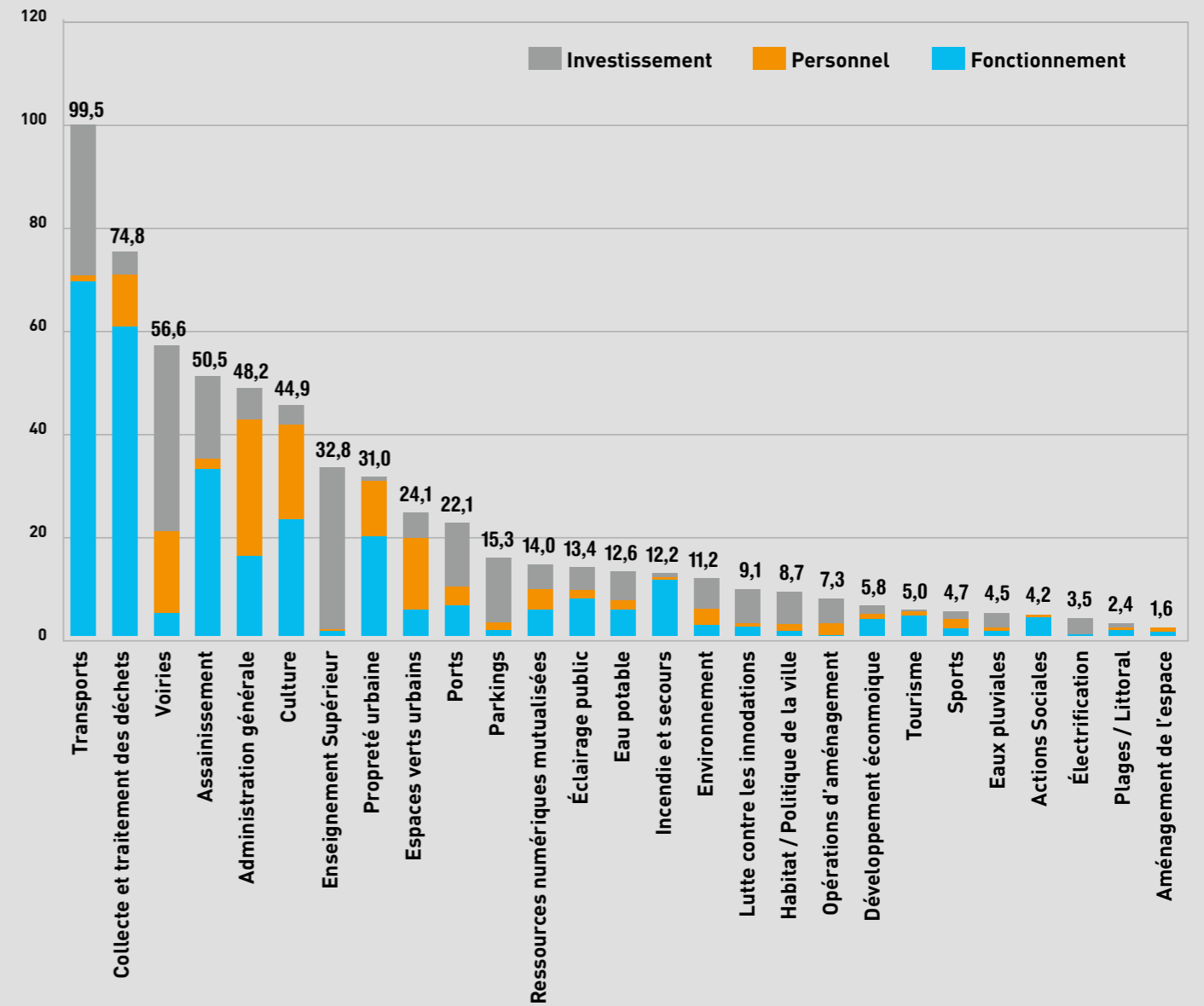
► Dépenses consolidées*



► Recettes consolidées*



► Dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel par compétence*



TOTAL FONCTIONNEMENT (personnel compris)
413 235 726 €

TOTAL INVESTISSEMENT
206 574 092 €

* CA 2022, tous budgets confondus, en millions d'euros.

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE

Les effectifs totaux de la Métropole s'élevaient à 2507 agents indiciaires en décembre 2022 (contre 2499 agents en 2021).

La Métropole dispose de moyens renforcés dans ses différents champs d'intervention, comme le reflète la diversité des filières des agents :

- Filière technique : 1667 agents
- Filière administrative : 627 agents
- Filière culturelle : 207 agents
- Filière sportive : 5 agents
- Filière animation : 1 agent

Activités 2022 de la Métropole

Économie et attractivité territoriale	18
Mobilité	30
Urbanisme, habitat, solidarité	44
Territoires et proximité	58
Qualité de vie	70
Transition écologique et protection de l'environnement	90



Économie et attractivité territoriale

La Métropole Toulon Provence Méditerranée soutient et structure son développement économique par filières en capitalisant sur ses atouts : le tourisme, bien sûr, mais aussi l'économie bleue, le maritime et le naval, filières historiques et premier employeur de la Métropole. Déclinées en de nombreux secteurs (défense, sécurité-sûreté maritimes, technologies marines et sous-marines, énergies, ports...) et porteuses d'innovation, ces filières d'excellence placent la Métropole sur la scène internationale de la compétitivité.

De surcroît, bénéficiant d'un terroir exceptionnel et d'un cadre de vie attractif, l'économie métropolitaine s'étend à d'autres filières comme l'agriculture, la Silver Économie, le numérique et les industries culturelles et créatives incarnées notamment par les tournages. Secteur d'avenir, le digital transforme les usages mais aussi l'économie d'aujourd'hui et de demain.

La cybersécurité, l'intelligence artificielle, la cyberdéfense, les objets connectés, la smart-city... ouvrent enfin la porte à de nouveaux métiers. Avec son agence de développement économique TVT Innovation, la Métropole accompagne activement cette transition en intervenant dans la formation et dans l'accompagnement d'entreprises innovantes qui promeuvent ainsi l'innovation et la compétitivité du territoire.

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 4,2 M€
Investissement : 1,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

La Métropole TPM compte :

75 738 établissements
au 1^{er} septembre 2022 (2% agriculture, 4% industrie, 10,5% construction et 83% tertiaire dont 66% services et 17% commerces).

173 675 emplois sur le territoire, avec 47% de l'emploi salarié du Var et 51% des emplois de cadres du Var.

La Métropole TPM est

le **1^{er}** pôle économique du Var. Elle offre 65 Zones et Parcs d'Activités Économiques sur 1105 hectares desservis et interconnectés avec 500 km de fibre pour le Très Haut Débit.

En 2022, la Métropole a apporté un soutien « indirect » au développement de son tissu économique avec

1,6 M€ de subventions accordées aux structures partenaires du territoire (associations agricoles, ZAE, filières économiques, clusters, pôles de compétitivité, associations d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprises...).

QUELQUES DATES

✓ **30 juin**
Rencontre du ministre délégué chargé des comptes publics avec des entreprises innovantes du territoire.

✓ **22 septembre**
Inauguration du centre de recherche STMicroelectronics à Toulon.

✓ **6 au 8 décembre**
Participation au SIMI, salon de l'immobilier tertiaire à Paris.

Économie et attractivité territoriale

Développement économique et numérique

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a pour mission, aux côtés de la Région, **d'accompagner le développement et la transition économiques**. Bénéficiant d'un ensemble foncier constitué de zones et parcs d'activités gérés durablement et répartis harmonieusement, **le territoire offre un parcours résidentiel complet à ses entreprises allant de l'incubation à l'installation en passant par l'hôtel d'entreprises**. En lien avec son agence de développement économique TVT Innovation et ses partenaires locaux (chambres consulaires, pôles de compétitivité, associations d'entreprises, clusters, incubateurs...), **la Métropole anime le tissu économique et encourage l'innovation et l'entrepreneuriat**. Pérenniser et faire émerger les filières d'excellence est la priorité de son action économique qui s'étend aussi naturellement à l'économie résidentielle et de proximité incarnée par les commerçants et artisans.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Le développement de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises avec la création de la ZAE Prébois

Sur la commune de Six-Fours-les-Plages, les parcs d'activités sont aujourd'hui entièrement commercialisés. Afin de poursuivre cette dynamique et satisfaire les demandes d'implantation des entreprises en croissance du territoire, la Métropole, en lien avec la commune, conduit le projet d'aménagement de la future zone d'activités économiques « Prébois » orientée vers l'artisanat, l'industrie et l'accueil de petites et moyennes entreprises.



Située entre le fort de Six-Fours-les-Plages et la zone d'activités économiques des Playes, la zone d'activités économiques (ZAE) de Prébois, jusqu'alors « dent creuse » entre les parcs d'activités de La Millonne et des Playes, constituera à l'horizon 2025 une nouvelle zone d'accueil pour les entreprises, avec pour objectif la création d'activités économiques et d'emplois.

D'une surface totale de 8,16 hectares, les espaces à viabiliser de cette ZAE offriront 12 lots allant de 2321 m² à 5229 m², pour un total commercialisable de 42 785 m².

En 2022, les phases administratives préalables ont pu être menées à leur terme et ont permis la tenue en Préfecture, **le 24 novembre**, de la réunion des Personnes Publiques Associées pour autoriser la poursuite de l'opération.

En parallèle et sur l'année écoulée, les négociations amiables conduites avec les propriétaires fonciers ont permis l'acquisition de **6 nouvelles parcelles pour plus de 11 000 m²**. La Métropole maîtrise désormais ainsi plus de **60%** de la zone.

▶ Les actions menées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole



Labellisé en 2021 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **le Projet Alimentaire Territorial TPM (PAT TPM) a pour objectif de construire une stratégie alimentaire territoriale garantissant à tous l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité**. S'appuyant sur ses partenaires historiques tels que la Chambre d'agriculture, la SAFER et AgriBiovar, le PAT TPM s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique agricole menée par la Métropole depuis de nombreuses années pour le maintien et la reconquête du foncier agricole et le développement économique et durable des filières agricoles et notamment vivrières sur son territoire. **Dans le cadre du projet, une enquête sur la restauration collective (scolaires, établissements de santé, militaire, ...) a été menée en 2022 afin de réaliser un diagnostic quantitatif et un état des lieux des pratiques d'approvisionnement, d'éducation et de lutte contre le gaspillage alimentaire.**



Résultats :

61 structures rencontrées soit 51 769 repas par jour.

- Seulement 98 g/pers/repas sont jetés en moyenne, un chiffre en dessous de la moyenne nationale selon une étude de l'ADEME (2016) qui estime les pertes et le gaspillage alimentaires dans la restauration collective à 120 g/pers/repas.
- 76% proposent un menu végétarien dont 69% une fois par semaine.

Cependant :

- 85% des structures rencontrent des freins pour se conformer à la loi EGAlim (50% de produits locaux de qualité dans les menus dont 20% de produits Bio).
- 95% des structures ont exprimé avoir besoin d'un accompagnement dans le cadre du PAT.

Sur la base de ces résultats, TPM va accompagner les structures volontaires dans l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim et de la loi Climat et Résilience. Le maillage des acteurs de l'alimentation du territoire sera renforcé pour aider à un approvisionnement de la restauration collective en productions locales, et afin de développer des actions de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets (Loi Anti Gaspi AGECE).

▶ Le soutien et l'accompagnement du développement de la filière drone du territoire

Dans le prolongement des opérations de **démonstrations menées fin 2021 des dernières innovations technologiques navales de surveillance et de défense des plans d'eau par les drones, notamment à l'occasion des JO 2024**, la Métropole reste mobilisée avec les pôles de compétitivité et ses entreprises leaders (ECA, MarineTech, Seaowl, ...) autour de la sécurité maritime et de ses différentes composantes : protection des activités, des biens et des personnes, protection de l'environnement et résilience, aide à la décision appliquée aux événements climatiques, solutions liées à une crise sanitaire à bord d'un navire militaire ou commercial en escale, solutions de surveillance et de contrôle de sites sensibles appliquées aux activités maritimes et gestion des ports de plaisance.



▶ La réalisation d'un Datacenter métropolitain

La Métropole souhaite être indépendante pour ses ressources numériques. Les travaux de réalisation du Datacenter ont démarré en juin : il s'agit de réhabiliter l'ancien bâtiment du comité de gestion des œuvres sociales des hôpitaux publics dans le quartier de Sainte Musse pour réunir sur un même site les agents et les salles informatiques de stockage de données numériques. Outre le Datacenter métropolitain pour le stockage de data, le projet comprend des locaux pour les agents avec des bureaux, des salles de coworking, des salles de réunions, des ateliers techniques et des espaces de stockage, pour une opération d'environ 7 M€ TTC.



€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 1,4 M€
Investissement : 31,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

18 500 étudiants

dont **6 500** en cœur de ville de Toulon, sur les différents établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'Université de Toulon, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école d'ingénieurs ISEN YNCREA Méditerranée, l'école de commerce et de management Kedge Business School, l'école d'architecture d'intérieur et de design Camondo Méditerranée, l'Institut de formation des professions de santé (IFPVPS), le Pôle École Méditerranée qui regroupe les quatre écoles de la Marine nationale et enfin le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

1 marque de territoire : « Toulon, Enseignement Sup »
22 laboratoires de recherche,
6 plateformes technologiques, **1** fab lab

Économie et attractivité territoriale

Enseignement Supérieur et Recherche

Sources d'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche sont des priorités pour la Métropole, qui développe et diversifie l'offre de formation sur son territoire, notamment par **l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise à disposition d'espaces partagés, mais aussi grâce à un partenariat renforcé avec l'ensemble de ses établissements d'enseignement supérieur.**

La Métropole souhaite également **créer les meilleures conditions d'accueil et d'activités pour les étudiants.** Elle travaille notamment sur le développement de l'offre de logements étudiants en lien avec le CROUS et de manière plus large sur l'animation de la vie étudiante via le développement d'une application mobile dédiée.

La Métropole a par ailleurs développé la mise en relation entre les étudiants et les entreprises afin, d'une part, de donner des perspectives professionnelles aux lycéens et les amener à poursuivre leur formation supérieure sur le territoire et, d'autre part, de faciliter leur employabilité dans l'écosystème de TPM. En outre, l'entrepreneuriat étudiant est vivement soutenu.

Enfin, en ce qui concerne la recherche et l'innovation, **la Métropole soutient activement l'achat de nouveaux équipements des différents laboratoires du territoire.**

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La Métropole engagée dans l'orientation des lycéens

TPM facilite l'orientation des lycéens vers les formations du supérieur du territoire, en les informant sur l'existence de ces formations, notamment par la conception et l'édition d'un flyer à destination des lycéens et étudiants organisé autour des filières prioritaires, et par l'organisation de rencontres entre enseignement secondaire (professeurs principaux, proviseurs) et enseignement supérieur.

En 2022, deux nouveaux flyers ont été conçus et diffusés : l'un consacré aux BTS et CPGE, l'autre relatif aux actions collectives des établissements d'enseignement supérieur, coordonnées par la Métropole, afin de faciliter l'orientation des lycéens vers le supérieur métropolitain.



▶ Le schéma directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

En 2022, la Métropole, en concertation avec l'ensemble des établissements supérieurs du territoire, a élaboré son premier schéma directeur de l'ESRI. Il a été adopté en Conseil Métropolitain le 15 décembre 2022. Il apporte un cadre et définit une stratégie d'actions communes pour les années à venir.

▶ L'acquisition de la Maison de la Créativité et de la Connaissance à Chalucet

Fin 2022, la Métropole a acquis la Maison de la Créativité et de la Connaissance qui abrite les établissements d'enseignement supérieur Kedge et Camondo et le R+3, tiers lieu métropolitain entièrement dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche. La Métropole marque ainsi sa volonté de l'inscrire définitivement au sein du Campus Chalucet.



▶ Le soutien à la Recherche et à l'Innovation

Dans le cadre du CPER 2021-2027 volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation, la Métropole a soutenu deux projets structurants pour le territoire : SEDOMAR et INNOV BIO MED CHANGE. Par ailleurs, des subventions classiques à la recherche ont permis de contribuer au projet de rénovation de l'Institut Michel Pacha à La Seyne-sur-Mer et à la création du Centre d'Innovation de l'ISEN.

Certains projets soutenus répondent également à des enjeux plus spécifiques du territoire, et notamment la préservation de l'environnement et la biodiversité marine.



Par exemple, le sanctuaire Pelagos, dont le périmètre s'étend de la commune de Hyères aux côtes italiennes en vue de la protection des mammifères marins, a fait l'objet en 2020 d'une mission d'écoute et de suivi des populations des cétacés avec la mobilisation de l'université de Toulon (bouée acoustique BOMBYX1).

De la même façon, l'analyse par un laboratoire de l'université des radars océanographiques localisés à La Seyne-sur-Mer et à Porquerolles permet de suivre en continu l'évolution des courants côtiers.

▶ La Métropole engagée dans le sport étudiant

Afin de fédérer l'ensemble des étudiants métropolitains, la Métropole héberge au sein du niveau R+3 de Chalucet, la Fédération Française de Sports Universitaires. L'objectif assigné à la FFSU est d'organiser des événements sports-bien-être à destination des étudiants métropolitains.

▶ La Métropole engagée dans la vie étudiante

L'application Campus Toulon, développée par la Métropole TPM, en partenariat avec le CROUS Nice - Toulon, le réseau Mistral et la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse de la ville de Toulon, permet aux étudiants de disposer d'un outil offrant une grande polyvalence : connaissance de l'ensemble des formations du supérieur, recherche de logements, de jobs étudiants, d'informations en matière de santé, des actualités et l'agenda complet des événements, notamment culturels, organisés sur la Métropole.



▶ L'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

Afin de répondre au développement important des formations de santé, l'année 2022 a vu le démarrage en septembre du chantier concernant la construction de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé.

L'institut regroupera les 5 sites de La Garde sur un site unique, en cœur de ville à Toulon, à 200 mètres de la gare ferroviaire, sur 7600 m² de surface plancher sur l'îlot Montéty. **La rentrée des 2700 étudiants est prévue pour 2024.**

QUELQUES DATES

✓ **8 septembre**
Rencontre lycéens du Var - enseignement supérieur TPM en partenariat avec le rectorat.

✓ **15 décembre**
Adoption du Schéma directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 4,8 M€
Investissement : 0,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

CROISIÈRES

(Port de Toulon/La Seyne)

101 escales **143 175** passagers

CORSICA FERRIES

1171 escales **1 771 010** passagers

AÉROPORT

9316 mouvements (+1%) transportant

428 013 passagers (+24%).

LES NUITÉES TOURISTIQUES

TPM affiche de beaux résultats en 2022

Avec **18,3 millions** de nuitées touristiques

(source ADT Var Tourisme), soit une hausse de 15% par rapport à 2021 et de 16% par rapport à 2019 (année de référence).

73% de nuitées sont françaises,

en hausse de 5% par rapport à 2021 et de 16% par rapport à 2019. Les 3 marchés principaux sont l'Île de France : 26% / Rhône-Alpes : 19% / Région Sud : 16%.

27% de nuitées sont étrangères,

On note un net retour des clientèles étrangères avec une hausse de 57% par rapport à 2021 et de 17% par rapport à 2019. Les marchés principaux sont européens avec l'Allemagne : 15% / la Suisse : 8% / l'Italie : 7%.

LE TAUX D'OCCUPATION HÔTELIER

annuel sur la Métropole est de **63%** en hausse de 3,5 points par rapport à 2021, et dépasse celui du département (61,6%). Le pic d'occupation des hôtels se situe durant le mois d'août avec 87%. Une importante hausse de l'occupation est notée en mai (67% en 2022 contre 55% en 2019). La clientèle est principalement française : 88% avec une durée moyenne de séjour de 1,9 jour contre 2,1 jours pour la clientèle étrangère.

LE TAUX D'OCCUPATION DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

est de **50%** en 2022, il a progressé de **6 points** par rapport à 2019. La durée moyenne de séjour des Français est de 6,9 jours, tandis que celle des étrangers est de 5,8 jours.

24

5,7 M€ collectés au titre de la taxe de séjour métropolitaine (hors 10% du Conseil Départemental).

21 concessions de plage et **28** lots de plage exploités.

Économie et attractivité territoriale

Tourisme et attractivité territoriale

Le développement touristique est un enjeu majeur pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui s'est dotée depuis 2017 d'un Office de Tourisme métropolitain pour déployer et coordonner les actions touristiques du territoire.

En parallèle, la Métropole développe et structure un programme de grands événements de portée nationale et internationale, économiques, culturels ou sportifs, pour développer son attractivité.

La Métropole favorise également la montée en puissance du tourisme d'affaires et de l'accueil des tournages.

Enfin, dans le cadre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », la Métropole gère des concessions de plage, sur lesquelles sont réparties des lots de plage dont une partie est exploitée par des délégataires dans le cadre de délégations de service public. L'objectif visé est de proposer un service de bain de mer attractif au niveau touristique tout en respectant les conditions optimales d'accueil du public et de préservation du domaine.



QUELQUES DATES

✓ **20 et 21 janvier**
Participation au Salon Paris Images.

✓ **2 et 3 juin**
Chanson de l'année, TF1, Mourillon.

✓ **Du 20 au 24 Juillet**
Grand Prix de France de F1, circuit du Castellet.

✓ **19 octobre**
Trophées TPM.

✓ **25 et 26 novembre**
3^{ème} édition du Murex Festival, Toulon.



Plage d'Argent à Porquerolles

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Une politique active de communication et de promotion de l'Office de Tourisme Métropolitain (OMTPM)

L'Office de Tourisme Métropolitain mène chaque année des actions de promotion et communication en suivant les axes stratégiques fixés par la Métropole :

- La mise en place d'un tourisme des 4 saisons.
 - Le développement et l'amélioration de l'offre nautique et balnéaire.
 - Le développement d'un tourisme vert tourné vers la nature, le patrimoine et les terroirs.
 - La promotion d'un tourisme innovant et respectueux de l'environnement.
 - Le développement d'un tourisme urbain, culturel et d'affaires
- En 2022, l'Office de Tourisme s'est particulièrement appuyé sur 3 filières, la randonnée et la plongée pour développer l'axe nature, ainsi que sur la filière œnotourisme / gastronomie.

Des campagnes de communication adaptées aux cibles de clientèles et aux filières ont été mises en place tout au long de l'année, avec une prise de parole sur différents supports : Presse spécialisée : Passion Rando - Plongez !

- Presse grand public : Géo - Femme Actuelle - Paris-Match - Pleine Vie - Figaro Magazine - Capital, ...

- Affichages : au printemps et à l'automne dans des centres villes et gares en France et en Allemagne. Campagne spéciale été sur la Métropole.
- Digital : sur les différents réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + pages dédiées sur le site lemonde.fr
- TV : film de présentation de la destination sur les chaînes TF1, TMC et LCI dans le cadre du partenariat avec le Comité Régional du Tourisme sur la campagne « On a tous besoin du Sud ».

Des accueils presse ont également été organisés tout au long de l'année sur des thématiques variées pour des reportages TV, magazines et web, en France et à l'étranger (Italie, Pays-Bas, Grande Bretagne, Allemagne, USA, Canada, Japon). Dans la perspective de la Coupe du monde de rugby et en partenariat avec le Comité régional de tourisme, l'OMTPM a déployé des actions de communication spécifiques sur les marchés d'Australie, de Nouvelle Zélande, d'Afrique du Sud, du Japon et de Grande-Bretagne.

2 films de promotion de la destination ont été réalisés, pour une diffusion en 2023 sur tous les longs courriers Air France.

L'Office de Tourisme a également fait la promotion du territoire lors de salons correspondants à ses filières avec des supports de promotion adaptés aux cibles : salon de la plongée à Paris, salon du randonneur à Lyon, salon français de Mannheim et Grand prix de F1 du Castellet.

25



► L'organisation de grands événements

La Chanson de l'année (TF1)

Dans le cadre de sa politique de promotion du territoire, la Métropole TPM, en partenariat avec la SPL Toulon Événement Congrès, a organisé tout au long de l'année 2022 de nombreux événements en lien direct avec ses filières d'excellence, aussi bien sportives, économiques que culturelles. Ainsi, les 2 et 3 juin, TF1 a enregistré son émission phare « La Chanson de l'année » sur les plages du Mourillon. Nikos Aliagas a animé ces 2 soirées devant plus de 20 000 spectateurs cumulés, en présence de nombreux artistes de la chanson française tels qu'Angèle, Amir, Kenji Girac et bien d'autres.

Près de 6 millions de téléspectateurs (direct et replay) ont pu découvrir le territoire de la Métropole lors de la retransmission de ce concert diffusé sur la première chaîne samedi 4 juin à 21h.

Cet événement a ainsi été un excellent outil de promotion de la Métropole et les retombées en termes d'attractivité ont été très importantes avec la mise en valeur du territoire par la production et les chanteurs eux-mêmes, grâce à la diffusion d'un clip de présentation du territoire en ouverture d'émission et de nombreux teasings tout au long de l'émission.

Trophées TPM

Dans le domaine économique, TPM a souhaité récompenser ses acteurs les plus dynamiques, qui contribuent au rayonnement de son territoire par l'emploi, la croissance, l'attractivité, l'innovation et les démarches vertueuses.

Ainsi, en lien avec son agence de développement économique TVT Innovation, le Conseil de Développement Économique et la SPL Toulon Événements Congrès, la Métropole a organisé la première édition des « Trophées TPM », le mercredi 19 octobre 2022, à la Maison de la Créativité au cœur du quartier Chalucet à Toulon.

Les Trophées TPM ont permis de couronner 16 « pépites » représentatives des filières d'excellence du territoire dans des domaines aussi variés que l'économie de la mer, l'économie circulaire, l'innovation et le numérique, l'agriculture, le tourisme, la protection de l'environnement et les industries culturelles et créatives, le commerce et l'artisanat, la santé et la défense. Des prix spéciaux couronnant l'étudiant entrepreneur de l'année ou la startup de l'année ont également été décernés.

Cette première édition a rencontré un véritable succès aussi bien auprès du tissu économique local, que des élus et des représentants de l'État, et permet de positionner « Les Trophées TPM » comme le rendez-vous économique majeur de la rentrée sur le territoire métropolitain.

► Hyères et les Îles d'Or : le joyau métropolitain du tourisme

Depuis l'invention du tourisme et des bains de mer au XIX^{ème} siècle, Hyères avec son patrimoine architectural unique, sa presqu'île de Giens et ses Îles d'Or constitue une destination touristique de premier rang en France et en Europe. Elle représente d'ailleurs à elle seule, la moitié de la taxe de séjour collectée sur TPM.

Chaque année, cette ville desservie par le TGV comme l'avion, attire de nombreux visiteurs venus découvrir une offre culturelle unique (musée de la Banque, Villa Noailles ou Fondation Carmignac notamment) et un patrimoine naturel parmi les plus préservés de la façade méditerranéenne en lien avec le Parc national de Port-Cros. Sa bande littorale exceptionnelle permet d'accueillir les plus belles compétitions de voiles ou de kitesurf, permettant le développement des meilleures écoles de formation et l'émergence des plus grands champions.

Les Îles d'Or enfin, mondialement connues, offrent un patrimoine naturel unique qui fait rayonner l'ensemble du territoire de TPM au niveau international : régulièrement classée parmi les plus belles plages d'Europe, la plage Notre-Dame suscite toujours plus d'engouement. Pour que cette expérience soit la plus agréable possible, une régulation du nombre de visiteurs a été mise en place durant les mois d'été tandis que l'Office de Tourisme Métropolitain, en lien avec l'ensemble des acteurs socio-professionnels impliqués, promeut la visite de ces îles tout au long de l'année, et pas seulement l'été, pour préserver ces paysages uniques.

► La taxe de séjour

Suite à l'adoption de la loi NOTRe qui a transféré la compétence tourisme des communes à la Métropole, et de la création de l'Office de Tourisme Métropolitain, la Métropole TPM a instauré une taxe de séjour métropolitaine sur l'ensemble du territoire de ses 12 communes.

Cette taxe de séjour est due par les vacanciers qui séjournent sur l'une des 12 communes. Les tarifs sont définis par délibération du Conseil Métropolitain, avec des montants fixes pour les hébergements classés, proportionnels pour des hébergements non classés et forfaitaire pour les ports.

Les hébergeurs sont responsables de la collecte de la taxe de séjour. Ils la reversent à la Métropole sur la base de déclarations mensuelles et paiements trimestriels. Les opérateurs numériques (Airbnb, Aritel, ...) sont également tenus de collecter et de reverser la taxe de séjour.



L'intégralité de cette taxe de séjour, hors part départementale de 10%, est reversée à l'Office de Tourisme Métropolitain pour lui permettre de mener à bien la politique de développement touristique du territoire pour le compte de la Métropole. Ce développement s'organise autour de 3 grands axes :

- Renforcer les actions de promotion du territoire au niveau national et international.
- Améliorer les conditions d'accueil des touristes dans ses bureaux d'information.
- Développer les actions en faveur des différentes filières (vélo, randonnée, plongée et développement durable).

L'année 2022 a vu une forte augmentation des montants de taxe de séjour collectés et reversés à l'office de tourisme : 5,7 M€ en 2022 contre 3,6 M€ en 2021.

Cette nette augmentation est principalement due à la hausse de la fréquentation touristique durant la saison estivale 2022, à l'augmentation des montants reversés par les opérateurs numériques et à l'important travail réalisé par la Métropole auprès des hébergeurs pour rationaliser et améliorer la collecte.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil des visiteurs et après 5 années sans augmentation, la Métropole, dans le contexte inflationniste mondial, a décidé de relever ses tarifs de taxe de séjour de 3% pour l'année 2023, notamment dans la perspective de l'accueil du camp de base de la coupe du monde de rugby 2023 et de la nécessité de permettre à l'Office de Tourisme Métropolitain de renforcer ses actions de communication et de promotion du territoire au niveau national et international.

► La gestion des concessions de plage

La Métropole a été désignée par le Préfet du Var, concessionnaire à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 12 ans, de la plage du Pradon sur le territoire de Carqueiranne. Cette concession de plage comporte notamment 2 lots de plage qui ont été exploités durant la saison estivale 2022.

► Le Bureau des Tournages

Créé le 1^{er} janvier 2021, le **Bureau d'Accueil des Tournages a connu, pour sa 2^{ème} année d'activité, une forte augmentation** du nombre des sollicitations ainsi que du nombre de projets concrétisés, ce qui tend à démontrer que le Bureau est de mieux en mieux identifié par les professionnels et génère de l'activité sur le territoire.

Ainsi, le tournage de la série Marianne de France 2 a généré à elle seule 55 jours de tournage et a permis de démontrer la capacité du territoire à accueillir des projets d'importance. En effet, habituées à travailler notamment à Nice et à Marseille, les productions s'intéressent de plus en plus au territoire de TPM qui présente une offre nouvelle et recherchée de décors. Au total, ce sont plus de 113 projets qui ont été accueillis sur le territoire en lien avec les communes, soit **287 jours de tournage, ce qui représente une augmentation de 8,5%**.

Par ailleurs, le fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias, doté de 100 000 €, a soutenu 5 projets tournés sur le territoire : 3 courts-métrages, 1 long-métrage, 1 série TV.



Innovation

Avec l'appui de TVT Innovation, son agence métropolitaine de développement économique, la Métropole Toulon Provence Méditerranée mène une politique volontariste de soutien à l'innovation dans des domaines aussi variés que le numérique, les industries culturelles et créatives, la Silver Économie ou l'industrie. Elle apporte son soutien aux entreprises innovantes et participe à la structuration et au développement des écosystèmes locaux.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La première édition d'une conférence dédiée au Web3 : UN[B]LOCK Web3 Summit

Le 23 juin, dans le cadre prestigieux de l'Opéra de Toulon, une conférence sur le Web3 et la décentralisation des plateformes, a été organisée en lien avec la Métropole de TPM et ses réseaux, la French Tech Toulon, TVT Innovation et Founders DAO, nouveau partenaire de la Métropole spécialisé dans le Web 3 : plus de 20 conférenciers de renom ont échangé sur scène devant 400 participants, pour faire de cet événement une référence dans le domaine. L'événement a été retransmis en direct sur Internet, suivi par près de 11 000 internautes et traduit en différentes langues afin de promouvoir le potentiel du territoire auprès de projets et investisseurs internationaux. Une nouvelle édition est prévue en 2023 d'autant que la French Tech Toulon a été lauréate du Community Fund permettant l'accompagnement de 5 entreprises du Web3.

► Les rencontres régionales Sud de la Défense : la Métropole, territoire de défense, un pari réussi

Dans le cadre des « Rencontres Régionales Sud de la Défense » qui se sont déroulées en Région Sud (à Istres et Toulon) du 5 au 8 juillet, TVT Innovation et ses réseaux d'entreprises - dont System Factory et la French Tech Toulon - ont proposé, en parallèle des événements proposés par la DGA et la visite du GICAN, un événement inédit : Toulon, territoire de défense, organisé au Palais Neptune. L'ambition était claire : faire de Toulon et de sa Métropole le territoire de référence dans le sud en matière de naval, de défense et de cybersécurité en France et à l'international. Au total, ce sont plus de 1000 visiteurs qui ont assisté à l'ensemble de ces événements et notamment au TVT Technology Day en présence d'Ennovia, IBM ou Thales, à l'événement Invest in Toulon Défense ou à la journée consacrée à la Cyber en lien avec Égérie.



► La troisième édition du Festival MUREX

Les 25 et 26 novembre s'est déroulée à Toulon la troisième édition du Murex Festival, festival des industries culturelles et créatives de Toulon. Orateurs internationaux, startups et entrepreneurs se sont succédés pour proposer aux professionnels et au grand public des tables rondes, des conférences, des démonstrations, des innovations, des ateliers... autour de « l'envers du décor », thématique retenue pour cette édition. Au total, plus de 2600 participants ont profité des différentes animations réparties sur les deux jours dont le concert de Myd le 25 novembre.

Des tables rondes autour des thématiques du financement, des tiers lieux et de la professionnalisation des industries culturelles et créatives ont été organisées en présence de partenaires européens venus spécialement d'Allemagne, d'Italie et du Portugal. Un village des startups installé au 1^{er} étage du Port des Créateurs a permis de découvrir les innovations des entrepreneurs du territoire tandis que les étudiants ont pu postuler à des stages et des alternances à la Galerie du Canon. Le grand public a pu découvrir les voix-off, les doublages avec Pierre Dourlens, les incrustations sur fond vert ou encore les impressions 3D.

CHIFFRES CLÉS 2022

5 pôles de compétitivité soutenus par TPM.

330 000 €
en soutien aux pôles.

QUELQUES DATES

✓ **23 juin**
Conférence Web 3.

✓ **5 au 8 juillet**
Toulon, territoire de défense.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre, elle est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur le périmètre des douze communes qui la composent. Elle est responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité.

Elle organise différents services de mobilité, au travers de services :

- réguliers ou à la demande de transport public de personnes ;
- de transport scolaire ;
- relatifs aux mobilités actives, dont elle contribue au développement ;
- relatifs au développement d'usages partagés des véhicules ;
- de mobilité solidaire, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Elle propose également des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un conseil et un accompagnement individualisé à la mobilité ;
- diriger ce conseil vers les employeurs et les gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Métropole élabore et poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, en proposant un panel d'offres de transports alternatives à l'autosolisme. Le but est de réduire le trafic automobile, de limiter les nuisances environnementales et de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de vie des résidents.

Des objectifs ambitieux ont été définis à l'horizon 2025 afin de diminuer le trafic automobile et d'augmenter les déplacements alternatifs :

- 50% des déplacements des résidents de TPM réalisés en voiture contre 59% en 2008 ;
- 10% des déplacements des résidents de TPM réalisés en transport en commun contre 5,9% en 2008 ;
- 36% des déplacements des résidents de TPM réalisés en modes actifs (3% vélo, 33% marche) contre 31% en 2008 (1,3% vélo, 30% marche), et le reste en deux-roues motorisés et modes divers (transports employeurs...).

Premier réseau bateau-bus de France, le réseau Mistral est aussi le premier réseau à avoir exploité les trois composantes : terrestre, maritime et aérienne avec un téléphérique.



€ DÉPENSES 2022

TRANSPORT

Fonctionnement : 70,1 M€
Investissement : 29,4 M€

STATIONNEMENT

Fonctionnement : 2,7 M€
Investissement : 12,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

TRANSPORTS EN COMMUN

1^{er} réseau bateaux-bus de France.

30,1 millions de voyages sur le réseau Mistral (terrestre + maritime + Îles d'Or + téléphérique).

132 lignes terrestres (lignes régulières, services scolaires et transports à la demande).

1 réseau à **3 dimensions** : terrestre, maritime et aérien (téléphérique).

9 lignes maritimes (avec les Îles d'Or) pour **2,3 millions** de passagers.

16^{ème} année consécutive de gel de la gamme tarifaire, avec un des tarifs les moins chers de France, allant d' **1,40 €** le ticket unitaire tout public à **0,48 €** par jour avec l'abonnement annuel pour les moins de 26 ans.

68 arrêts de bus mis en accessibilité.

MOBILITÉS ACTIVES

323 km d'itinéraires cyclables.

Plus de **592 225** cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral, l'un des plus importants tronçons cyclables de France.

5 éco-compteurs mis en service, pour comptabiliser et valoriser l'usage du vélo.

Plus de **2110** places de stationnement vélos.

4 parkings mettant progressivement à disposition des vélos en libre-service : Mayol, Gare, Peiresc, Place d'Armes.

10 676 dossiers d'aides à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) subventionnées depuis 2015 pour un montant global de **2 436 658 €**

MAISON DE LA MOBILITÉ

33 579 personnes reçues (**134** usagers par jour en moyenne, soit +70% par rapport à 2021) et **42 730** services proposés.

29 811 salariés et agents publics sont engagés dans un Plan de Mobilité Employeur et/ou des actions d'éco-mobilité.

Mobilité

Transports et déplacements

La Métropole poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015/2025 en 5 orientations, 15 objectifs stratégiques et 46 actions.

Les objectifs sont les suivants :

- une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile, afin d'augmenter la part modale des transports en commun ;
- un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée, pour diminuer l'emprise de la voiture sur la voirie et les nuisances engendrées par le trafic automobile et favoriser la présence des modes alternatifs ;
- un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des personnes à mobilité réduite, pour accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pied, du vélo et la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables ;
- une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture individuelle, pour favoriser les formes de mobilités qui contribuent à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile ou l'usage des véhicules électriques ;
- une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aériennes, pour agir sur la mobilité générée par le tourisme, qui représente une composante forte du territoire en termes de volume de population accueillie et donc de déplacements.



QUELQUES DATES

✓ **Mars**
Démarriage du chantier du parking du Zénith de Toulon.

✓ **Septembre 2021 à janvier 2022**
Enquête Mobilité certifiée CEREMA.

✓ **4 octobre**
Remise des offres finales des candidats après négociations,

concernant la consultation pour la Délégation de service public pour l'exploitation du service de transport terrestre et maritime de voyageurs du réseau Mistral.

✓ **13 décembre**
Inauguration de la halte ferroviaire Sainte Musse.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La préparation du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation terrestre et maritime du réseau Mistral



La Métropole a engagé en octobre 2021 la procédure de renouvellement de la DSP relative à l'exploitation du réseau Mistral par les bus et bateaux-bus de la petite rade, arrivant à échéance le 30 avril 2023.

Le nouveau contrat de DSP établi pour une durée de 6 ans, s'articule autour des principaux enjeux suivants : **le développement de l'offre de transport au profit des usagers afin de favoriser le report modal vers les transports en commun, l'amélioration de la qualité du service offert, et l'inscription dans les ambitions du PDU tout en cherchant à contenir les dépenses pour TPM.**

L'année 2022 a été marquée par les phases d'analyse des offres, de questions/réponses (plus de 150) et de négociations. Celles-ci ont permis d'obtenir un engagement de fréquentation de plus de 10%, une baisse des coûts de 2% et une hausse des recettes de 9% avec une augmentation de 2% du nombre de kilomètres commerciaux.

▶ La mise en accessibilité des arrêts de bus



La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau de transport avant le 13 février 2015.

La loi du 11 février 2005 a été modifiée par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 pour offrir aux autorités organisatrices de transport la possibilité de poursuivre en toute légalité la mise en accessibilité de leurs réseaux.

En ce sens, dans la continuité du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP), la Métropole poursuit la mise en accessibilité des arrêts de bus.

Une programmation pluriannuelle a été réalisée depuis 2016.

Le réseau comporte près de 2200 arrêts et est en constante évolution. 68 arrêts de bus ont pu être mis en accessibilité en 2022.

Dans le cadre de la mise en accessibilité, la Collectivité s'efforce de prendre en compte la totalité du champ du handicap notamment les personnes en fauteuil roulant. C'est aussi la contrainte la plus forte qui nécessite le plus de place. Par rapport aux premiers arrêts mis en accessibilité les arrêts qui restent à faire sont les plus compliqués en termes de travaux à réaliser (place disponible, pente, insertion de l'arrêt dans l'environnement urbain, ...).

► L'amélioration de l'information à destination des voyageurs



Depuis 2022, la Métropole TPM procède au remplacement des Bornes d'Information Voyageurs et Poteaux d'Information Voyageurs (BIV/PIV) aux arrêts de bus sur les systèmes obsolètes et complète par extension la couverture du territoire.

Une BIV ou une PIV est un système dynamique d'information voyageur qui permet d'informer le voyageur sur les prochains horaires de passage à l'arrêt ou de l'informer des perturbations de réseau. Cette information peut être mise à jour en temps réel et ainsi actualisée très rapidement.

Cet outil complète utilement les autres informations que l'on peut trouver aux arrêts.

Depuis 2012, la collectivité a déployé près de 360 BIV/PIV aux arrêts soit 17% du réseau qui est ainsi équipé.

En 2016, le réseau Mistral a été classé le meilleur de France par le magazine Capital, qui a mené une enquête auprès de 20 000 personnes appelées à noter la qualité de service des enseignes. Dans le domaine des transports en commun, le réseau Mistral obtient la meilleure note avec 7,19/10.

Cette note finale est basée sur trois critères : l'attention portée à la clientèle, le niveau d'expertise professionnelle (qualité de l'information fournie au client, rapidité de traitement des requêtes...), et la volonté de recommander ou non l'enseigne à son entourage.

Le réseau Mistral s'est particulièrement distingué grâce à la qualité de l'information donnée aux usagers notamment par le biais des équipements BIV/PIV.

Les premiers équipements ayant été installés en 2012 et face au vieillissement du matériel, la collectivité a lancé une campagne de renouvellement du matériel accompagné d'une extension du parc afin de continuer à améliorer l'information délivrée aux usagers.

Ainsi au cours de l'année 2022, le déploiement d'un nouveau matériel plus moderne et plus lisible a été finalisé. Cela concerne environ 60 arrêts dont près de 20 seront nouvellement équipés avec environ 400 000 € d'investissements pour la collectivité.

► L'évaluation à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025

Lors de l'année 2022 et en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var, la Métropole a réalisé l'évaluation à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 via l'analyse précise de la progression de chacune des 268 mesures : **16% des mesures sont finalisées et 47% sont réalisées partiellement**, soit près de 2/3 de mesures déjà mises en œuvre.

La mise en œuvre du PDU a davantage avancé pour les actions relatives aux modes actifs, aux personnes à mobilité réduite et à l'amélioration du système mobilité en période estivale, et doit être accélérée durant les prochaines années pour le partage de la voirie et la maîtrise de la circulation automobile.

La politique volontariste de la Métropole en faveur d'une mobilité vertueuse porte ses fruits car **les résultats de l'Enquête Mobilité montrent une croissance de l'usage des transports en commun et des modes doux entre 2008 et 2022 au détriment de la voiture**. L'objectif du PDU 2015-2025 est déjà atteint pour la marche à pied et devrait l'être pour le vélo et les transports en commun à horizon 2025.

► L'Enquête Mobilité



Après des reports dans la collecte des données auprès des ménages engendrés par la crise sanitaire, l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) a été réalisée de septembre 2021 à janvier 2022. Cette enquête d'envergure, menée sur 44 communes et pilotée par TPM, a permis de mesurer précisément les déplacements des habitants du bassin de vie de la Métropole TPM. L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements et leurs évolutions depuis la dernière enquête de 2008 afin d'organiser la mobilité de demain, notamment dans le cadre du prochain Plan de Mobilité 2025-2035 de la Métropole. Les principaux résultats de cette Enquête Mobilité sont les suivants :

- **une baisse significative de la mobilité depuis 2008** : à l'échelle du bassin de déplacements (44 communes), le nombre de déplacements a diminué de 12%, et le nombre moyen de déplacements par personne et par jour est passé de 3,78 en 2008 à 3,19 en 2022 ;
- **une réduction significative de l'usage de la voiture au profit des modes actifs** : à l'échelle de la Métropole TPM, la part de marché de la voiture diminue de 62,7% en 1998 à 59% en 2008 et 52,3% en 2022, au profit notamment de la marche à pied dont le poids augmente de 30% à 34,6% entre 2008 et 2022. Les poids des transports en commun et du vélo connaissent également une évolution favorable, avec respectivement une hausse de 5,9% à 7,1% et de 1,3% à 2,4% entre 2008 et 2022 ;
- **une diminution de la distance moyenne parcourue par jour et par personne (de 18,5 à 15,5 km), tandis que la durée quotidienne consacrée aux déplacements ne baisse que très légèrement (de 54 à 51 minutes)**. Cela s'explique par la hausse du temps moyen par déplacement (de 15 à 17 minutes) pour une distance moyenne qui demeure identique (5,2 km) ;
- **une diminution de la mobilité de 22% le samedi et de moitié le dimanche, par rapport à la semaine**. Le poids du motif « achats » double quasiment le samedi, tandis que celui des « visites » triple le dimanche. Les déplacements liés aux loisirs connaissent une hausse encore plus substantielle aussi bien le samedi que le dimanche.

La pandémie de Covid-19 a eu peu d'impact sur les résultats de l'enquête Mobilité car seulement 4% des personnes interrogées déclarent avoir modifié leurs habitudes de déplacements suite à la crise sanitaire, et parmi elles moins de 10% ont changé de mode. Cette enquête constitue donc une 1^{ère} photographie sur la mobilité post Covid-19 et sur les « nouvelles » pratiques initiées ou accélérées lors de cette pandémie. Ainsi, près de 30% des télétravailleurs qui le faisaient déjà avant la crise sanitaire, déclarent avoir intensifié cette pratique.

► Le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Par délibération du 27 mars 2018, la Métropole a prolongé le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique neuf (VAE) fixée à 25% du prix d'achat TTC dans la limite de 250 € ainsi que l'aide à l'achat d'un kit électrique vélo neuf fixée à 25% du prix d'achat dans la limite de 150 €. Les principaux chiffres de l'année sont les suivants :

- 2528 dossiers reçus (soit +254 par rapport à 2021).
- +15% de dossiers en format numérique.
- 522 246 € de subvention versée en 2022 pour 2528 dossiers soit une moyenne de 239 € de subvention par dossier pour un prix d'achat moyen de 2143 €.

► Le projet TCSP (Transport Collectif en Site Propre)



La concertation publique du BHNS qui s'est déroulée du 15 décembre 2021 au 31 janvier 2022 a fait émerger un nouveau tracé à l'ouest de la Métropole. À partir de Bon Rencontre, le tracé se scinde désormais en une branche vers le Technopôle de la Mer à Ollioules et une autre branche vers La Seyne-sur-Mer par Lagoubran puis Berthe jusqu'à Bois Sacré.

Une concertation complémentaire s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 31 janvier 2023 sur ce nouveau tracé, avec une réunion publique le 9 décembre 2022.

Après cette concertation publique, les étapes clés à venir pour l'année 2023 sont les suivantes :

- définir le périmètre du projet à retenir pour la déclaration d'utilité publique (DUP) et la stratégie d'achat correspondante ;
- préparer le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la première tranche opérationnelle du Technopôle de la Mer à Bir Hakeim ;
- mettre à jour les études nécessaires au lancement du projet ;
- préparer la consultation pour l'acquisition du matériel roulant et du système de recharge ;
- lancer les études topographiques, géotechniques et maîtrise d'œuvre.





► La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM sensibilise et accompagne le grand public dans la pratique d'une mobilité durable depuis 2019. Elle informe les usagers sur les questions de mobilité en un point d'accueil unique, promeut l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, accompagne et aide les entreprises et administrations à la mise en œuvre des plans de mobilité employeur et des actions d'éco-mobilité en faveur des salariés.

Ouverte du mardi au samedi, elle a accueilli 33 579 usagers (+35%), soit une moyenne de 134 personnes par jour d'ouverture, et près de 42 730 services (+25%) à la mobilité y ont été déployés.

Organisatrice de la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre 2022, elle a proposé des animations ludiques axées sur les déplacements non polluants avec 53 partenaires, sur plusieurs communes de la Métropole : 2194 participants aux animations contre 453 participants en 2021 et 362 au jeu concours Mobi'Quizz.

Dans le cadre de la journée mondiale du vélo, la Maison de la Mobilité a organisé l'événement « Faites du vélo ! » au centre-ville de Toulon et à La Seyne-sur-Mer. Cette manifestation, qui vise à encourager une pratique cyclable agréable et sécurisée autour d'un Vélo Village, à travers diverses animations ludiques et éducatives, a regroupé 25 animations et près de 1200 participants, soit le double d'animations et 15 fois plus de participants qu'en 2021.

► L'enquête Ménages Déplacements

L'année 2022 a permis de réaliser la fin de la collecte, l'apurement des données et leur traitement, dans le cadre de l'enquête mobilité d'envergure menée par TPM sur 44 communes. Au total, 15 469 personnes ont été interrogées pendant 16 semaines.

L'objectif était de réactualiser les données de la dernière enquête en date de 2008 et de mieux connaître les pratiques de déplacements en semaine et le week-end (nombre de déplacements, trajets, motifs, modes) pour organiser la mobilité de demain quel que soit le mode de transport.

Les données recueillies sont essentielles pour analyser la mobilité, afin de mieux organiser la mobilité de demain sur la Métropole. Elles soulignent que la part modale de l'automobile a baissé de plus de 10 points depuis 1998 grâce au report modal sur les transports en commun, les vélos et la marche à pied, et ce malgré la très forte dynamique démographique. Elle s'établit à 52,3%, très proche de l'objectif du PDU en 2025 de 50%.

► Les Grandes Mobilités Train

La Métropole poursuit la promotion du train du quotidien compatible avec la grande vitesse. À ce titre, elle participe à tous les Comités de Pilotage et Comités Techniques et à de nombreux groupes de travail, dans l'objectif de promouvoir la circulation au quart d'heure de train entre l'ouest et l'est de la Métropole sans rupture de charge (c'est-à-dire sans arrêt nécessitant un changement de train en gare de Toulon).

Dans cette logique, plusieurs décisions ministérielles ont pris en compte les orientations du territoire et confirmé des aménagements pour le secteur de Toulon : un origine-terminus en gare de Carnoules, un origine-terminus à l'ouest de Toulon, à Saint-Cyr-sur-Mer, la dénivelation de la bifurcation de La Pauline en terrier, l'aménagement à 4 voies à quai en gare de La Pauline, et l'engagement de la phase préparatoire des travaux de la halte Sainte Musse.

► La halte ferroviaire Sainte Musse

La halte ferroviaire Sainte Musse a été inaugurée le 13 décembre 2022.

Cette nouvelle infrastructure métropolitaine, située à l'est de Toulon, constitue la seconde gare de la ville de Toulon, desservie par les trains circulant sur les lignes Marseille-Hyères et Toulon-Carnoules-Les Arcs.

En semaine, jusqu'à quatre TER par heure et par sens en heure de pointe peuvent desservir la halte.

Localisée le long de la rue André Blondel, la nouvelle halte ferroviaire est composée d'un sas d'accès couvert et clôturé équipé de mobilier d'attente et de téléaffichage, d'un accès PMR de la voie publique jusqu'au quai, de quais longs de 220 m pour des TER à grande capacité, d'une passerelle munie de 2 ascenseurs et de 2 escaliers permettant d'accéder à tous les quais, et d'un abri vélo sécurisé de 40 places.

Située au cœur d'une zone urbanisée où les récentes infrastructures génèrent une densification de la circulation, la halte ferroviaire permet à la fois de fluidifier le trafic routier et de décongestionner le stationnement tout en désenclavant et revitalisant le quartier. Pour optimiser son fonctionnement, de nombreuses interconnexions seront créées avec le réseau Mistral, mais aussi avec l'arrêt de bus et car sur l'autoroute A57, en cours d'élargissement.

Une passerelle piéton est en cours d'installation au-dessus de la voie ferrée permettant aux habitants de la Palasse d'accéder à la halte.

Environ 100 000 voyageurs annuels sont attendus. D'un montant de 11,2 M€, ces ouvrages ont été cofinancés par l'État, la Région Sud, le Département du Var, la Métropole TPM et SNCF Réseau.

► La Ligne Nouvelle Provence Alpes-Côte d'Azur

Avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, la région dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France (moyenne nationale de 5,75 hors Île de France). La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite développer une offre de train du quotidien qui, sur le modèle du RER parisien, soit suffisamment cadencée - tous les quarts d'heure - pour que l'usager puisse se rendre à la gare sans consulter les horaires. Les objectifs de l'opération sont les suivants :

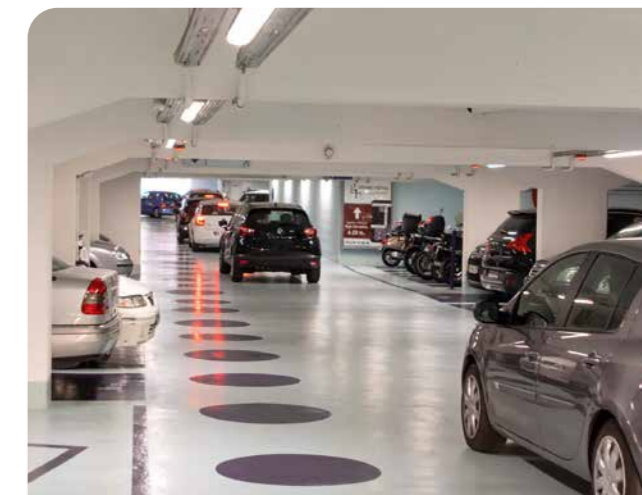
- désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, de Toulon et de la Côte d'Azur ;
- améliorer les conditions d'exploitation et de robustesse du réseau existant ;
- améliorer la fréquence et la régularité des trains et notamment des TER ;
- dans un second temps, développer de nouvelles infrastructures ferroviaires pour améliorer les liaisons inter-métropoles au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribuer à la construction d'un arc ferroviaire méditerranéen et à la cohésion territoriale régionale permettant de concilier attractivité du territoire et neutralité carbone.
- L'année 2022 a vu la création de la société publique LNPCA porteuse des cofinancements du projet et la poursuite des études. La phase 1, de 2023 à 2029, prévoit notamment la réalisation des aménagements du réseau express métropolitain ou « RER toulonnais ».

► Le stationnement

La Métropole poursuit le développement de la compétence portant sur la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des parcs de stationnement, gratuits ou payants, ouverts à tous et non affectés à un équipement particulier.

Pour les parcs de stationnement payants exploités en régie directe (parcs de La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages), l'année 2022 a été marquée par la reprise en régie du parking de La Tour Fondue à Hyères, avec environ 600 places et plus de 320 abonnés.

De nombreux travaux ont été réalisés, parmi lesquels la reprise et le renforcement de la signalétique de l'ensemble des parkings, le renouvellement du matériel de péage des parcs du Pôle Ouest (La Seyne/Six-Fours), le relamping du parking Martini...



Pour les parkings exploités en délégation de service public (10 parkings du centre-ville de Toulon exploités par la société Q-PARK et 3 parkings du centre-ville d'Hyères exploités par la société INDIGO), l'année 2022 a permis de retrouver un volume d'activité semblable à celui antérieur à la crise sanitaire.

Enfin, afin de répondre au développement important du quartier de Chalucet, de Montéty et de la gare ferroviaire de Toulon, la Métropole a vu en mars le démarrage du chantier du parking du Zénith de 660 places. La livraison est prévue pour l'été 2023.



€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 9,7 M€
Investissement : 12,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

+20%

C'est la forte augmentation du nombre de nuitées passagers au Brusac (et légère baisse de 4,5% à Porquerolles).

4

C'est le nombre de ports métropolitains en régie directe certifiés « Ports Propres » : Porquerolles, La Madrague de Giens, Le Brusac et Le Lazaret.



QUELQUES DATES

✓ Printemps

Réalisation du chenal d'avivement au port de Saint-Elme.

✓ 24 juin

Signature par TPM de la charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

✓ Juin

Mise en service de l'embarcadère à l'espace marine.

✓ Juin

Réhabilitation des pontons plaisance du site portuaire du Lazaret.

✓ Décembre

Achat de 4 robots dépollueurs pour les ports du Brusac et de Porquerolles.

Mobilité

Ports

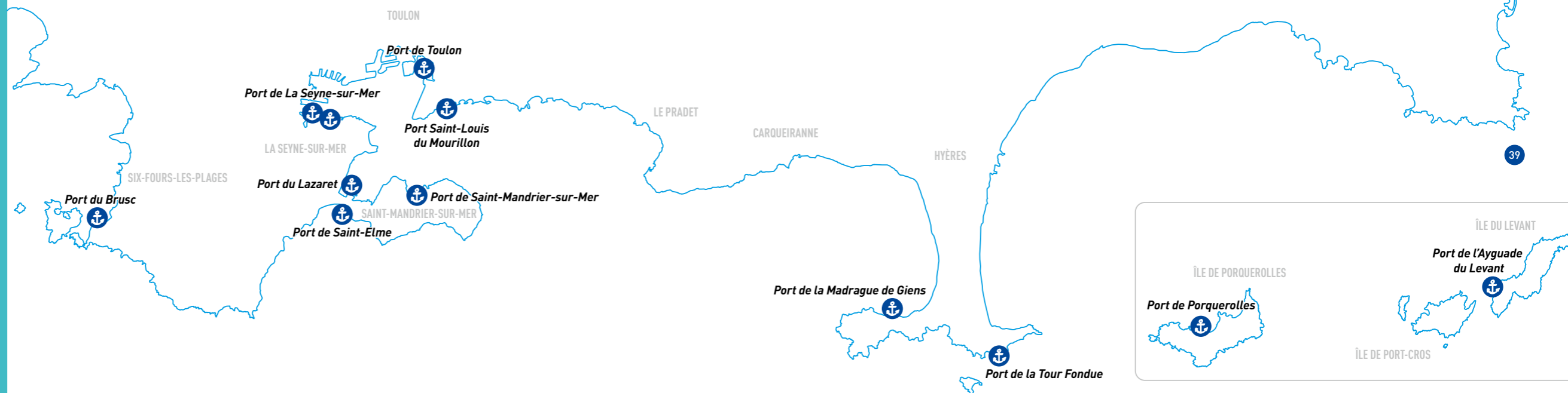
Autorité portuaire sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole TPM est propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports en régie directe. Ils sont situés, d'ouest en est :

- sur la commune de Six-Fours-les-Plages avec le port du Brusac ;
- sur la commune de La Seyne-sur-Mer, avec les sites « Forme et Cales » jusqu'à l'Espace Grimaud (qui accueillent notamment les navires de plaisance et de grande plaisance), le Lazaret (qui comprend les sites de la Petite Mer, du Manteau, de Tamaris et de Balaguier) et le port de Saint-Elme ;
- sur la commune de Toulon, avec la cale de mise à l'eau gratuite au Stade nautique ;
- sur la commune d'Hyères, avec les ports de La Tour Fondue, de la Madrague de Giens, de Porquerolles et de l'Aiguade du Levant.

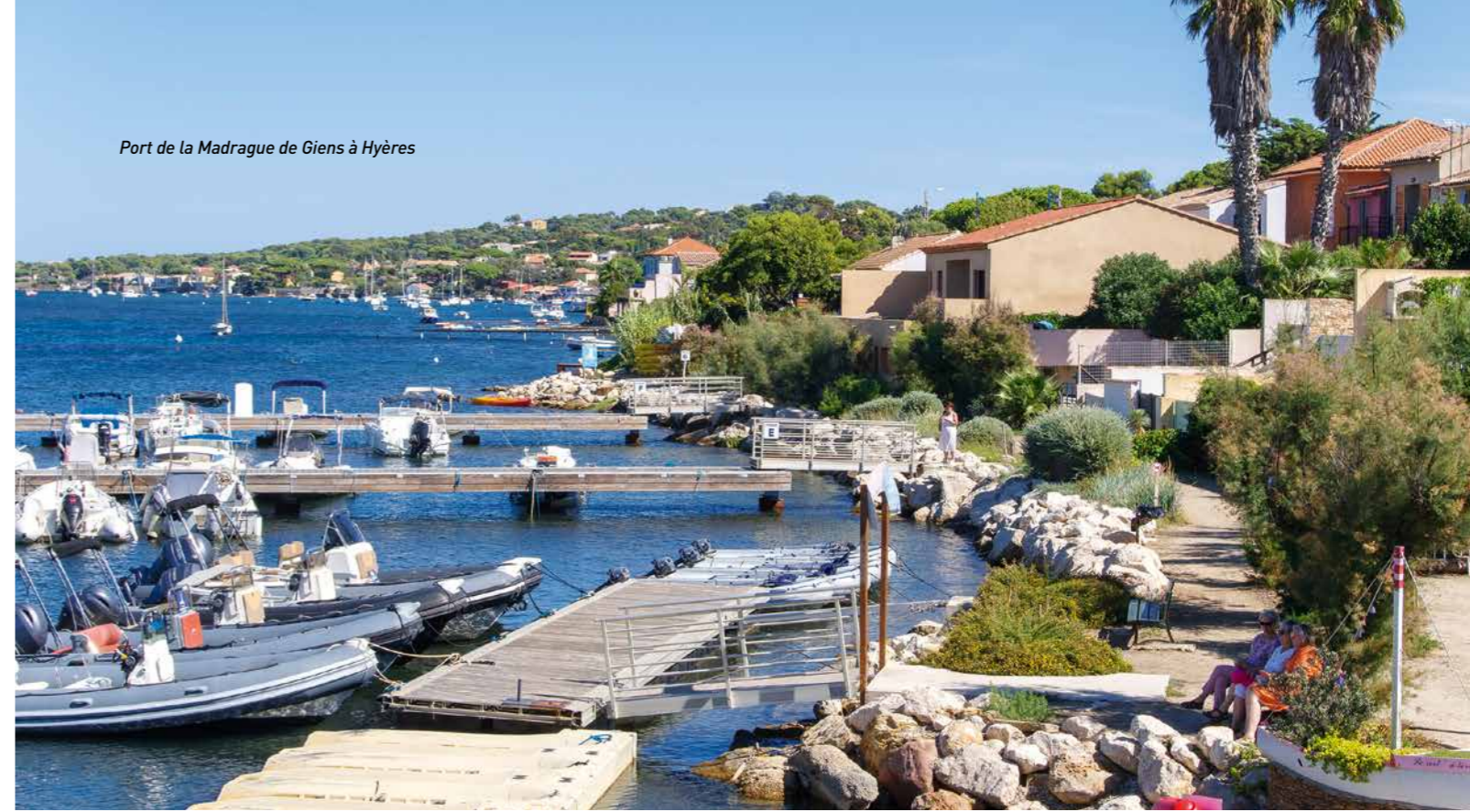
S'y ajoutent deux concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) : l'une sur l'activité plaisance sur la rade de Toulon (incluant le port Saint-Louis du Mourillon), La Seyne-sur-Mer centre et Saint-Mandrier-sur-Mer ; l'autre sur l'activité commerce de Toulon - La Seyne/Brégaillon.

Le Port de Commerce de Toulon se déploie sur 3 terminaux et 4 sites :

- Le terminal Toulon Côte d'Azur, numéro 1 vers la Corse ;
- Le terminal fret La Seyne - Brégaillon ;
- Une zone industrialo-portuaire : le port s'insère dans une zone industrielle de 20 hectares réservée à l'implantation d'entreprises en lien avec les activités maritimes : chantiers navals, transport, levage, manutention, génie océanique (FIRST), recherche (IFREMER), câblage sous-marin (Orange Marine) ;
- Le terminal croisières de La Seyne-sur-Mer : équipé pour accueillir les plus gros paquebots de la flotte mondiale, jusqu'à 340m de long et 9m de tirant d'eau (quai Nord), le terminal peut également accueillir des unités de grande plaisance (quai Sud). Situé dans l'axe du vent dominant nord-ouest, il présente des qualités nautiques uniques sur la côte méditerranéenne française : il est accessible par tous temps et offre des conditions de manœuvrabilité idéales.



Port de la Madrague de Giens à Hyères



La politique métropolitaine d'aménagement du territoire et de développement économique intègre naturellement les ports, qui sont autant de portes d'entrée sur son territoire et représentent un poids économique et touristique significatif, tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.

Cette politique fait l'objet de discussions dans les différentes instances. Ainsi le Conseil d'Exploitation des régies des ports permet aux élus et à des personnalités qualifiées de définir un cadre général des actions à mener dans nos ports. Les Conseils portuaires, qui réunissent au moins deux fois par an, sous l'égide d'un élu, les représentants de toutes les catégories d'usagers (professionnels, pêcheurs et plaisanciers), sont consultés sur les tarifs, les budgets et les principales opérations de chaque port.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La préparation du renouvellement de la délégation de service public

La fin de la concession plaisance concernant les ports de plaisance de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier-sur-Mer, prévue le 31 décembre 2023, est l'occasion pour la Métropole de redéfinir ses objectifs en termes de gestion portuaire. Le Conseil Métropolitain du 30 septembre 2021 ayant autorisé le lancement de la procédure pour l'attribution d'un nouveau contrat de délégation de service public pour 30 ans à partir du 1^{er} janvier 2024, l'année 2022 a été consacrée aux négociations avec les candidats en lice pour l'aménagement et l'exploitation des ports concernés. La période de négociations doit s'achever par l'attribution du contrat au cours de deuxième semestre 2023.

► La régulation du trafic passagers à Porquerolles en été



Pour la 2^{ème} année consécutive, la Charte des bateliers a été mise en œuvre pour limiter le nombre de passagers transportés à 6000 par jour.

Signée en 2021 par le président de la Métropole, le maire d'Hyères, le Parc national de Port-Cros, la TLV et les bateliers, elle conduit les bateliers à réguler la fréquentation les mardis, mercredis et jeudis des trois premières semaines du mois d'août. Le délégataire participe à cet effort en mettant en place un système de réservation de places limitant l'accès aux navires et par conséquent à l'île.

Une enquête réalisée auprès de 1365 visiteurs montre que cette démarche est favorablement perçue :

- 72% des visiteurs interrogés avaient connaissance de la réservation ;
- Seulement 1% des visiteurs se déclarent gênés par le système de réservation ;
- 84% des commentaires sur le système de réservation sont positifs ;
- 57% des visiteurs interrogés sont prêts à limiter le nombre de personnes sur l'île en haute saison.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des bateliers, le délégataire, le Parc national et l'autorité portuaire permet de tirer les enseignements des mesures mises en place et de réfléchir aux prochaines solutions à apporter.

► Une gestion de l'eau maîtrisée à Porquerolles

Outre les actions déjà en place (robinets équipés d'électrovanne et de temporisation, entretien visant à lutter contre les fuites, mise en place de nombreux sous compteurs...), de nouvelles mesures ont été mises en œuvre.

Il a ainsi été alloué des volumes journaliers aux différents compteurs du port dans le cadre du respect de l'arrêté en vigueur (60 m³). Pour éviter des coupures journalières à des heures aléatoires, des plages horaires de distribution ont été remises en place à titre expérimental, comme cela existait il y a une quinzaine d'années. L'eau sur les quais a donc été disponible de 8h à 10h puis de 18h à 20h.

Conformément à l'arrêté, les coupures de 10h à 18h avaient pour objectif d'empêcher notamment les pleins d'eau des navires en escales horaires en journée et le lavage des ponts des navires effectués le soir une fois la capitainerie fermée.

► Le schéma d'aménagement du port de Porquerolles

À la demande des services de l'État, la Métropole élabore un schéma d'aménagement du port de Porquerolles à Hyères qui permettra de disposer d'une vision globale et partagée de l'avenir du port, en croisant les contraintes environnementales et patrimoniales avec les problématiques fonctionnelles recensées, à savoir des conflits d'usage sur les espaces publics et des locaux insuffisants pour la capitainerie, les sanitaires et l'Office du tourisme.

► Une politique Environnement affirmée pour les ports

Afin d'affirmer son engagement environnemental, la Métropole a signé le 24 juin la charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette adhésion permet :

- une vision partagée du port de demain ;
- un cadre partenarial pour développer des interactions entre les acteurs de la vie portuaire ;

- un dispositif d'accompagnement réactif pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche et des activités maritimes ;
- l'obtention de subventions allant de 20% à 70% de la part des institutions.

En parallèle, la Métropole ambitionne d'obtenir la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité ».

Les ports métropolitains en régie directe ont atteint 70% des objectifs Ports Propres en 2022 : **4 ports sur 8 sont certifiés « Ports Propres »** : Porquerolles, La Madrague de Giens, Le Brusac et Le Lazaret, et **les 3 premiers sont également certifiés « Ports Propres Actifs en Biodiversité »**.



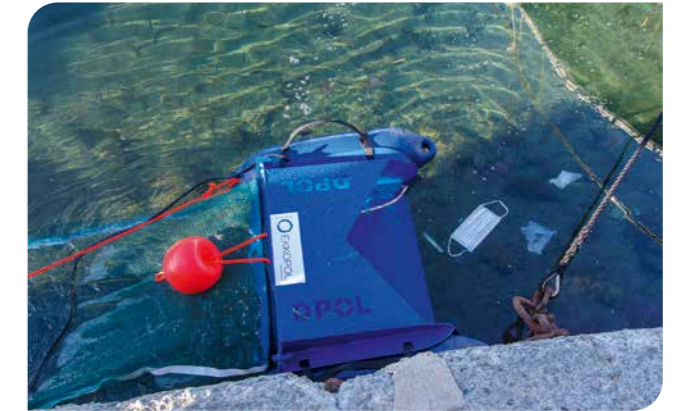
Pour poursuivre en ce sens, une nouvelle politique Environnement orientée vers des actions en faveur de la préservation de la biodiversité a été signée le 3 août, et permet également la sensibilisation pour les acteurs économiques et les usagers portuaires.

Parmi les actions menées en 2022 pour la préservation de la biodiversité figure la mise en place en d'équipements de restauration écologique dans le port de Porquerolles : il s'agit de trois stations artificielles de reproduction de poissons, destinées à favoriser l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces de poissons côtiers en protégeant les post-larves et les jeunes recrues des prédateurs. Un suivi écologique de ces ouvrages est réalisé par des biologistes en plongée pendant quatre ans pour évaluer l'efficacité écologique de cette restauration.



TPM est également engagée depuis 2011 dans une démarche environnementale respectueuse du milieu marin et littoral et cherche notamment à réduire l'impact sur l'écosystème

de l'exploitation portuaire. En acquérant 4 robots dépolluants (DPOL) en décembre, pour les ports de Porquerolles et du Brusac, la Métropole contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau : ces 4 « aspirateurs des mers » fonctionnent 24h/24 et sont destinés à pomper une pollution flottante composée de macro et micro déchets et/ou d'hydrocarbures en surface.



► La poursuite des travaux de la gare maritime de La Tour Fondue



Les travaux d'aménagement du port de La Tour Fondue, débutés en 2020 se sont poursuivis en 2022. Le coût total de l'aménagement du port est de 4M€HT dont 2M€ de subventions.

Le bâtiment regroupe, au rez-de-chaussée, la gare maritime, les locaux du délégataire de transport public vers les Îles d'Or, les locaux techniques, les sanitaires et vestiaires mutualisés, les locaux de stockage de marchandises, et à l'étage, la capitainerie du port.

D'une superficie de 495 m², le bâtiment est en structure bois. Les terre-pleins empruntés par les piétons et les véhicules sont revêtus d'un béton désactivé.

L'isthme, qui dessert la Batterie du Pradeau, est agrandi, reconstitué en pierre de Bormes-les-Mimosas et renaturé avec des espèces endémiques.



Port de Porquerolles



Port de Saint-Elme

► La réalisation d'un canal d'avivement au port de Saint-Elme

La réalisation d'un canal d'avivement entre le port et la base nautique de Saint-Elme s'est achevée au printemps. Long d'environ 70 m, large de 4 m et d'une profondeur de 2,8 m, ce canal doit permettre de **rétablir une courantologie nécessaire à l'évacuation de milliers de mètres cube de dépôts**, en reliant le bassin du port de plaisance au bassin de la base nautique avec l'ouverture à la mer du terre-plein.

Trois passerelles ont été réalisées sur l'ouvrage : deux passerelles dites légères et une passerelle camions. Le coût de l'opération est de 630 000 €, dont 80% des travaux subventionnés par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Un suivi en phase d'exploitation du canal d'avivement a été réalisé d'août à décembre. Ce suivi permettra de comprendre le transport des sédiments et des feuilles mortes de positionnées entre le port et la base nautique. Il comprend des relevés bathymétriques dans les deux bassins, des analyses granulométriques des sédiments dans les deux bassins, des mesures du courant dans le canal d'avivement, et des relevés par drone (orthophotographie et photos fixes).

42

► Le travail en régie directe des capitaineries

Dans de nombreux ports, les équipes des différentes capitaineries effectuent des travaux, en particulier durant la période hivernale. Dans le port de l'Aiguade du Levant, des travaux de peinture, de menuiserie et de consolidation des pannes flottantes ont été réalisés. Dans le port de la Madrague de Giens de nombreux travaux de maintenance des terre-pleins et des infrastructures ont eu lieu avec notamment la réfection des mouillages, la peinture de la grue et l'entretien des espaces verts. Enfin, au Brusac ce sont surtout des travaux de peinture et de remplacement des pendilles qui ont été entrepris. **Ces travaux permettent d'améliorer l'accueil des plaisanciers.**

► Rade de Toulon : une surveillance exercée par l'autorité portuaire 24h/24

Contigus, le port de Toulon et le port militaire ont des activités totalement différentes mais partagent des intérêts communs de sécurité et de sûreté, atout indéniable pour l'accueil des navires de croisière et des yachts. **Cette configuration particulière nécessite d'assurer une surveillance de la globalité des plans d'eau civil et militaire.**

Dans le cadre d'une convention de 2020 entre la Marine nationale et l'Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P), **le dispositif de surveillance associe les différents acteurs de la rade et permet de prévenir toute menace.** Le retour d'expérience partagé lors des comités locaux de sûreté portuaire montre une réelle plus-value, avec **la multiplication des échanges entre les acteurs de la sûreté portuaire qui apporte fluidité et efficacité** dans le partage d'information et le traitement des incidents.

► La réalisation d'un nouvel embarcadère à l'Espace Marine

Le nouvel embarcadère à l'Espace Marine à La Seyne-sur-Mer a été achevé et mis en service en juin. Cet ouvrage dont la maîtrise d'œuvre a été assurée en interne par la Direction des Ports de TPM, est **destiné à améliorer la sûreté et le confort des voyageurs à l'arrivée et au départ des navettes** de la ligne 8M en pleine croissance. Ce nouveau ponton flottant de 24 m de long par 4 m de large sur 3,20 m de haut est situé à l'extrémité nord de la cale n°2 entre le Casino Joa et l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat, à 50 m de l'ancien. L'aménagement a été effectué avec un planchon en encorbellement fixé sur le quai existant et une passerelle d'accès articulée à pente variable pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.

► La reconstruction de la capitainerie du port de Toulon

Les études d'architecture sont en cours pour définir une nouvelle capitainerie, dont la réalisation est prévue en 2023/2024. En effet, l'actuelle capitainerie du port de Toulon, qui accueille les officiers de port en charge de l'accueil des bateaux dans la Rade de Toulon, occupe des bâtiments modulaires anciens. **Un bâtiment vertueux sur le plan environnemental sera construit en lieu et place des préfabriqués actuels.**

► L'électrification des quais sur le port de Toulon-La Seyne/Brégaillon

Les marchés ont été passés et **le chantier a débuté dans le port de plaisance (déplacement du bureau du port et des sanitaires).** L'installation des câbles dans les terre-pleins a constitué la nouvelle phase significative en parallèle de la construction de l'immeuble prévue jusqu'à fin 2023. Le montant total des travaux s'élève à 20,6 M€.

► Des travaux portuaires liés au projet MEUST (Mediterranean Eurocentre for Underwater Sciences and Technologies)

Le projet de construction du bâtiment du CNRS comprend la réalisation d'un quai et d'une voie de circulation autour du nouveau bâtiment, notamment sur la bande de 12 mètres en bord à quai, hors future autorisation d'occupation temporaire accordée au CNRS par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Cette bande est sanctuarisée pour l'exploitation portuaire présente et future. Les études sont en cours (phase projet). À ce stade le montant des travaux est estimé à 560 000 € HT.

► La mise en sécurité du port de l'Aiguade du Levant

Les études en vue de **la mise en sécurité du port de l'Aiguade se poursuivent.** Le dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement a été validé et mis à **l'enquête publique du 14 novembre au 14 décembre.** L'avis du commissaire enquêteur doit être remis en janvier 2023 en vue de la délibération de Déclaration de projet par le Conseil métropolitain et l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, qui devraient être engagés à partir de 2024.

Par ailleurs, **les travaux de reconstruction du pont** constituant l'unique accès au reste de l'île depuis le port ont été **réalisés de septembre 2022 à janvier 2023** pour un coût de 130 000 € TTC.

► La réhabilitation des pontons plaisance du site portuaire du Lazaret

Autorisés par arrêté préfectoral du 28 juillet 2017, **les travaux de réhabilitation des pontons plaisance du Lazaret ont débuté en juin.** Ils permettront de remplacer les pontons individuels vétustes et interdits d'utilisation par des pontons collectifs, récupérés, et de sécuriser le site. Le montant des travaux s'élève à 1,7 M€, avec une subvention du Département à hauteur de 0,48 M€. L'achèvement des travaux est prévu pour juin 2023.



43

Urbanisme, habitat, solidarité

Compétente de plein droit en matière de planification, la Métropole Toulon Provence Méditerranée assure l'élaboration, la poursuite et le suivi des documents de planification sur son périmètre (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité, Site Patrimonial remarquable). La Métropole est également devenue compétente pour instituer certains champs spécifiques d'application prévus par le Code de l'Urbanisme (comme l'institution du droit de préemption urbain, ou l'assujettissement des clôtures à déclaration préalable). Elle élabore également la réglementation sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes à l'échelle métropolitaine. Enfin, elle gère l'ensemble des taxes liées à l'urbanisme.

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification d'échelle communale et intercommunale, et donne les principales orientations en matière d'urbanisme sur l'aire toulonnaise qui compte 32 communes. L'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (audat. var) a pour mission principale d'accompagner la mise en œuvre et l'évolution du SCoT Provence Méditerranée, vers l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, la Métropole est compétente pour la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Elles désignent les opérations complexes sur le territoire métropolitain, celles qui présentent des enjeux d'aménagement et dont le rayonnement et l'ampleur nécessitent un dispositif de pilotage spécifique.

Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la Métropole mène une politique de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé avec le dispositif « Bien chez Soi » et à la production de logements sociaux dans les communes. Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans les centres-villes de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer sont également engagées depuis 2019. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) couvre également le reste de la Métropole.

La Métropole pilote les deux projets de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les communes, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les collectivités locales.

La Métropole est également compétente en matière d'aménagement et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Métropole agit aussi pour la cohésion sociale et territoriale. Sur l'ensemble du territoire, TPM apporte son soutien à des actions en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et de prévention de la délinquance. Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole intervient plus spécifiquement sur les 13 quartiers prioritaires situés à Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde. Elle anime et pilote avec les partenaires et les communes concernées les dispositifs de développement urbain, de prévention de la délinquance et d'insertion économique et sociale.

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 985 000 €

CHIFFRES CLÉS 2022

7 procédures relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme menées à leur terme

et **6** en cours.

3 conventions de projets urbains partenariaux élaborées.

4 709 978 € de taxe d'aménagement perçue.

4332 avis sur autorisation de droit des sols (ADS) émis.

46

QUELQUES DATES

✓ **1^{er} janvier**

Mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

✓ **1^{er} septembre**

Entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'aménagement.

Urbanisme, habitat, solidarité

Planification

La planification territoriale s'articule autour de trois missions principales :

- l'élaboration et le suivi des différents documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité et Site Patrimonial remarquable) ;
- la contribution aux autorisations d'urbanisme sur les compétences métropolitaines (voirie, assainissement, espaces verts, déchets, défense extérieure contre l'incendie, eau potable...) ;
- la mise en place et le suivi de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

À travers ces missions, la Métropole participe activement et en lien étroit avec les communes, à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement sur son territoire et développe l'ensemble des moyens de planification nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle développe et anime des partenariats publics et privés pour la mise en œuvre de projets urbains et participe également aux travaux d'élaboration des documents de planification supérieurs.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Métropole

La Métropole TPM a prescrit son RLPi le 15 décembre 2020. Après la phase diagnostic établie en 2021, l'année 2022 a été consacrée à définir les orientations, le zonage et le règlement associé afin d'envisager une approbation pour fin 2023 ou début 2024.



► La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les pétitionnaires peuvent déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en ligne. Cela a nécessité une coordination et la mise en place d'une nouvelle organisation de travail avec les communes membres afin de répondre au mieux aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

► La convention tripartite Métropole/ Ville de Carqueiranne/CAUE

Une convention tripartite a été signée entre la Métropole, la ville de Carqueiranne et le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) le 11 juillet : il s'agit d'une mission de conseil pour la définition d'un projet urbain global qui servira de cadre aux différentes actions d'aménagement et de construction, tout en préservant le cadre naturel et agricole du territoire. Cette étude doit permettre de définir les principes d'une urbanisation cohérente du centre-ville de Carqueiranne en renforçant ses liens avec le port et le littoral.



► La réforme de la taxe d'aménagement

La réforme de la taxe d'aménagement, instituée par l'article 155 de la loi de Finances pour 2021, est entrée en vigueur pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à partir du 1^{er} septembre 2022, avec de nouvelles obligations déclaratives et de nouvelles modalités de recouvrement.

Elle a essentiellement pour objectif de transférer à la DGFIP la gestion (déclaration, calcul) de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, jusqu'alors gérée par les services de l'État chargés de l'urbanisme (les DDT/DDTM).

L'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 a aménagé et transféré les dispositions du Code de l'urbanisme dans le Code général des impôts (CGI) ainsi que dans le livre des procédures fiscales (LPPF).

Il en résulte de nouvelles obligations déclaratives pour les redevables ainsi que de nouvelles modalités de recouvrement applicables à toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

► La mise à jour des droits de préemption urbain

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) permet à la collectivité d'acquiescer certaines emprises, bâties ou non, mises en vente par leurs propriétaires, pour la réalisation des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux et de permettre le renouvellement urbain. Suite à différents échanges avec les services de l'État, il a été décidé d'actualiser certaines délibérations. Ainsi, ces mises à jour ont concerné les communes de Toulon, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var et Le Pradet dans un objectif de répondre au mieux aux politiques locales d'aménagement.

► La révision du SCoT Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale version « Grenelle » est opposable depuis le 4 décembre 2019 et couvre ses 32 communes et 4 intercommunalités membres ainsi que son périmètre en mer.

Par délibération du 13 janvier 2020, le Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée a approuvé la mise en révision générale n°2 du SCoT. En 2022, les études ont porté sur les modalités d'application des dispositions d'urbanisme de la loi littoral et de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ELAN. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le Syndicat mixte a engagé les travaux de mise en œuvre du dispositif de « zéro artificialisation nette ». Enfin, les premiers éléments de diagnostic de l'appareil commercial ont été livrés pour préfigurer le DAACL (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique).



Six-Fours-les-Plages

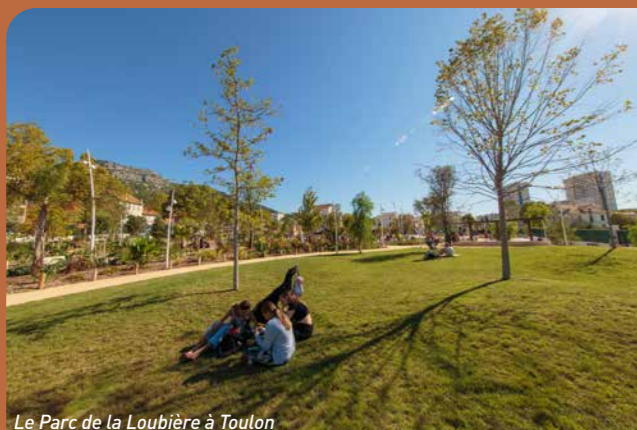
47



Le centre-ville d'Hyères



Projet en centre-ville d'Ollioules



Le Parc de la Loubière à Toulon

Aménagement

La Métropole est compétente pour la « définition, création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain ». Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et de permettre le renouvellement urbain.

Ces objectifs s'inscrivent dans les enjeux d'aménagement propres à la Métropole, tels qu'ils apparaissent notamment dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Provence Méditerranée, et qui conduisent à définir une stratégie s'appuyant sur :

- des grands projets urbains ;
- des projets urbains de centralité et de renouvellement urbain ;
- des projets d'aménagement de zones d'activité économique ;
- des projets d'aménagement de quartiers.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Une politique de réserves foncières pour maîtriser les opérations d'aménagement

En 2022, la Métropole a poursuivi ses investissements en matière d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier PACA, partenaire de la Métropole et de ses communs membres.

L'EPF, par son ingénierie et ses moyens financiers, s'attache à rendre les opérations d'aménagement ou de construction économiquement raisonnables. Ces acquisitions foncières permettent au fil du temps de répondre aux besoins de la Métropole en matière de production de logements, de développement économique et d'équipements structurants.

Au 31 décembre 2022, depuis le début du partenariat avec l'EPF, on décompte 159 897 473 €HT d'acquisitions de foncier pour 118 384 451 M€ de cessions (permettant la réalisation de 2896 logements).

Sur la seule année 2022, l'Établissement a acquis 9 110 440 € et cédé 7 493 718 € de foncier permettant la réalisation de 520 logements dont 279 logements sociaux (soit 53,6%).

En outre, plusieurs montages financiers opérationnels, procédures foncières, environnementales, et d'urbanisme ont été conduits pour renouveler l'offre en foncier d'activités adaptées à la demande des entreprises et en foncier stratégique sur des sites de grands projets d'intérêt métropolitain tels que la zone du Roubaud à Hyères.



Le site du Roubaud à Hyères

▶ Des opérations de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et Hyères qui se poursuivent

En partenariat avec Var Aménagement Développement (VAD), aménageur, et les communes de Toulon et Hyères, la Métropole finance la réalisation de vastes opérations de renouvellement urbain et de développement de la nature en ville sur le périmètre des centres-villes de Toulon et Hyères. Ces concessions d'aménagement d'une durée de 10 ans portent sur un périmètre large et comportent des actions d'amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre ainsi que la réalisation d'aménagements urbains.

▶ L'inauguration du parc de la Loubière

Le parc de la Loubière a été inauguré en septembre. Après un siècle d'activité industrielle, le site en friche est dépollué : 25 000 m³ de terre traités - l'équivalent de 13 piscines olympiques - jusqu'à 9 mètres de profondeur pour laisser place à l'aménagement d'un parc public paysager de 16 000 m² qui compte 250 arbres, 10 000 arbustes et plantes vivaces.

Ce nouvel aménagement a obtenu en juin la labellisation Quartier Durable Méditerranéen QDM - Niveau Argent, qui traduit l'exemplarité du chantier : faible impact environnemental, propreté du chantier et des abords, limitation des nuisances sonores, gestion des déchets, tri de 100% des déchets et valorisation recherchée.

La consommation en eau du parc est alimentée en grande partie de manière autonome par la source Saint-Philippe qui passe sous le parc. Cette source qui alimentait la ville jusqu'au 19^{ème} siècle a été retrouvée à l'occasion des travaux du parc. Les eaux pluviales sont également récupérées à cet usage dans deux bassins de rétention souterrains.

▶ La revitalisation des centres-villes

La Métropole a accompagné plusieurs projets de requalification de centres-villes avec pour objectif de renforcer leur attractivité. Les axes de réflexion portent sur l'amélioration de la qualité des espaces publics, de l'accessibilité et de la mobilité, la diversification de l'offre commerciale

et de services ainsi que la rénovation et la construction de logements. En 2022, la Métropole a participé à plusieurs études de programmation des centres-villes (Ollioules, La Crau, La Garde, ...). Elle a en particulier participé à la concrétisation du Grand Projet Urbain ollioulais situé sur les actuels parkings de cœur de ville et voué à devenir un quartier culturel de près de 6000 m² intégré dans un îlot de verdure. Le projet est engagé dans une démarche de développement durable avec une labellisation Quartier Durable Méditerranéen niveau argent (QDM) et Bâtiment Durable Méditerranéen niveau argent (BDM).



© Ville d'Ollioules

▶ Le Roubaud à Hyères : un site tertiaire d'excellence

La Métropole TPM et la ville d'Hyères ont pour projet de réaliser un quartier d'affaires sur un périmètre global de 30 hectares en entrée ouest de la commune, le long du fleuve Roubaud. Particulièrement bien connecté à l'aéroport et au TGV, ce projet vise à accueillir des entreprises de hautes technologies dans les domaines de la santé, de la Silver Économie, du bien-être, ...

Après la mise en place d'une Convention d'Intervention Foncière fin 2020 avec l'Établissement Public Foncier Paca et la ville d'Hyères, l'année 2022 a été marquée par l'acquisition à amiable de foncières stratégiques et de la réalisation de l'ensemble des études nécessaires à la conduite de cette opération.

QUELQUES DATES

✓ 24 janvier

Pose de la première pierre du nouveau Lycée Professionnel Golf Hôtel à Hyères.

✓ Septembre

Inauguration du parc de la Loubière.

✓ 19 décembre

Approbation du projet de tracé du futur sentier métropolitain « Nature en ville et changement climatique ».



Site du Golf Hôtel à Hyères

► La pose de la première pierre du Lycée Professionnel (Golf Hôtel)

Le 24 janvier 2022, la première pierre du nouveau Lycée Professionnel a été posée.

À la suite des inondations de 2019, la Région Sud s'est engagée à trouver un nouvel emplacement pour le lycée. L'établissement verra le jour à proximité de l'Écoquartier de la Crestade, en face du centre hospitalier de Hyères. Les travaux de construction, d'un montant de 46,5 millions d'euros financés par la Région, devraient débiter au 3^e trimestre 2023 pour une livraison en septembre 2025.

Ce lycée, qui devrait accueillir près de 600 élèves, sera un bâtiment exemplaire pour l'environnement : l'ensemble des bâtiments disposeront d'un confort thermique, de toits-terrasses végétalisés, ainsi que de panneaux photovoltaïques sur le toit des locaux techniques et de panneaux de bois pour le gymnase. En plus des spécialités d'hôtellerie, restauration et tourisme, le lycée proposera une nouvelle formation axée sur les arts graphiques, en adéquation avec la renommée culturelle de notre ville d'Hyères.

La Métropole a accompagné ce projet structurant pour le territoire sur les volets foncier et technique. En effet, la Métropole a apporté une part importante du foncier à un coût maîtrisé. Elle a, par ailleurs, programmé la réalisation d'un barreau de desserte (dépose minute et transports en commun) ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour les professeurs et les futurs élèves.



► L'extension de la zone d'activités économiques Saint Martin

En 2022, la Métropole a accompagné le projet d'extension de la zone d'activités économiques Saint Martin à Hyères (modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur approuvée en 2022) et œuvre à son désenclavement en programmant la réalisation d'un barreau routier, reliant la route des Loubes à la rue Philémon Laugier.



► L'opération d'aménagement « Rougières »

Après la signature d'une Convention d'Intervention Foncière en février 2022 avec l'Établissement Public Foncier Paca et la Ville d'Hyères, l'année 2022 a été marquée par le lancement de négociations foncières amiables et l'acquisition de fonciers stratégiques pour l'opération d'aménagement Rougières, projet porté conjointement avec la Commune et consistant en la réalisation d'un écoquartier comportant au maximum 780 logements dont 40% de logements aidés.

► De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la Rade

D'envergure internationale, le projet de Mayol à Pipady prévoit un aménagement de 44 hectares entre le stade nautique du Port Marchand et le môle des Torpilles. Trait d'union urbain entre le centre-ville de Toulon et le quartier du Mourillon, ce projet urbanistique poursuit l'ouverture de la ville sur la rade.

Le projet, sans équivalent sur le littoral français, fera rayonner Toulon bien au-delà des frontières de la Métropole. Il est conçu comme une porte ouverte sur la Méditerranée, comme un lieu de vie offrant innovation, développement économique, exemplarité environnementale, culture et bien être.

En 2022, le cabinet d'architecture L35, mandataire de renommée internationale, a poursuivi son étude de conception urbaine et paysagère portant sur les 44 hectares du projet.

En parallèle, le groupement EIFFAGE-ICADE promoteurs lauréats sur les lots 1 : « Site de l'ex-DGA » et 2 : « Ancien Môle des Torpilles Pipady » a complété les esquisses de ce projet exceptionnel et engagé les premiers diagnostics environnementaux.

En 2022, l'opération Mayol Pipady a en outre été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable », opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État, dans le cadre de France 2030. Cet AMI vise la création d'un réseau national de démonstrateurs illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français. Un démonstrateur urbain est une opération d'aménagement qui traduit un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et qui mobilise des solutions innovantes de toutes natures (techniques, servicielles, organisationnelles, etc.).

► Un sentier métropolitain « Nature en ville et changement climatique »

Dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE » 2017-2022, TPM prépare la réalisation d'un sentier de randonnée urbaine « nature en ville et changement climatique ». Le projet consiste à créer un itinéraire de marche et de randonnée qui s'appuie sur les grandes infrastructures vertes et bleues du territoire, mettant en réseau les parcs et jardins de la Métropole ainsi que ses grands espaces de nature, afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance et au rôle de la nature en ville pour s'adapter au changement climatique. L'année 2022, dernière année du projet européen, a été marquée par l'approbation du projet de tracé de futur sentier par le Bureau Métropolitain le 19 décembre.

Le projet prévoit par ailleurs la réalisation et l'installation d'œuvres artistiques sur le parcours du sentier métropolitain, en vue de sensibiliser par l'art aux bénéfices de la nature en ville. Quatre œuvres ont été réalisées en 2022 par de jeunes artistes, en partenariat avec l'ESADTPM. La première à avoir été inaugurée le 2 décembre est « Telo Solis » (de l'artiste Lisa Jacomen), une fresque monumentale sur la façade de la Faculté de Droit de Toulon.



€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 2,4 M€
Investissement : 6,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

Près de **2,1 M€** d'aides aux travaux versées aux propriétaires privés de la Métropole.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

3,4 M€ mobilisés par la Métropole pour les opérations de logements sociaux en cours.

1 M€ engagé pour la construction à venir de **330 logements sociaux** (Fleurs des Champs, Le Versailles...).

8,3 M€ de garantie d'emprunt de la Métropole sur **27 opérations** (524 logements).

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

905 000 € pour le soutien à des actions sur l'ensemble du territoire : insertion et aide à l'emploi (734 000 €), habitat cadre de vie (4000 €), prévention de la délinquance (167 000 €).

400 000 € pour le soutien à des actions dans les **13 quartiers prioritaires** de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde, dans le cadre du Contrat de Ville.

10 projets soutenus par le FEDER ITI (Investissement territorial intégré) dans le cadre de la programmation 2014-2020.

4,8 M€ dédiés par la programmation FEDER ITI 2021-2027 aux quartiers inscrits au Contrat de Ville et à leurs habitants.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

1998 aides financières accordées pour accéder à un logement, prévenir une expulsion ou lutter contre la précarité énergétique.

1224 mesures d'accompagnement socio-administratif liées au logement afin de sécuriser le parcours résidentiel, par l'intermédiaire de 9 associations métropolitaines (857 110 € sous forme de subvention aux associations).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

1599 aides financières accordées (dont 835 secours d'urgence et 764 aides mensuelles).

745 bénéficiaires. 265 456 € de budget consommé.

329 kits hygiène-santé remis.

2 nouveaux modes de paiement mis en place : ouverture des versements des secours d'urgence au virement bancaire et déploiement des cartes prépayées pour les secours d'urgence et aides mensuelles.

Urbanisme, habitat, solidarité

Habitat et solidarité

En matière d'habitat, la Métropole pilote et anime la politique locale de l'habitat. L'élaboration du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat a été initiée avec les 12 villes et l'ensemble des personnes publiques associées. La Métropole développe notamment les programmes d'amélioration durable de l'habitat privé, finance les programmes de logements sociaux et assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, la Métropole pilote et anime, avec les partenaires locaux, des dispositifs d'aide aux habitants les plus en difficulté à travers le financement de projets associatifs couvrant les champs de la cohésion sociale, de l'accompagnement au logement et de l'insertion professionnelle. Elle anime également des dispositifs comme le Plan de solidarité territoriale, le programme d'aide au permis de conduire ou la charte Entreprises & Quartiers.



Dans le cadre du Contrat de Ville, TPM finance des actions en faveur des habitants des 13 quartiers prioritaires de la Métropole sur trois grandes thématiques : l'insertion et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la sécurité. La politique de cohésion sociale métropolitaine est déployée sur l'ensemble des 12 communes.

QUELQUES DATES

✓ **27 janvier**

Organisation de la première Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de la mandature et présentation du rapport annuel 2020 sur l'accessibilité.

✓ **24 février**

Délibération métropolitaine d'engagement dans la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renovation Urbain).

✓ **3 mars**

Installation du Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse.

✓ **7 avril**

Organisation du séminaire de lancement et de présentation de la Convention Territoriale Globale métropolitaine (CTG) entre TPM et la CAF du Var.

✓ **16 décembre**

Signature de la Convention d'Investissement Territorial Intégré pour la Programmation FEDER 2021-2027 entre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et TPM.



2022 a été l'année de l'évaluation du Contrat de Ville afin d'engager la nouvelle contractualisation avec les partenaires. Cette évaluation s'est appuyée sur l'évolution objective des différents quartiers prioritaires et quartiers de veille active. L'ensemble des partenaires ont été associés ainsi qu'une quarantaine d'associations notamment lors d'un séminaire. L'évaluation a ainsi posé les principaux enjeux pour initier une nouvelle dynamique dans le nouveau Contrat de Ville 2024-2030.

Par le dispositif FEDER ITI (Investissement Territorial Intégré), la Métropole permet un effet levier en faveur des Quartiers Politiques de la Ville et des publics vulnérables en soutenant des projets d'investissements sur le territoire des 13 quartiers prioritaires et des 6 quartiers de veille active. L'ITI intervient dans les domaines suivants :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base.
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines.
- Soutien au développement de l'activité économique.

Enfin, TPM assure la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sur son territoire.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole

Prescrit par le conseil métropolitain du 27 mai 2021, le troisième PLH déclinera, pour une période de 6 ans, sur le territoire de la Métropole les possibilités et les orientations d'un développement durable et équilibré de l'habitat en lien avec les politiques d'aménagement, de préservation de l'environnement et de rénovation énergétique menées tant à l'échelle métropolitaine que communale. Les principes fondamentaux de ce PLH portent sur la volonté de mieux maîtriser la politique de l'habitat correspondant aux enjeux et aux capacités réelles du territoire, de promouvoir une Métropole plus solidaire et inclusive orientée vers les ménages, de définir une meilleure territorialisation et diversification de l'offre de logements en lien avec une politique de mise en valeur des quartiers et centres urbains du territoire, et d'asseoir le positionnement de la Métropole comme un interlocuteur central des acteurs de l'habitat sur le territoire.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation du diagnostic. Il comprend un volet socio-économique partagé avec les partenaires publics associés à la démarche au cours de deux ateliers tenus en mai, et un volet foncier. Conduit avec les communes, ce dernier a consisté à identifier le foncier potentiel permettant la création de nouveaux logements. Un travail méthodologique et empirique a été réalisé avec l'assistance de l'AUDAT VAR et présenté à chacune des communes. Un comité de pilotage de restitution s'est tenu en octobre.

▶ La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Le nouveau cadre réglementaire en matière de politique d'attribution de logement social qui s'impose aux intercommunalités vise à assurer d'une part un équilibre territorial garant de la mixité sociale et d'une cohérence territoriale, et d'autre part, la mise en œuvre d'une stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs de logements sociaux afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement. Celle-ci a été adoptée en conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021.

L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre des principaux chantiers identifiés dans la CIA, avec notamment un travail de formalisation des indicateurs de suivi de cette convention en lien avec le Département et son observatoire, des entretiens conduits avec les bailleurs pour poser le périmètre d'une future charte des bonnes pratiques en matière d'attribution des logements sociaux, et enfin la mise en place de la commission de coordination destinée à traiter les demandes de logement social relevant de cas complexes.

▶ La Métropole, territoire volontaire pour la mise en œuvre d'un projet social pour les aires d'accueil des gens du voyage



TPM a répondu à un appel à territoires volontaires pour la mise en œuvre d'un projet social dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Cette proposition fait suite au constat d'absence d'actions à caractère social prenant en compte les possibilités de scolarisation des enfants, l'accès aux soins et d'exercice des activités économiques pourtant obligatoires et préconisées dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Avec l'appui de SOLIHA, la Métropole a animé 8 ateliers en 2022 avec les acteurs, partenaires institutionnels et associatifs permettant de partager un diagnostic et d'envisager des actions apportant des réponses opérationnelles.

SOLIHA a livré à la Métropole le projet social visant la coordination des différents acteurs de l'accompagnement social

et permettant aux résidents une socialisation dans la cité, une participation à la vie locale et un accès à l'ensemble des services que propose le territoire. Il sera adossé lors du renouvellement de contrat de gestion des aires d'accueil pour la période 2024/2028.

Cette action fait partie intégrante de la démarche de Convention Territoriale Globale, conduite avec la CAF.

▶ La Métropole, territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord (LDA)

Le plan Logement d'abord s'inscrit dans le projet métropolitain d'une Métropole accueillante et solidaire, engagée pour renforcer la mixité et la cohésion sociale du territoire et assurer les parcours résidentiels pour tous.

La convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, signée entre l'État et la Métropole représente un soutien financier de 665 000 € sur la période.

Le plan métropolitain Logement d'abord 2021/2023 vise :

- un accès direct au logement avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes ;
- la production de logements abordables par la captation et le conventionnement de logements privés ;
- la coordination des acteurs du logement et de l'insertion dans le logement.

▶ Une politique jeunesse pour une prise en compte globale de la situation des jeunes en difficulté

L'accompagnement social

Le Fonds métropolitain d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aides financières qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de TPM et répondant aux conditions d'éligibilité du règlement intérieur. Il s'agit de favoriser l'insertion des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale. Les aides accordées se présentent sous 2 formes : des secours d'urgence de nature à faire face à des besoins urgents, et des aides mensuelles liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle.

En 2022, 1599 aides ont été accordées pour un budget de 265 456 €. 329 kits Hygiène-Santé (trousses regroupant des produits d'hygiène de première nécessité) ont été remis aux jeunes bénéficiaires des secours d'urgence.

Par ailleurs, l'instance de Coordination Jeunesse qui regroupe l'ensemble des prescripteurs du FAJ, c'est-à-dire les missions locales, les unités territoriales sociales du Département, et les travailleurs sociaux d'associations et de clubs de prévention s'est réunie cinq fois et a permis l'audition de plusieurs partenaires sur différents dispositifs : le pass culture, l'Adil, l'Huda, la CPAM avec la présentation du Centre d'Examen de Santé et de la Mission Accompagnement Santé.

En parallèle, des groupes de travail avec les prescripteurs ont été mis en place dans le but d'adapter le règlement intérieur du FAJ à l'évolution des demandes et des besoins des publics.



L'insertion professionnelle

Dans le cadre de ses actions en direction des jeunes notamment, TPM pilote et anime le dispositif « Aide au Permis TPM ». Il permet à des demandeurs d'emploi ou des jeunes suivis en missions locales, de bénéficier d'une aide au cofinancement de leur permis de conduire, dans le but de faciliter leur insertion professionnelle. En 2022, 138 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

L'éducation, la citoyenneté et l'orientation : Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

Depuis 2014, TPM s'est engagée aux côtés de l'État dans le cadre de la charte Entreprises & Quartiers afin de favoriser l'orientation et l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires. La Charte est devenue le PAQTE et la Métropole poursuit sa collaboration sur ce dispositif en lien avec l'État, l'association Face, les partenaires de l'Éducation Nationale et de l'Emploi en signant la convention de partenariat PAQTE 2020-2022. En 2022, ce partenariat a notamment permis :

- d'accueillir près de 80 stagiaires dont plus de 5% issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole ;
- d'accompagner 38 personnes dans le financement de leur permis de conduire ;
- d'apporter un soutien aux initiatives locales avec l'appui financier au titre du Contrat de Ville à hauteur de 400 000 € ;
- d'insérer 117 personnes issues des QPV dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- de transporter 3000 passagers issus de QPV dans le cadre du dispositif « La culture vous transporte » pour découvrir les équipements culturels métropolitains.

Le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ)

Le CVEJ est une instance de concertation, de participation et de dialogue, composée d'une quarantaine de jeunes du territoire de la Métropole TPM. Installée le 3 mars 2022, elle intervient à la recherche de l'intérêt collectif du territoire et de ses habitants, et plus particulièrement des jeunes. Elle a pour mission de participer à l'évaluation des politiques publiques intéressant la jeunesse du territoire et dispose également

de la capacité de s'autosaisir et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. Pour ce faire, elle dispose d'un budget participatif alloué par la Métropole. Après avoir auditionné des personnalités expertes en matière de mobilité et d'habitat, entre autre, le CVEJ s'est réuni sous forme de groupes de travail thématiques Mobilité, Logement, Communication afin d'apporter un éclairage sur leurs attentes et leurs besoins. Une délégation du CVEJ s'est par ailleurs déplacée à Mannheim pour échanger et mettre en commun des projets avec ses homologues du Conseil de Jeunes de Mannheim.

▶ La Convention Territoriale Globale métropolitaine

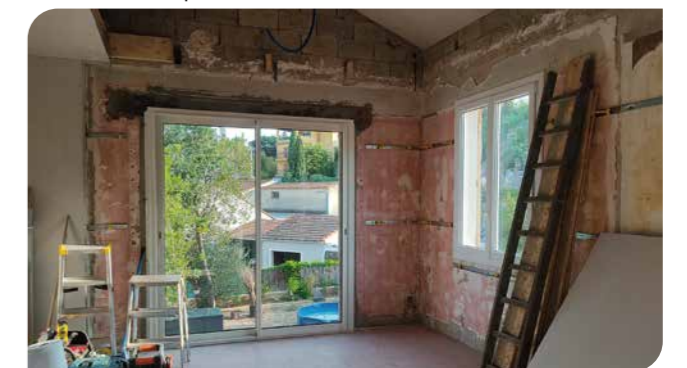
La Métropole TPM déploie une politique dynamique et volontariste en faveur de la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire et poursuit ainsi des objectifs clairement partagés avec la CAF du Var, acteur majeur de la politique familiale et sociale sur le territoire.

Afin d'une part d'optimiser l'impact des différentes interventions institutionnelles, et d'autre part, de déployer une offre de services de qualité au plus près des citoyens, TPM et la CAF du Var aspirent à conjuguer leurs efforts et renforcer leur collaboration au travers de la signature d'une Convention Territoriale Globale Intercommunale.

L'année 2022 a vu la mise en synergie des acteurs institutionnels et associatifs du territoire, en vue de la définition d'un diagnostic de territoire partagé et de l'élaboration d'un plan d'actions autour de trois axes thématiques :

- l'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants ;
- l'amélioration de la relation à l'usager par le développement d'un territoire inclusif ;
- l'insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière en direction du public jeune.

Plus d'une centaine de partenaires a été appelée à participer aux groupes de travail portés conjointement par la CAF du Var et la Métropole TPM entre avril et décembre 2022.



▶ Le Plan de Solidarité métropolitain

Engagée avec l'État pour la période 2020/2022, la Métropole décline plusieurs actions avec des opérateurs locaux pour répondre aux enjeux dans les trois domaines suivants :

- la lutte contre la précarité des étudiants et des jeunes, avec un soutien aux actions menées par la banque alimentaire, l'épicerie étudiants et l'association Amitiés Cité ;
- l'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté ;
- la sécurisation des parcours résidentiels.

En 2022, l'engagement de la Métropole s'est traduit par le soutien de 14 opérateurs associatifs intervenant sur l'ensemble du territoire avec un volume financier de 375 000 € de l'État et près de 1,5 M€ de la Métropole.





► Les observatoires

La Métropole s'est engagée dans la démarche de mise en place d'observatoires sur les thématiques **Jeunesse et Logement étudiant**, en s'appuyant sur l'expertise de l'AUDAT afin de mieux appréhender ses publics et leurs attentes. **Banques de données et outils d'aide à la décision**, les observatoires sont en effet un instrument indispensable de la connaissance du territoire.

► La mise en place de la nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité

La nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité a été installée le 27 janvier 2022, à la suite du renouvellement des élus de la Métropole en juin 2020 et d'un appel à candidature auprès des associations représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs locaux. Elle a consolidé le rapport annuel d'accessibilité 2020 et a lancé une dynamique partenariale avec les acteurs relevant du champ du handicap en vue de l'amélioration des politiques publiques portées par la Métropole à l'échelle de son territoire.



► L'animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL a pour vocation de permettre **l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives** et contribuant ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. En 2022, elle s'est réunie à trois reprises et a examiné les rapports annuels des délégataires de services publics en matière d'eau, d'assainissement, de transports, de parkings, de mise en place du très haut débit, du crématorium de La Seyne-sur-Mer, du réseau de thalassothérapie, des concessions d'énergie. Elle a, de plus, formulé un avis sur le lancement des procédures de concessions de plage.

► Un programme de renouvellement urbain pour les centres-villes de Toulon (secteur Visitation/Courdouan) et de La Seyne-sur-Mer

2022 a été une année charnière pour les deux projets de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer. Après une phase de diagnostic et d'études initiée en 2017 dans le cadre du Protocole de Préfiguration, **un ambitieux programme d'investissement** pour un montant total **de plus de 70 M€**, a été formalisé par la signature, en juin, d'une convention partenariale pluriannuelle.

Le concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) confirmé en comité national d'engagement, s'établit à plus de 15 M€ pour La Seyne-sur-Mer, et plus de 4 M€ pour le centre-ville de Toulon, **pour un total de 19,6 M€**.



Centre-ville de Toulon

Une large concertation a été mise en œuvre sur le Projet d'Intérêt Régional du Centre-Ville de La Seyne-sur-Mer entre juillet et septembre. Une mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale pour les ménages concernés par le relogement dans le cadre de la réhabilitation de leurs immeubles a été lancée.

Un premier Comité de Pilotage s'est tenu en décembre avec l'ensemble des partenaires financiers et maîtres d'ouvrage pour faire un point d'avancement sur les opérations et envisager pour la prochaine revue de projet, les ajustements inhérents à la réalisation de travaux.

► Le développement d'une économie sociale et solidaire : la clause sociale dans les marchés publics et chantiers d'insertion

À travers la commande publique, la Métropole contribue à l'insertion sociale et professionnelle des habitants de TPM durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Elle utilise l'achat socialement responsable dans le cadre de ses travaux ou de l'entretien des sites dont elle a la gestion.

Au total, plus de 340 personnes dont 107 résidents en QPV ont été embauchées en 2022 spécifiquement dans le cadre de marchés de TPM incluant les clauses d'insertion, pour un volume global de 108 972 heures d'insertion travaillées.

Pour assurer le succès de ces actions, la Métropole fait appel à **des facilitateurs de « clauses sociales » dans les marchés publics (Maison de l'Emploi TPM, Mission Locale des Jeunes Toulonnais)**. Ils ont pour mission d'accompagner les donneurs d'ordre et de suivre la mise en place des « clauses sociales » dans les marchés publics, et assurent un rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, prescripteurs des publics.

Depuis 2022, la Métropole met en place **des permanences avec la Maison de l'emploi TPM** pour coordonner ces actions et accompagner les directions opérationnelles dans le déploiement des clauses sociales des marchés publics potentiels, et ainsi atteindre les objectifs du SPASER TPM (confère données de l'administration, rubrique commande publique).



Centre-ville de La Seyne-sur-Mer



Territoires et proximité

Avec la création de la Métropole, TPM a renforcé ses champs de compétences en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public : l'entretien et l'aménagement de la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une attention quotidienne et sont aujourd'hui au cœur de la politique métropolitaine de proximité.

Pour gérer au quotidien ces compétences de proximité et garantir une réactivité à ses usagers, la Métropole et les communes membres ont fait le choix d'une organisation territorialisée : une antenne métropolitaine a été mise en place sur le territoire de chacune des 12 communes. Rattachées à la Direction Générale des Services Techniques, les antennes sont chargées de la mise en œuvre de ces compétences, sur le territoire sur lequel elles se situent, en lien avec le maire pour prendre en compte les spécificités de la commune.

La Métropole intervient également tout au long du cycle de l'eau en particulier dans le cadre de ses compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées ». La production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées, sont ainsi assurés quotidiennement au service des habitants de la Métropole. Deux enjeux majeurs sont poursuivis par la Métropole à travers la gestion de ces compétences :

- assurer la production et la distribution d'une eau potable en quantité et qualité suffisante pour alimenter l'ensemble du territoire ;
- et garantir l'innocuité des rejets des eaux usées domestiques et industrielles dans les milieux naturels en assurant préalablement leur dépollution pour préserver la qualité de l'environnement et la santé publique des habitants.

€ DÉPENSES 2022

VOIRIE

Fonctionnement : 20,5 M€
Investissement : 36,1 M€

ESPACES VERTS ET JARDINS

Fonctionnement : 19,2 M€
Investissement : 4,9 M€

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Fonctionnement : 9 M€
Investissement : 4,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

1565 km de voirie
entretenus, soit 4501 voies.

535 hectares
d'espaces verts entretenus.

67 878 points lumineux
sur le territoire.



60

Territoires et proximité

Voirie, espaces publics et espaces verts

La Métropole est compétente pour « la création, l'aménagement et l'entretien de voirie » ainsi que pour « la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ».

Concernant la voirie, les antennes métropolitaines mettent en œuvre les opérations de travaux, de création et d'aménagement de la voirie. Elles bénéficient, selon l'ampleur et la nature des projets, de l'ingénierie des services du siège et sont dotées d'une régie chargée de l'entretien et de la maintenance de la voirie.

En matière d'espaces verts, les objectifs des équipes au sein des antennes métropolitaines consistent à concevoir, réaliser, développer et promouvoir le patrimoine végétal et paysager. La préservation de l'environnement s'y affirme également dans la pratique quotidienne de l'entretien raisonné des espaces verts et arborés, qui incluent de nombreux parcs et jardins.

Concernant l'éclairage public, les missions consistent principalement à assurer le bon entretien du réseau d'éclairage public, vérifier la conformité des installations, mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie et assurer le suivi des travaux d'extension du réseau. Selon les antennes, ces missions sont assurées soit par un prestataire, soit par des équipes en régie.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Des projets de voirie réalisés sur l'ensemble du territoire

• Sur l'ensemble du territoire :

- Mise en accessibilité de 68 arrêts bus pour un montant de 2,6 M€ - soit un total de 867 arrêts mis en accessibilité sur 2190 (40%).
- Recensement des dispositifs de ralentissement sur l'ensemble de la Métropole (729 dispositifs relevés).

• Hyères :

- Sécurisation des sorties d'écoles avec les figurines Arthur et Zoé (57 000 €).



- Rénovation de l'éclairage public : passage en lanternes LEDS de l'éclairage public avenue Maréchal Leclerc, Vieux chemin de Toulon, avenue Jean Jaurès ; mise en place d'horloges et de programmeurs (261 000 €) ; et remplacement des contrôleurs de signalisation lumineuse sur divers sites (75 000 €).



Accès Tour Fondue à Hyères

- Reprise de chaussées suite à déformations dues au système racinaire des pins : quartier de l'Ayguade (155 000 €).
- Requalification du quartier de la Blocarde (1,95 M€).
- Requalification de la place et réfection de l'éclairage public sur la place Daviddi (263 000 €).
- Aménagement et désimperméabilisation du parking du front de mer de la Capte avec création de toilettes publiques (342 000 €).
- Réfection de chaussées et trottoirs : avenue Alphonse Denis, rue Hyppolite Panhard, chemin du Palyvestre, chemin des Nartettes (307 000 €).
- Aménagement de parkings : avenue Maréchal Leclerc et place du bouchon (155 000 €).
- Diverses opérations d'amélioration, de réfection et de dilatation des réseaux pluviaux (528 100 €).
- Requalification des accès à la Tour Fondue : dans la continuité de la reconstruction de la gare maritime de la Tour Fondue, réfection complète des voiries du Hameau avec remise à niveau du réseau pluvial et de l'éclairage public (travaux du 26 septembre 2022 au 25 février 2023, pour un montant total de 654 218 €).
- Requalification des rues Durand et Hippodrome avec amélioration du réseau pluvial, enfouissement des réseaux secs, mise à l'alignement et réorganisation du stationnement (travaux du 5 septembre 2022 au 25 février 2023, pour un montant total de 560 419 €).
- Requalification des boulevards Chateaubriand, d'Orient et Mistral (3,6 M€ dont 40 000 € en 2022).

• La Crau :

- Requalification de l'avenue Jean Monnet 2 (1,5 M€).
- Réfection des enrobées chemin des Goys Fournier (195 000 €).
- Aménagement autour du rond-point des anciens combattants (203 000 €).
- Élargissement de l'entrée du chemin de la clé des champs (90 000 €).

- Liaison entre la rue Jean Bart et l'impasse de la Pérouse (100 000 €).
- Tapis d'enrobé chemin de Terrimas (135 000 €).
- Aménagement de diverses voiries et trottoirs (450 000 €).
- Reprise de 2 affaissements de chaussée de la ZAE Gavary (186 000 €).



© Ville de La Crau

• La Garde :

- Réfection de la chaussée sur l'avenue Peiresc : ZAE (143 000 €).
- Changement de lanternes d'éclairage public sur l'avenue de Draguignan : ZAE (86 000 €).
- Travaux de Voirie Réseaux Divers : rue Delage partie haute (164 000 €) ; parking Gymnase Chabot (221 000 €) ; sécurisation du collège (39 000 €) ; voie partagée avenue Duclos (263 000 €) ; giratoire pôle multimodal avenue Jaurès et avenue 14 juillet (260 000 € au total) ; réfection du boulevard Sainte Geneviève (73 000 €) ; îlots de séparation avenue Masson (25 000 €) ; reprise de chaussée chemin des plaines (11 000 €).
- Installation de 40 supports vélos (9000 €).
- Création de 2 parkings publics (6000 €).
- Travaux d'éclairage public avec modernisation des LED (275 500 €).

61



La corniche Giovannini à La Seyne-sur-Mer

• **La Valette-du-Var :**

- Travaux de voirie (1,1 M€).
- Travaux de modernisation de l'éclairage public (257 000 €).
- Reprise de la chaussée et du trottoir avenue Alfred Kastler ZAE Valgora (80 000 €).

• **La Seyne-sur-Mer :**

- Réaménagement de la corniche Tamaris : l'opération d'intérêt métropolitain, d'un montant de 30 M€, a débuté en 2021. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une équipe pluridisciplinaire (1,5 M€), les phases de concertation ont été lancées et les études se sont poursuivies en 2022. Ce projet s'étend sur 4,5 km le long de la mer et comporte :
 - le traitement de la circulation pour l'ensemble des usagers : voiture avec circulation apaisée, piétons, bus, vélos, ... ;
 - la mise en valeur du site (matériaux de qualité, éclairage...);
 - la mise en valeur du patrimoine paysager et de l'environnement (l'aménagement de l'axe de promenade a été séquencé en 5 tronçons paysagers) et l'application des réglementations (examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale).
 Les travaux de la 1^{ère} phase devraient débuter en septembre 2024.

- Aménagement de la corniche Giovannini : achèvement des travaux, comprenant la création d'une voie verte et de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux, l'aménagement des espaces verts, la réalisation de quatre espaces thématiques de glisse, de parcours de jeux d'enfants, de détente et pique-nique (1,4 M€).

- Aménagement de l'avenue Henri Guillaume : réalisation des murs de soutènement, enfouissement des réseaux et reprise de la voirie en créant des trottoirs afin d'élargir la chaussée très étroite. La première partie de cet aménagement d'un montant de 500 000 € s'est terminée en juin 2022. Deux autres phases de travaux sont envisagées afin de poursuivre l'élargissement de la voie et renforcer cet axe de desserte.

- Réfection de La Place Lurçat (150 000 €).
- Requalification du parvis de la salle des mariages, promenade et parking, remplacement de l'éclairage public, plantations : square Aristide Briand (350 000 €).
- Réfection de la chaussée et création de trottoirs : chemin de La Seyne à Bastian (210 000 €).
- Aménagement de la zone piétonne du centre-ville : installation de bornes escamotables (240 000 €).
- Création d'un trottoir et réfection de la voirie : avenue Auguste Plane (210 000 €).
- Réfection de chaussées et trottoirs sur diverses voies : rues Ernest Reyner, Belfort, Commandant Albrand (200 000 €).

- Rénovation de l'éclairage public et passage en LED sur l'avenue de Londres et diverses voies (180 000 €).
- Réfection de la chaussée de l'avenue Robert Brun ZAE (272 000 €).
- Réaménagement de la voie du lotissement ZAE La Provençale (260 000 €).

• **Le Pradet :**

- Aménagement de la liaison piétonne et cyclable entre le centre-ville et la Garonne sur 1,2 km. Les travaux ont débuté en octobre 2022 et doivent d'achever en septembre 2023 (1,5 M€).



- Travaux divers d'aménagement de voiries et trottoirs (330 000 €).
- Enfouissement de réseaux Orange : rue du Pensionnat, avenue Général Brosset (15 000 €).
- Éclairage public : remplacement de 19 mâts d'éclairage avenue Ganzin (phase 2) et rénovations diverses (95 000 €).

• **Carqueiranne :**

- Travaux d'aménagement avenue de la Gare (245 000 €).
- Travaux d'aménagement avenue de la Libération (245 000 €).
- Création d'un cheminement piétonnier accessible aux personnes à mobilité réduite avenue des Redonnes (24 000 €).
- Création d'un réseau pluvial route du Vallon (264 000 €).
- Réfection de la chaussée route de la Benoite (60 000 €).
- Réaménagement du chemin du Cabro (86 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public avenue Jean Jaurès (59 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public chemin des Vieux Roubauds (81 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public avenue du Général de Gaulle (78 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public avenue de la Gare (16 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public avenue de la Libération (20 000 €).

• **Le Revest-les-Eaux :**

- Réfection de l'éclairage public avenue des Poilus (40 000 €).

• **Ollioules :**

- Mise en conformité du dispositif de retenue du giratoire de l'Europe (30 000 €).
- Aménagement du giratoire d'Ollioules (80 000 €).
- Requalification rues Mouries et Jean-Jacques Rousseau (150 000 €).
- Requalification du chemin de Faveyrolles (2,2 M€).



Chemin de Faveyrolles à Ollioules

- Pavage de la rue de la Tour (20 000 €).
- Requalification du chemin du kiosque (38 000 €).

• **Six-Fours-les-Plages :**

- Aménagement du parvis de l'Espace Culturel André Malraux : cette opération inscrite dans une démarche de valorisation du centre-ville par la création d'un espace paysager et ombragé en remplacement du parking existant a consisté en l'amélioration du réseau d'assainissement des eaux pluviales, l'amélioration du réseau d'éclairage public, l'aménagement d'un espace partagé (déplacement en mode doux piétons/vélos) et la réalisation d'un espace piéton avec des revêtements de qualité en pierre naturelle et béton désactivé (1,2 M€).



© Ville de Six-Fours-les-Plages

- Création d'une voie de liaison entre l'avenue de la Mer (RD 559) et l'avenue Kennedy (RD 63) : après le busage du ruisseau pluvial d'Augias effectué en 2021, les aménagements de surface ont été réalisés permettant de créer une voie sur une longueur de 430 m linéaires et une largeur de 12 m linéaires entre l'avenue de la Mer et l'avenue John Kennedy. Cet axe est constitué d'un trottoir de 1,40 m de largeur, d'une voie de circulation de 5,80 m de large en enrobé phonique et d'un espace complanté d'arbres d'alignement d'une largeur de 4,80 m destiné aux modes de déplacement doux (1 M€).
- Création d'un réseau pluvial rue Allègre (478 445 €).
- Aménagements de surface de la contre-allée de la Cantarelle (167 703 €).

- Requalification de la chaussée en enrobés phoniques de la rocade Font de Fillol (140 727 €).
- Réhabilitation de l'éclairage public sur la montée du Fort (47 091 €).
- Restructuration du réseau pluvial rue Ampère (181 904 €).

• **Saint-Mandrier-sur-Mer :**

- Remplacement des luminaires plage de la Coudoulière (31 400 €).
- Mise aux normes des ralentisseurs de la commune (24 500 €).
- Accessibilité : création de trois places et deux rampes PMR (4500 €).
- Travaux d'entretien de la voirie (90 000 €).

• **Toulon :**



© Laurent Perrier - Ville de Toulon

- Aménagement du terminal bus de la Beaucaire (300 000 €).
- Aménagement du pôle de correspondance bus et de la place Bouzigues : ces travaux ont consisté à créer un pôle de correspondance pour les mini bus (foncier acheté au prix de 300 000 €) puis à aménager la place Bouzigues en y intégrant 2 arrêts bus et des places de stationnement. L'achèvement des travaux est prévu en mars 2023 (600 000 €).
- Aménagement de la chaussée et des trottoirs avenue de Tessé. L'achèvement des travaux est prévu en avril 2023 (600 000 €).
- 29 opérations de petite réfection de voirie (total de 1,95 M€).
- Requalification de la rue Schuman et de ses abords, et création d'un parvis (700 000 €).
- Opération Lazare Carnot dans le cadre de Chalucet, requalification des voies : « phase 1 », rues Revel, Paulin Guerrin et partie sud (990 000 €), « phase 2 », rues Gimelli, Peiresc, Paulin Guerrin nord et Mirabeau (850 000 €).
- Requalification de la place Martin Bidouré, du marché du Pont du Las et des espaces adjacents (2,3 M€).
- Enfouissement du réseau ENEDIS entre les rues Gantelme et David sur le chemin de Forgentier (150 000 €).
- Création d'une piste cyclable depuis les allées de la Légion Étrangère jusqu'à la gare SNCF/voie express (1,4 M€).



© Annabelle Lhuillier-Bonnal - Ville de Toulon



Centre-ville de Six-Fours-les-Plages

- Modification d'accès à la CCIV, modification du rond-point Bonaparte et création du Shunt CCIV (500 000 €).
- Réfection du boulevard Démocratie et du chemin de la Loubière et requalification du boulevard Raynaud (3,8 M€).
- Réfection de la chaussée avenue de la République avec la création d'une bande cyclable et la réfection du stationnement moto du quai consigne (1,3 M€).
- Réalisation d'aménagements de proximité :
 - conformité des quais de bus, accessibilités PMR et trottoirs (387 800 €) ;
 - limitation de la vitesse, écluses, plateaux (82 500 €) ;
 - Mise en conformité d'espaces et de cheminement piétons ainsi que de trottoirs (229 300 €).
- Signalisation horizontale (370 500 €).

Les travaux et aménagements pour la qualité des espaces verts

- **Hyères :**
 - Terre-plein central de l'A570 : réhabilitation des plantations du terre-plein sur les derniers 600 m linéaires vers le rond-point Henri Petit (270 000 €).
 - Aménagement paysager du vieux chemin de Toulon (139 321 €)



© Ville de Hyères

- Aménagement du rond point Maréchal Juin (24 039 €).
- Reprise des espaces verts du square Bachaga Boualam (9203 €).
- Plantations boulevard du front de mer (38 072 €).
- Aménagement paysager aux abords du skate park (10 402 €).
- Amélioration des aires de jeux dans les Squares (Marquise et place d'Armes) (46 407 €).

• La Garde :

- Travaux d'espaces verts :
 - avenue Houot (6000 €) ;
 - place Tomasini phase 1 (202 000 €) ;
 - rond-point des avenues Jean Jaurès et Roosevelt (63 000 €) ;
 - rond-point des avenues Sadi Carnot et de la paix (10 000 €) ;
 - jardin Veyret aires de jeux (76 000 €) ;
 - 3 sanisettes (162 000 €).

• Le Pradet :

- Réhabilitation de l'aménagement paysager du plateau du Pin de Galle (25 000 €).
- Poursuite de la lutte contre l'effet îlot de chaleur urbain, plantation arbres (25 000 €).

• La Seyne-sur-Mer :

- Aménagement du centre-ville : création de 34 jardinières rues Baptistin Paul et Franchipani, plantation de l'esplanade Péri et de l'entrée du parc de La Navale (147 000 €).
- Embellissement des entrées de ville « 1^{ère} Armée Française et rond-point de la Pyro » (118 000 €).
- Aménagement du parvis de la Maison Pouillon Parc Braudel (100 000 €).
- Plantations aux entrées d'école, terrain de boules de Saint-Elme et sur diverses voies de la commune ; chemin de l'Évescat aux Sablettes, avenues Debussy et Verlaque (196 000 €).

• Six-Fours-les-Plages :

- Aménagement des abords du parking de la Cantarelle : plantation de 320 m² de massifs arbustifs (pitto-sporum) et de 28 arbres, transplantation de 7 palmiers et installation d'un système d'arrosage automatique (140 140 €).
- Aménagement du carrefour promenade Charles de Gaulle/avenue Kennedy : création de 250 m² de jardinières plantées sur trottoir et composées de 35 arbres et 660 arbustes, et reprise du revêtement en béton désactivé (153 830 €).
- Aménagement des abords et du parvis des HLM Reynier Haut : création d'espaces verts sur les abords et aménagement du parvis en stabilisé (300 m²) et de 630 m² de jardinières plantées (20 arbres et 1800 plantes arbustives : pitto-sporum, abelia, cassia, grevillea, ptygala, romarin, lavande, thym, euphorbes, lauriers sauce, viburnum, yucca). Création d'un réseau d'arrosage et reprise des pieds d'arbres existants (260 000 €).
- Réaménagement de la partie haute de l'avenue de la Mer : suppression du gazon et plantation arbustive sur 800 m², soit 2070 plantes et un arbre. Reprise du système d'arrosage automatique (155 350 €).

• Saint-Mandrier-sur-Mer :

- Entretien et fleurissement des massifs - passage de la commission des villes et villages fleuris : maintien en 2^{ème} fleur (végétaux 9000 €, entretien 24 000 €).
- Traitement préventif et curatif des palmiers (11 200 €).

• Toulon :

- Campagne d'embellissement, création d'îlots de fraîcheur sur la commune et plantation de 345 arbres (862 500 €).
- Aménagements paysagers (396 000 €) :
 - déplacement et rénovation de la fontaine « Wallace » de la place Louis Blanc vers le parvis des Halles ;
 - coulée verte des Poudrières, phase 6 : continuité de la voie verte et des cheminements piétonnier et cyclable, aménagements paysagers ;
 - square Tourville : aménagement de jardinières en pierres, plantation de 5 arbres, d'arbustes et de vivaces ;
 - square des Ailes d'Or : plantation de 3 arbres ;
 - place Beguin : végétalisation, plantation de plantes de terrains secs ;
 - place Fiegenschuh : réhabilitation des jardinières, plantation d'arbustes et de vivaces, reprise du réseau d'arrosage ;
 - littoral Frédéric Mistral : plantation de massifs, création d'un réseau goutte à goutte, plantation d'arbustes et vivaces ;
 - CCI embarquement : mise en place de gazon synthétique aux pieds des oliviers ;
 - rond-point Antonin Chaudé : aménagement minéral ;
 - avenue des Dardanelles : création d'une placette minéralisée, plantation d'arbustes ;
 - place Reboul : jardinière, mise en place d'un système de drainage, création d'un réseau goutte à goutte, plantation d'arbustes ;
 - carrefour Noël Blache : jardinière et gazon synthétique ;
 - avenue Rageot de la Touche : aménagement paysager ;
 - place de la Liberté : massif à l'arrière de la fontaine.
- Accompagnement paysager de la voirie (365 000 €) :
 - boulevard de la Démocratie chemin de la Loubière : adaptation des espaces verts et plantation de 4 arbres ;
 - voie Express : végétalisation du terre-plein central, création d'un réseau goutte à goutte, plantation d'arbustes ;
 - parking Fosse à Bois : mise en place d'un réseau d'arrosage, plantation d'arbres et de massifs d'arbustes, vivaces ;
 - boulevard Tessé : plantation de 4 arbres ;
 - rue Schuman : plantation de 12 arbres, d'arbustes et de vivaces ;
 - place Bidouré : expertise, abattages et plantation de 8 arbres ;
 - rond-point Bonaparte : adaptation des espaces verts ;
 - carrefour Magnan Corderie Semard : reprise des gazons et de l'arrosage ;
 - place Bouzigues : création de jardinières en pierres, réseau d'arrosage, plantation de 4 arbres et d'arbustes.

• Carqueiranne :

- Restructuration des espaces verts : avenue de la Gare (7000 €).
- Aménagement du rond-point du Carthage (9000 €).
- Plantation d'arbres et d'arbustes de diverses essences économes en eau telles que brachychitons, oliviers, callistemons (6000 €).

• La Valette-du-Var :

- Opération « un arbre - un enfant » pour la plantation de 400 arbres (175 000 €).
- Aménagements paysagers (227 000 €).



€ DÉPENSES 2022

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Fonctionnement : 70,3 M€
Investissement : 4,5 M€

PROPRETÉ URBAINE

Fonctionnement : 30,2 M€
Investissement : 0,8 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

TONNAGE DÉCHETS COLLECTÉS

167 637 tonnes
d'ordures ménagères collectées.

14 603 tonnes
de papiers et cartons.

3646 tonnes de plastique
et métaux.

10 067 tonnes de verre.

PÔLES ENVIRONNEMENTAUX

70 600 tonnes
de déchets reçus.

1 360 000 entrées.

27 000 nouvelles cartes
distribuées.

MATÉRIEL ROULANT DÉDIÉ À LA COLLECTE EN RÉGIE

46 bennes à ordures ménagères.

4 tractopelles.

74 camions de type plateau,
fourgons et utilitaires.

9 camions grue.

PROPRETÉ URBAINE

Plus de **50** engins spécifiques
(balayeuses et laveuses)
utilisés quotidiennement.

Territoires et proximité

Collecte des déchets et propreté urbaine

La compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte à porte, ainsi que la gestion des conteneurs collectifs et des pôles environnementaux (déchèteries).

Ce sont les antennes métropolitaines qui mènent l'ensemble des missions de gestion locale : elles assurent le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement. Concernant les opérations de collecte, elles s'occupent des relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies. Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

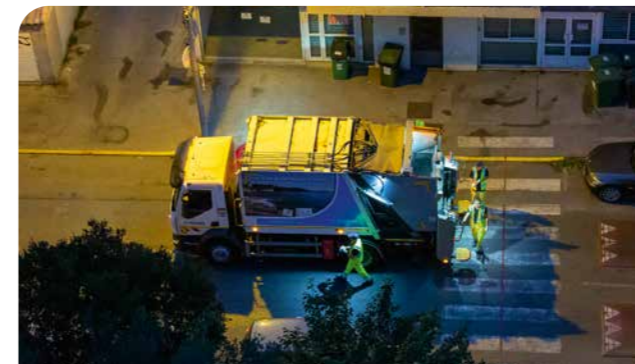
Le siège, à travers la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets, assure les missions mutualisables sur les 12 antennes telles que la gestion des calendriers de collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs à ordures ménagères, des bacs de tri, des composteurs, la formation des agents ainsi que le suivi des agréments et habilitations. Le siège assure la préparation et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes. Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme le **Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA)** ou la mise en œuvre du projet **d'Économie Circulaire**. Il conduit également toute la politique stratégique en termes de déchets et il est en lien direct avec le SITTOMAT.



Concernant la propreté urbaine, les antennes métropolitaines assurent l'ensemble des missions visant à garantir la propreté des espaces. Cela comprend le balayage et le lavage manuels ou mécanisés, le vidage des corbeilles de propreté à la disposition des administrés, le désherbage des accotements, chemins piétonniers..., les prestations de collecte et nettoyage suite aux événements organisés (marchés, manifestations), les interventions ponctuelles (dépôts sauvages, nettoyage de squats, décapage, ...), la pose, l'entretien et la maintenance des équipements de propreté (corbeilles, totems distributeurs de sacs canins, canisites, ...), ou encore l'intervention sur les pollutions visuelles (affichage sauvage, tags). Ces prestations sont effectuées sur le territoire à la fois en régie et par des prestataires.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le renouvellement du matériel et des véhicules de collecte et de propreté



Le plan de renouvellement du parc a continué à se déployer en 2022 : **neuf véhicules supplémentaires ont été réceptionnés. Six nouveaux véhicules ont été commandés**, principalement des camions hayons et des petites bennes de 5 m³.

Un plan pour réduire les déchets : le PLPDMA



En 2022, le **programme d'actions pour réduire les déchets a été adopté par le Conseil métropolitain suite à la consultation du public**. Un effort particulier a été fourni pour planifier les actions du programme relevant des déchets verts et des déchets de cuisine : lutte contre le gaspillage alimentaire, broyage des déchets verts, développement du compostage individuel et du compostage partagé. Un test de collecte des bio déchets est programmé en 2023 sur la commune de La Valette-du-Var. La Métropole a obtenu pour ce projet une aide importante de la Région et de l'ADEME.

La Métropole s'est engagée dans les chartes 0 déchet plastique de l'État et de la Région afin de limiter la pollution plastique de la mer.

Le renouvellement des marchés publics

Pour la compétence Déchets Ménagers et Assimilés, **57 marchés sont en cours d'exécution en 2022, parmi lesquels :**

- 3 pour la gestion des pôles environnementaux de Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var et Toulon ;
- 9 pour la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles et le tri en porte à porte ;
- 2 pour la collecte et le transport des ordures ménagères en point d'apport volontaire (colonnes enterrées) ;
- 3 pour la maîtrise d'œuvre relative à la mise en conformité de la déchèterie d'Hyères et pour les projets de création de deux pôles environnementaux à Hyères et La Seyne-sur-Mer ;



- 2 pour la maintenance préventive et corrective des dispositifs enterrés (ascenseurs à bacs et colonnes ordures ménagères enterrées et semi-enterrées) ;
- 1 pour une plateforme dédiée aux déchets - TRIZZY.

La communication

De nombreuses campagnes de communication ont été développées en 2022 sur le territoire. La plus importante concerne la fabrication des calendriers de collecte incluant les nouvelles consignes de tri.

Deux gros projets ont vu le jour en 2022 :

- le déploiement de TRIZZY sur le site Internet de la Métropole et ceux des communes membres de TPM ;
- la création et l'impression du guide éco-responsable métropolitain.

D'autres campagnes se sont poursuivies :

- campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire, parue sur le site internet de TPM ;
- campagne compost et composteurs avec des conseils, astuces et modes d'emploi des différents types de matériels (composteur, lombricomposteur, composteur collectif) ;
- campagne éco textiles pour sensibiliser au recyclage des tissus grâce à la mise en place des nouvelles bornes éco textile ;
- campagne pour le tri de l'aluminium ;
- campagne pour l'apport des sapins de Noël en déchèterie, ...

Enfin, des actions ont été spécifiquement organisées pour des besoins locaux :

- mise en place des bornes de tri dans des bâtiments administratifs de la Métropole, pour une administration éco exemplaire ;



- selon les besoins des antennes, traitement de différentes thématiques : la lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des encombrants et des déchets verts, les horaires et les rythmes de collecte, ... Des dépliants en plusieurs langues ont été distribués dans les zones touristiques pour faciliter la compréhension du tri ;

- **Labellisation économie circulaire.**



© Adobe Stock

€ DÉPENSES 2022

EAU POTABLE

Fonctionnement : 7,1 M€
Investissement : 5,4 M€

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 34,6 M€
Investissement : 15,9 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

EAU POTABLE

2 retenues (Dardennes et Carcès) et **11** forages, puits et sources locaux en activité sont à la disposition de la Métropole pour sa production d'eau potable. Elle achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

3 usines de potabilisation situées sur le territoire (La Valette-du-Var, Pierrasces et Dardennes) permettent la désinfection des eaux souterraines et le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP.

23 millions de m³ d'eau potable sont ainsi produits par la Métropole. En complément, elle achète 12 millions de m³ auprès de la SCP, de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon (SIAE).

196 000 abonnés au service d'eau potable, avec un volume vendu de 29 millions de m³.

2100 km de canalisations pour le réseau d'adduction et de distribution sur le territoire. Il compte 91 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 179 000 m³ et 54 stations de reprise.

Le taux de rendement du réseau métropolitain est supérieur à **85%** et dépasse donc le rendement objectif du Grenelle II visant à réduire les pertes en eau. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 17,2 km de renouvellement de réseaux.

2,27 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

QUELQUES DATES

✓ 1^{er} janvier

Démarrage du contrat de délégation de service public d'eau potable du secteur Centre.

✓ 1^{er} juin

Lancement de la première phase puis de la seconde (le 17 octobre) des travaux de réparation de la digue de la station et de remplacement de l'émissaire de rejet en mer d'AmphitriA.

ASSAINISSEMENT

180 000 abonnés en assainissement collectif, pour un volume collecté d'environ 29 millions de m³, produisant après traitement près de 10 700 tonnes de matières sèches de boues, éliminées principalement par incinération.

3 principales stations : l'Almanarre à Hyères, AmphorA à La Garde et AmphitriA à La Seyne-sur-Mer. Les usines de traitement ont un très bon niveau de performance et leurs rejets sont conformes à la réglementation.

1290 km de canalisations pour le réseau de collecte sur le territoire. Le niveau d'entretien est conséquent avec 264 km de curage annuel. Les diagnostics en vue de la détection d'anomalies sont réalisés à hauteur de 44 km pour les inspections vidéo et 52 km pour la fumigation. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 17,3 km de renouvellement ou réhabilitation de réseaux et 0,7 km d'extensions.

2,24 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

Plus de **8200** installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain. 509 contrôles ont été réalisés dans l'année, dont 239 projets de réhabilitation.



Territoires et proximité

Eau potable et assainissement des eaux usées

La mission de la Métropole en matière d'eau potable est d'assurer la production, le transfert et la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire, tout en maîtrisant les coûts du service pour l'usager.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées en régie sur les communes de Six-Fours-les-Plages et La Garde et par le biais de délégations de service public sur les dix autres communes.

Les objectifs poursuivis sont de définir une stratégie globale des achats d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau, d'établir un programme pluriannuel d'investissement et de travaux, de rechercher l'optimisation des nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs, et de garantir une qualité de service homogène à l'usager.

Concernant les ressources et la production, il s'agit en priorité de poursuivre les démarches de préservation des ressources en eaux locales et de mettre en œuvre le programme d'études et de travaux structurants.

Pour les ouvrages, des travaux de génie civil nécessaires sont réalisés et les programmes de réduction des fuites sur les réseaux se poursuivent.

La mission de la Métropole en matière d'assainissement consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. Son action s'organise en 4 secteurs :

- La collecte et le transport des eaux usées vers les stations d'épuration.
- Le traitement des eaux usées.
- Le contrôle des rejets non domestiques : lutte contre la pollution chimique des rejets industriels.
- Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Les objectifs poursuivis consistent à établir une stratégie de modernisation du réseau et d'amélioration de la performance des ouvrages de traitement, à mettre en œuvre une politique de réduction des eaux claires parasites, à optimiser les nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs et garantir une qualité de service homogène à l'usager sur le territoire métropolitain, avec une convergence des tarifs.

Le service exploite en régie la collecte sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Ollioules et La Garde, ainsi que l'aire de dépotage des déchets d'assainissement de Camp Laurent à La Seyne-sur-Mer. La gestion des réseaux de collecte sur les 9 autres communes, de l'émissaire de transport du Cap Sicié ainsi que de toutes les stations d'épuration, est assurée en délégation de service public au moyen de plusieurs contrats.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La sécurisation des barrages

- Finalisation des travaux de confortement du barrage de Dardennes.
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du barrage de Carcès nécessaires pour permettre l'exploitation de la retenue à sa cote maximale.

▶ La poursuite des démarches administratives visant à préserver les ressources locales pour la production d'eau potable

- Obtention de l'arrêté d'autorisation pour l'exploitation de la source de Saint-Antoine (Toulon).
- Mise à jour du dossier de demande d'autorisation du forage de la Foux (Le Pradet).

▶ La démarche d'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Métropolitain

- Rédaction du rapport d'état des lieux et du cahier des charges du futur schéma directeur.

▶ Des actions sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable

- Démarrage des travaux de modernisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de La Valette-du-Var et des travaux d'amélioration de l'usine de production d'eau potable de Dardennes.
- Réhabilitation de la station de la Foux (Le Pradet) et de Fontqueballe (La Garde).
- Création de l'unité de filtration de Tochou (Ollioules).
- Finalisation de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Presqu'île de Giens (Hyères) (phase 3) : 1200 m linéaires.
- Finalisation des études de maîtrise d'œuvre du SeaLine entre le continent et l'île de Porquerolles.

▶ Des actions sur les réseaux et ouvrages d'assainissement

- Renouvellement des réseaux, en particulier pour lutter contre les intrusions d'eaux claires : 13 km.
- Restructuration de la chaîne de transfert des eaux usées des Gravettes (Le Pradet) : 3,6 km de réseau ainsi que le poste de refoulement.
- Sécurisation du refoulement de La Rode (Toulon) : maillage de secours.
- Travaux de sécurisation sur les postes de relevage : remplacement de pompes, groupes électrogènes.
- Démarrage des travaux de réhabilitation de la digue et de l'émissaire de la station AmphitriA.
- Maîtrise d'œuvre en cours pour la réhabilitation des façades de la station AmphitriA.

▶ Des travaux d'envergure pour la station d'épuration AmphitriA

Lancement de la première phase (le 1^{er} juin 2022) puis de la seconde (le 17 octobre) des travaux de réparation de la digue de la station et de remplacement de l'émissaire de rejet en mer.

- Montant des travaux 5,7 M€ TTC.
- Livraison prévue à l'été 2023.

68

69



Qualité de vie

Valoriser, préserver et protéger la biodiversité de notre environnement exceptionnel, favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des habitants de notre territoire sont autant de priorités pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La culture propose une offre particulièrement riche et diversifiée. Celle-ci repose sur 11 équipements qui maillent le territoire, mais également diverses animations, ainsi que de multiples actions pour faciliter l'accès à la culture, comme le dispositif « La culture vous transporte ».

Le sport, avec des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire, et des actions à destination de tous les publics et de tous les niveaux, participe à l'épanouissement de tous.

Un environnement exceptionnel : TPM intervient par des leviers nombreux et complémentaires, qui incluent la valorisation et la préservation de la biodiversité présente sur les différents sites naturels gérés par la Métropole, la mise en sécurité et la préservation du sentier du littoral, le suivi de la qualité des eaux pour gérer les épisodes de pollution aquatique, l'entretien de concessions de plages et des équipements balnéaires rattachés, ou encore la gestion de parcs et jardins remarquables.

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 41,1 M€
Investissement : 3,8 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

Près de **160 000** personnes ont participé à la programmation de la **villa Noailles** présentée à Hyères et Toulon.

223 actions culturelles ont été proposées par le **Conservatoire TPM** pour **15 000** spectateurs.

67 913 spectateurs ont assisté aux représentations et actions proposées par la **Scène nationale Châteauvallon - Liberté**.

41 spectacles et **69** levers de rideaux ont rassemblé **60 343** spectateurs à l'**Opéra TPM**.

35 000 spectateurs dont **13 600** élèves ont été accueillis par **Le PÔLE**.

Qualité de vie

Culture

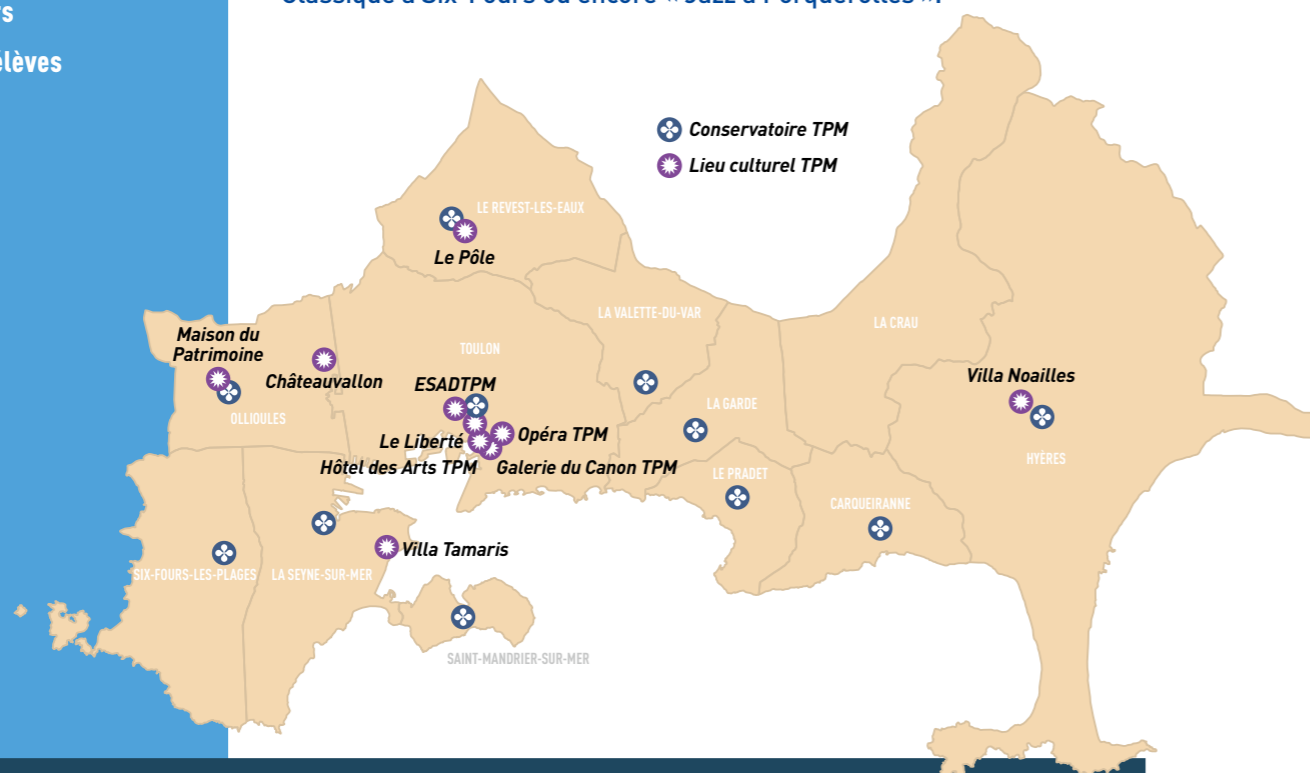
Parce que la culture est un outil de cohésion sociale, un levier de développement urbain et qu'elle contribue à la qualité de vie des habitants et à l'émergence de l'identité du territoire, la Métropole TPM fait le choix depuis plusieurs années de lui donner une place prépondérante.

TPM exerce la compétence « création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain ». À ce titre, la Métropole consacre plus de **40 millions d'euros** à sa politique culturelle, qui se définit autour de **2 axes majeurs** :

D'une part, la gestion des grands équipements culturels à rayonnement : Le Liberté - Scène nationale à Toulon ; Châteauvallon - Scène nationale à Ollioules ; l'Opéra TPM à Toulon ; Le PÔLE - Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » au Revest-les-Eaux ; la Villa Tamaris - Centre d'art à La Seyne-sur-Mer ; l'École Supérieure d'Art et de Design TPM à Toulon ; le Conservatoire TPM ; la villa Noailles - Centre d'art contemporain d'intérêt national à Hyères ; l'Hôtel des Arts TPM et la Galerie du Canon TPM à Toulon ; et la Maison du Patrimoine - Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain à Ollioules.

D'autre part, le développement et le soutien aux actions culturelles pour la mise en valeur des équipements métropolitains avec la constitution et valorisation d'un fonds d'œuvres d'art et la communication spécifique sur l'offre culturelle du territoire... La Métropole s'attache également à faciliter l'accès à la culture. Ainsi, le dispositif « La culture vous transporte » financé par TPM permet aux scolaires et aux groupes de bénéficier de navettes gratuites pour se rendre dans les établissements culturels du territoire.

Enfin, la Métropole aide les Festivals emblématiques sur son territoire comme le Midi Festival à Hyères, le Festival de Toulon et sa région, la Vague Classique à Six-Fours ou encore « Jazz à Porquerolles ».



QUELQUES DATES

✓ **Du 7 au 10 février**
Participation de l'ESADTPM au projet EuroFabrique présenté au Grand Palais éphémère à Paris.

✓ **Février-Septembre**
Saison croisée France-Portugal.

✓ **30 avril**
Journées portes ouvertes du Conservatoire TPM.

✓ **Juin**
Travaux de réhabilitation de la villa Noailles à Hyères.

✓ **16 septembre**
Inauguration du Foyer Campra de l'Opéra TPM réhabilité.



Design Parade Hyères

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Bien que le secteur culturel ait fortement été impacté par la crise sanitaire ces deux dernières années, 2022 témoigne d'une reprise d'activité significative à travers la **richesse des initiatives proposées sur le territoire**.

2022, c'est également l'année de la Saison croisée France-Portugal pour laquelle la Métropole TPM a obtenu le soutien et la labellisation de l'Institut français. Un temps fort à l'occasion duquel nombre de ses équipements culturels parmi lesquels la Villa Tamaris - centre d'art, le Pôle, le Conservatoire TPM, la Galerie du Canon TPM et bien d'autres partenaires culturels du territoire ont programmé une florissante série d'événements et de manifestations célébrant les liens fraternels et culturels unissant les deux pays.

▶ Le Conservatoire TPM



À la rentrée 2022, le Conservatoire TPM a rassemblé **2943** élèves soit **215 de plus** que l'an dernier, et **183 enseignants**. **75 disciplines** sont proposées dont **29 pratiques collectives**.

Les divers dispositifs pédagogiques conduits en partenariat avec l'Éducation Nationale pour mener à bien ses missions de sensibilisation et d'initiation aux pratiques artistiques en faveur des plus jeunes, se sont poursuivis : interventions en Milieu Scolaire, Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse, Orchestres à l'école (OAE) et interventions de sensibilisation à la danse dans les écoles par le biais de conventions de partenariat pédagogique.

La saison culturelle du Conservatoire TPM a été marquée par la richesse de ses propositions construites autour de 223 actions, parmi lesquelles 27 concerts professionnels, 76 spectacles d'élèves, 81 temps de master classes, 19 conférences, 20 portraits d'élèves ou groupes d'élèves en photo et vidéo, auxquelles ont participé près de 15 000 spectateurs.

La 8^{ème} édition du Festival d'automne a particulièrement été suivie avec 11 concerts et spectacles gratuits proposés sur l'ensemble du territoire métropolitain tout comme le trimestre « Transmission », dont l'invité était le danseur et chorégraphe de renommée internationale Angelin Preljocaj qui a offert au public une avant-première de taille : « Danse l'Europe ! », chorégraphie participative commandée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Parmi les manifestations phare de cette saison, l'orchestre symphonique du Conservatoire s'est produit au stade nautique de la ville de Toulon à l'occasion d'un **programme inédit intitulé « Plouf ! »**. Pour cet événement l'orchestre s'est associé à un ensemble de musiques actuelles issu du Conservatoire et au Club Hyères Natation Artistique. **Une initiative qui a réuni plus de 1000 spectateurs.**

2022, c'est également une journée « Portes ouvertes » organisée au Zénith de Toulon, à l'occasion de laquelle **plus de 4500 visiteurs** ont pu découvrir l'ensemble des disciplines proposées dans les spécialités musique, danse, théâtre et cirque à travers une trentaine de manifestations.

▶ LE PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »



35 000 spectateurs dont 13 600 élèves ont été accueillis au Théâtre, sous Chapiteau, dans l'espace public, à la Bibliothèque de théâtre Armand Gatti et en établissements scolaires.

22 spectacles jeune public, 14 spectacles de cirque, 9 lectures, 195 représentations de septembre à juillet, 16 accueils en résidence, 1 festival Art de rue et 6 restitutions de projets d'éducation artistique et culturelle ont constitué l'année 2022.

La Saison Cirque a porté des actions majeures en débutant en janvier par un événement incontournable, le spectacle « Dans ton cœur » de la compagnie de cirque Akoreacro, la participation à l'événement national « La Nuit du cirque » ou encore en fin d'année la 7^{ème} édition du temps fort « Clown's not dead ».

L'année a été marquée par la troisième édition du festival « Regards sur Rue » qui s'est déroulé à La Seyne-sur-Mer et un public au rendez-vous : **10 500 spectateurs** se sont déplacés **sur les 3 jours de programmations** au cours desquels se sont produites 21 compagnies, dont 10 compagnies de la Région Sud et 4 compagnies internationales soit 112 artistes pour ce festival porté par la Saison Gatti.

L'éducation artistique et culturelle s'est quant à elle traduite par la consolidation de projets d'envergure avec notamment la 4^{ème} édition d'un concours d'éloquence « L'art de dire » (450 élèves participants), la 19^{ème} édition du Prix de la pièce de théâtre contemporain pour le jeune public, la 7^{ème} édition du Festival

de Théâtre Amateur et la 3^{ème} édition du projet autour des Arts de la Rue avec une grande restitution publique du projet au Parc de la Navale devant 500 spectateurs.

▶ L'Opéra TPM

Après la levée des restrictions en 2021, l'activité artistique de l'année 2022 s'est révélée très encourageante avec une hausse significative des taux de fréquentation et un taux de remplissage de 77%. Ainsi, les **41 spectacles programmés au sein de l'Opéra TPM et les 69 levers de rideaux ont rassemblé plus de 60 000 spectateurs**. Près de **14 000 jeunes**, accueillis lors de 11 représentations « jeune public », **ont participé aux actions pédagogiques**. **L'activité hors les murs, forte de 22 spectacles, a réuni, quant à elle, près de 7000 spectateurs**.

L'année 2022 est également marquée par la nomination du nouveau Directeur, Jérôme Brunetière qui succède à Claude-Henri Bonnet. Cette haute personnalité du monde culturel a pris officiellement ses fonctions en septembre 2022, à un moment charnière de la vie culturelle de l'Opéra, avant une longue période de travaux.

L'Opéra TPM a par ailleurs poursuivi ses **actions en faveur des publics empêchés avec une représentation de « Tosca » en audiodescription** qui a permis à 17 personnes de bénéficier de ce dispositif, **des visites de l'Opéra et l'accès aux répétitions** proposées à des associations telles que l'Union des Déficiants Visuels du Var (UDV), l'ADAPEI qui accompagne les personnes en situation de handicap, « Culture du Cœur » qui favorise l'insertion des plus démunis, « L'autre c'est nous » qui lutte contre l'exclusion des populations migrantes, ou encore l'accès à **un tarif unique** pour les personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion Invalidité ainsi que **des tarifs préférentiels** pour leurs accompagnateurs.

Par ailleurs, après plus d'un an de travaux, **le Foyer Campra** de l'Opéra a été inauguré le 16 septembre. À l'occasion des **« Journées européennes du patrimoine »**, **5226 visiteurs** ont pu découvrir ou redécouvrir ce lieu totalement rénové pourvu de toiles, de bustes et de lustres restaurés, un nouveau parquet, sans oublier l'intégration d'équipements scéniques performants. Parmi les nouveautés une scène élévatrice a été installée sans dénaturer ce foyer datant du Second Empire. Le coût total de l'opération s'élève à environ 1,5 M€.



La villa Noailles - Centre d'art contemporain d'intérêt national à Hyères

▶ La Villa Tamaris, centre d'art



13 740 personnes ont été accueillies à la Villa Tamaris en 2022 parmi lesquelles 590 scolaires et 509 individuels ont pu bénéficier de visites commentées à l'occasion des trois expositions programmées. Trois temps forts ont permis au public de s'immerger dans trois univers bien distincts : **« Voyage en démocratie »** du photographe **Gérard Rancinan** et de l'auteure **Caroline Gaudriault** qui a dévoilé, du 29 janvier au 7 mai, des photographies monumentales et expressionnistes autour du thème éponyme ; **« Un été au Portugal »** proposé du 4 juin au 18 septembre à l'occasion de la Saison croisée France-Portugal, en partenariat avec les Musées d'Art Modernes Serralves (Porto) & Berardo (Lisbonne), qui a fait la part belle à **dix artistes portugais et français** parmi lesquels Léna Durr et Zagros Merhkian installés sur le territoire métropolitain ; enfin **« Untold Stories »** du 8 octobre au 18 décembre, dernière exposition de Peter Lindbergh conçue par ses soins peu de temps avant sa disparition, et présentée pour la première fois en France.

La Villa Tamaris poursuit également son engagement auprès du milieu éducatif et s'attache à démocratiser l'art auprès du jeune public non seulement à travers des ateliers pédagogiques proposés chaque semaine en partenariat avec l'École des Beaux-Arts de La Seyne-sur-Mer mais également par l'accueil de scolaires tout au long de l'année.

Le dispositif **« Passeurs de Culture »** s'est également poursuivi en partenariat avec l'Éducation nationale, la Délégation à l'Éducation Artistique et Culturelle du Rectorat de Nice et le réseau de création et d'accompagnement pédagogique Canopé 83. Cette année, des élèves de CM2 des écoles primaires Léo Lagrange 2, Saint Exupéry, Marcel Pagnol, Toussaint Merle (La Seyne-sur-Mer) et l'école primaire Lei Marrounier (Ollioules) ainsi que les élèves de 6^{ème} des collèges Jean

l'Herminier et Marie Curie (La Seyne-sur-Mer) et George Sand (Toulon) ont participé au dispositif. Les réflexions ont porté sur l'exposition « Voyage en démocratie » avec la complicité de l'artiste Léna Durr et l'auteure Lucile Bordes et se sont clôturées par une exposition des travaux d'élèves au sein du centre d'art du 15 juin au 1^{er} juillet.

Le centre d'art développe également une politique de diffusion sur le territoire. À cette occasion, dans le cadre du Festival La Collégiale de Six-Fours-les-Plages, une exposition hors les murs intitulée « De la peinture, j'adore » présentant 21 œuvres du fonds métropolitain a été programmée du 5 juillet au 28 septembre à la Maison du Patrimoine.

▶ La villa Noailles, centre d'art contemporain d'intérêt national

En 2022, la villa Noailles a déployé sa programmation au sein de six sites situés à Hyères et Toulon : le Clos Saint-Bernard dit villa Noailles et la villa Romaine, bâtiments mis à disposition par la Métropole, le Château Saint-Pierre, l'Annexe, l'Ancien évêché ainsi que l'Hôtel des Arts TPM avec qui une collaboration a été nouée pour cette troisième année consécutive.

Les activités artistiques et culturelles proposées par la villa Noailles ont permis **d'accueillir près de 160 000 visiteurs**, une première depuis sa création il y a vingt ans. Elles ont été ponctuées par plusieurs temps forts, parmi lesquels **les festivals** dont le Festival international de mode, de photographie et d'accessoires, le Festival Design Parade Hyères et Toulon et le Festival Pitchouns ; **les grandes expositions** parmi lesquelles l'exposition historique et les expositions d'architecture et de photographie ; ou encore **les rendez-vous annuels** tels que les Journées européennes des métiers d'art, les Journées européennes du patrimoine, les Rendez-vous aux Jardins, la Fête de la Pivoine ainsi que le Week-end du Liège

Les actions de transmission en direction des publics à travers des visites guidées, ateliers, conférences, parcours, tout comme le dispositif Manufacto mené en partenariat avec la Fondation Hermès se sont également poursuivies et ont permis à 13 631 personnes d'en bénéficier.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien à la scène artistique émergente, le centre d'art a accompagné près de **150 résidences** de création, de recherche et de production.

Enfin, les travaux de réhabilitation du bâtiment des garages abritant les ateliers ont démarré en juin, et comprennent la rénovation complète du bâtiment avec la réfection de la toiture, le logement du gardien et des ateliers pour environ 1,2 M€.



L'Opéra TPM à Toulon



Châteauvallon - Scène nationale à Ollioules

© Vincent Berenger

Par ailleurs, 13 307 personnes ont pu participer aux actions de sensibilisation proposées sur l'ensemble du territoire métropolitain (ateliers, résidences, rencontres, ...). Les actions en collaboration avec l'Éducation nationale ont été reconduites, notamment dans le cadre du dispositif « Service Éducatif ». De plus, le projet de diffusion de spectacles en itinérance dans les communes du département a été poursuivi, s'ajoutant aux représentations reportées en raison de la crise sanitaire des années précédentes. Ainsi 20 représentations dans les communes et 2 projets participatifs dans le théâtre couvert de Châteauvallon ont rassemblé près de **4900 spectateurs et participants aux actions de sensibilisation.**

► Le Liberté, scène nationale

238 événements réunissant près de 43 800 spectateurs ont été programmés au cours de l'année dans toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, cinéma, expositions, ...).

En matière de spectacle vivant cela s'est traduit par 3 nouvelles productions, 6 créations en tournée, 20 accueils en résidence de compagnies majoritairement originaires de la Métropole TPM, 38 représentations en tournée et 15 coproductions de spectacle.

Dans le cadre des festivals programmés par Le Liberté, une carte blanche a été confiée à l'artiste de cirque toulonnais Damien Droin à l'occasion de **Liberté Ville** : des ateliers, des spectacles et des performances ont été proposés dans l'espace public autour de l'art du trampoline. Le festival s'est conclu le 17 juin par la présentation de la nouvelle création participative de la compagnie de rue Générik Vapeur : « Alors là ! Merci ».

Le Liberté + In&Out a quant à lui été coorganisé pour sa deuxième édition avec « Les Ouvreurs » et a affiché une programmation enrichie en spectacles, films, rencontres et ateliers au sein de la scène nationale et en différents lieux toulonnais.

En complément, 44 événements (conférences, cinéma, rencontres, expositions, Nuit Liberté...) ont été proposés autour de 3 Thémas : « La farce cachée du rire », « Miroir, mon beau miroir » et « Mémoire(s) », ainsi que le temps fort sur la mer et les océans « Passion Bleue ».

Le Liberté a également poursuivi ses actions culturelles et pédagogiques en direction du public avec notamment **99 Project** qui, après plusieurs ateliers accompagnés par des artistes professionnels, a permis aux 75 participants toulonnais de présenter leur spectacle « Indociles ! » le 18 février au Liberté ; les « Ateliers en Liberté » avec une pièce de théâtre intitulée « BFF » ; ou encore les « Courts-métrages en Liberté » au cours desquels 14 jeunes du Centre Social et Culturel Toulon Est ont réalisé un court-métrage sur le rapport des jeunes aux réseaux sociaux et à leur image dont la soirée de clôture, parrainée par le joueur professionnel du RCT Aymeric Luc, s'est déroulée au Liberté le 17 mai.

► L'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM)



L'École Supérieure d'Art et de Design TPM a accueilli **189 élèves en cursus diplômant au cours de l'année 2021-2022 avec un taux de réussite de 100%.**

Pour ses Journées Portes Ouvertes, plus de 500 visiteurs ont pu parcourir les plateaux et ateliers, auxquels s'ajoutent 80 000 « internautes » qui ont vécu la visite virtuelle interactive de l'école.

Cet attrait important continue de se traduire par l'augmentation du nombre de candidats inscrits au concours d'entrée et aux commissions d'admission, qui avait déjà doublé en 2021, avec **220 candidats en 2022.** Aussi, afin d'améliorer la diffusion des offres de formation d'enseignement supérieur, la communication de l'ESADTPM s'est largement appuyée sur les outils digitaux, des articles et une grande campagne de presse avec plus de **90 publications.**

Parmi les actions nouvelles, le cycle Design a travaillé sur un projet imaginaire de portée internationale proposé par la société Petit Bateau dans le cadre d'un partenariat avec l'ESADTPM.

L'école a par ailleurs accueilli 52 artistes et professionnels qui sont intervenus dans un cycle de conférences et de workshops à destination des étudiants.

En complément, 9 expositions ont été présentées au cours de l'année : 4 monographies programmées à la Galerie de l'école et 5 expositions collectives dont « EuroFabrique » au Grand Palais Éphémère à Paris dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en février, « Fog-Flow » en partenariat avec l'Académie des Beaux-Arts à Prague, sans oublier l'exposition « Alter Ego » à la Galerie du Canon TPM, qui a mis en exergue le travail des diplômés de la promotion 2021.

Des ateliers de pratiques amateurs et périscolaires ont également été réalisés, avec la participation de **270 personnes.**

► Châteauvallon, scène nationale - Centre national de création et de diffusion culturelles

En 2022, Châteauvallon a présenté **52 spectacles pour 83 représentations réunissant 24 113 spectateurs.** Sa programmation pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, cirque, cinéma, conférence) est répartie dans 3 salles (théâtre couvert de 405 places, amphithéâtre extérieur de 1167 places et Baou de 90 places) et sur l'ensemble du site de plein air.

Après deux années de crise sanitaire, 2022 marque un retour à une programmation normale, hormis l'annulation de 4 spectacles du fait de cas de Covid dans les équipes. L'année a compté plusieurs temps forts dont un festival d'été d'envergure qui a donné une grande place à la danse dans l'Amphithéâtre en accueillant le Ballet National de Marseille/La Horde, le Ballet Preljocaj et la compagnie DCA de Philippe Decouflé, mais également à la musique avec Aldi Meola et Juan Carmona, Jane Birkin et Ron Carter, et au théâtre avec la mise en scène de Jean Bellorini ; sans oublier les 11 représentations sur le site de Châteauvallon dans le cadre des crépuscules et des noctambules.

Le soutien à la création reste un axe fort du projet de la scène nationale : en 2022, **24 résidences de création ont été accueillies et soutenues logistiquement et techniquement, pour un total de 144 jours de résidence dont 93 jours pour des compagnies de la Région Sud.**



Le Liberté - Scène nationale à Toulon

► L'Hôtel des Arts TPM



Lieu de diffusion dans le domaine de l'art contemporain et plus particulièrement du design et de l'architecture d'intérieur, l'Hôtel des Arts TPM, dont la programmation artistique est assurée en partenariat avec la villa Noailles dans le cadre de conventions, a accueilli **38 674 personnes.**

Une exposition consacrée à Pierre Charpin a ouvert le cycle de programmation du 5 mars au 30 avril. **Près de 6000 personnes** ont ainsi pu découvrir un pan caché de ce designer de renom et de sa pratique du dessin.

Dans le cadre du Festival Design Parade Toulon et du partenariat triennal conclu avec le Centre Pompidou, l'Hôtel des Arts TPM a accueilli l'exposition « Intérieurs modernes » du 24 juin au 30 octobre. Pour cette 2^{ème} édition, **près de 26 000 personnes** ont pu retracer l'aventure de la modernité en France dans les années 1920-1930 à travers le travail de plus de 50 créateurs, parmi lesquels Charlotte Perriand, Eileen Gray, Robert Mallet-Stevens, Pierre Chareau, Le Corbusier, Jean Prouvé, et une centaine d'objets de design issus des collections du Centre Pompidou et d'autres institutions culturelles nationales telles que le Musée des Arts Décoratifs de Paris ou encore le Centre national des arts plastiques.

En fin d'année, l'exposition « Douze preuves d'amour », fruit d'une collaboration avec le Fonds de Dotation Emerige, a permis de dévoiler le travail de 12 jeunes artistes à 7000 visiteurs. Cette 3^{ème} édition à l'Hôtel des Arts TPM, conçue lors de la 9^{ème} édition de la Bourse Révélation Emerige, a été présentée à Paris puis a voyagé à Toulon pour mettre en exergue la scène artistique émergente. À cette occasion, l'artiste Gillian Brett s'est vue décerner, par un jury de professionnels du monde de l'art, le Prix « villa Noailles des Révélation Emerige » pour bénéficier d'une résidence à la villa Noailles et d'une exposition à l'Ancien évêché en 2023.

L'Hôtel des Arts TPM s'attache par ailleurs à faciliter l'accès aux pratiques artistiques au plus grand nombre. 3620 personnes dont 1834 scolaires ont ainsi participé aux visites commentées et ateliers de création proposés par les médiateurs du centre d'art à l'occasion de chacune des expositions programmées.

► La Galerie du Canon TPM

Ce lieu d'exposition, inscrit dans la dynamique de la Rue des Arts en cœur de ville de Toulon, constitue un espace de découverte culturelle à travers une programmation éclectique qui est le fruit des regards croisés d'acteurs culturels du territoire.

La programmation 2022, qui a rassemblé 8200 personnes dont 490 ont bénéficié d'actions de médiation, s'est articulée autour de 4 événements et a débuté avec l'exposition « Alter Ego », proposée par l'École Supérieure d'Art et de Design TPM, qui a mis à l'honneur, du 19 mars au 7 mai, les travaux de ses diplômés 2021 et a réuni 750 visiteurs.

S'en est suivie une exposition du Street-artiste franco-portugais Styler programmée, du 17 juin au 27 août, par l'équipe de l'Hôtel des Arts TPM à l'occasion de la Saison croisée France-Portugal. Les œuvres picturales de cet artiste, jeune et néanmoins confirmé, ont remporté un franc succès auprès des 4475 visiteurs qui ont franchi les portes de la Galerie.

300 personnes ont par ailleurs été accueillies le dernier week-end de novembre lors du festival des cultures numériques et créatives Murex Festival organisé par TVT innovation.

La fin d'année a été clôturée par une exposition consacrée aux Cafés Maurice qui, à travers un parcours nourri d'archives, de photographies et d'objets publicitaires, a fait la part belle à cette institution du patrimoine toulonnais depuis sa création à la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours que 3000 visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir.

► La Maison du Patrimoine TPM

La Maison du Patrimoine - Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain a accueilli dans le cadre de ses activités muséales et de sa programmation culturelle 4500 visiteurs dont 1250 ont participé à des visites commentées.

Véritable parcours muséographique interactif, ce lieu met en valeur l'ensemble du patrimoine de la Métropole qui s'inscrit parfois dans l'histoire nationale. À ce titre, des enrichissements scénographiques ont été apportés dans les différentes salles d'exposition tels que la présentation de pièces de collection et de costumes napoléoniens ou encore l'acquisition de camés des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ainsi que d'une tenture du XVIII^{ème} siècle.



La Maison du Patrimoine TPM à Ollioules



La Galerie du Canon TPM à Toulon

La Maison du Patrimoine a par ailleurs proposé une programmation culturelle riche avec des visites commentées tout public et à destination des scolaires, des ateliers réalisés par des « Métiers d'Art » et les médiateurs du musée, des conférences telles que « Les Indiennes » et « L'Art de la gypserie », ainsi que des spectacles in situ et hors les murs tels que « L'Avare » d'après Molière, un concert des « Voix Animées » ou encore un concert de la pianiste Sarah Coponat.

Dans le cadre de « La Journée mondiale du croquis » La Maison du Patrimoine a accueilli, le 19 janvier, une quarantaine

de professionnels et d'amateurs, parmi lesquels des étudiants de l'ESADTPM, venus dessiner les différentes gypseries du musée. Par ailleurs, afin de rendre les contenus présentés accessibles au plus grand nombre et d'accompagner les visiteurs tout au long de leur visite, un visio guide, contenant une version enfant et une version en langage des signes, a été développé pour permettre de découvrir le musée en toute liberté. Des visites en langage des signes français ont également été mises en ligne sur le site de la Métropole dans la rubrique « Maison du Patrimoine TPM ».

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 3,2 M€
Investissement : 1,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

NOMBRE D'USAGERS PAR AN

Complexe Léo Lagrange à Toulon

220 000

Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

135 000

Base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

45 000

Vélodrome TPM à Hyères

40 000

Palais des Sports TPM à Toulon

158 400

QUELQUES DATES

✓ Du 7 au 18 février
Journées TPM Terre de Jeux.

✓ Du 23 au 30 avril
Semaine Olympique Française de Voile à Hyères.

✓ 30 avril
Tournoi TPM SEVEN U.

✓ Du 20 au 27 août
Championnat de France de cyclisme sur piste au Vélodrome à Hyères.

✓ 5 et 6 novembre
Championnat de France de judo.

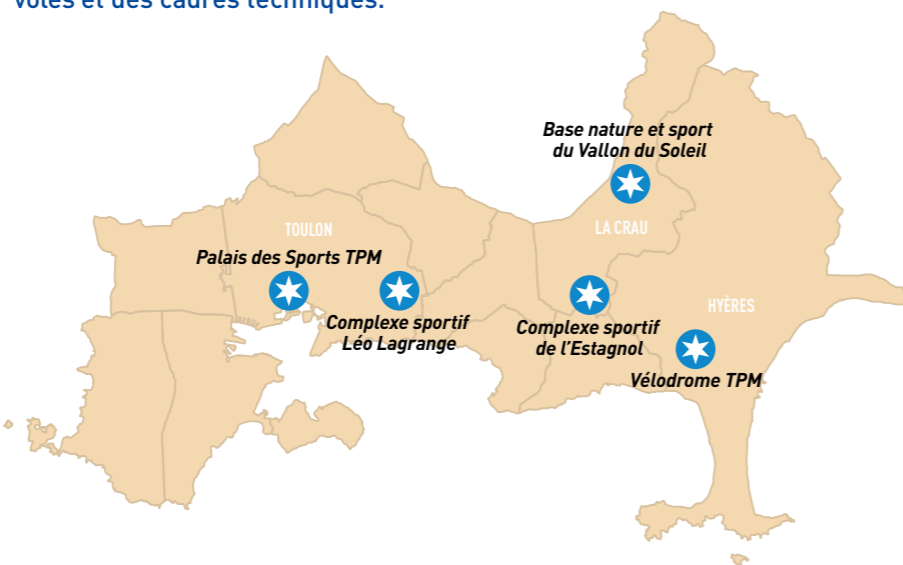
Qualité de vie

Sports

La Métropole TPM entretient et gère 5 équipements sportifs métropolitains (le complexe sportif Léo Lagrange, la base nature et sport du Vallon du Soleil, le complexe sportif de l'Estagnol, le Vélodrome et le Palais des Sports) au sein desquels elle développe et soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé et accueille en lien avec les communes les dispositifs nationaux « Savoir nager » ou « Savoir rouler ».

Ces équipements métropolitains sont ouverts à tous : sportifs de haut niveau, clubs locaux et régionaux, associations sportives, étudiants, scolaires de l'école primaire au lycée, accueils de loisirs, particuliers.

La Métropole développe également une politique de soutien aux clubs et associations sportives en cofinçant la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques.



La Métropole soutient les athlètes amateurs de haut niveau de son territoire. Une aide plus spécifique permet de soutenir plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Enfin, la Métropole soutient les événements nautiques. Elle accompagne des projets ambitieux et s'engage activement dans la promotion des activités sportives en mer.



Axel Mazella à l'Almanarre

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le dispositif Natation Azur - Vallon du Soleil



Le Vallon du Soleil à La Crau

La Métropole s'est fortement engagée dans le plan national « Aisance aquatique » afin de permettre la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, favoriser l'apprentissage de la natation et réduire les risques de noyade.

En 2022, 13 classes ont été accueillies dans le cadre de la natation scolaire soit 290 enfants du 2 juin au 5 juillet.

Le dispositif a également permis de proposer des cours d'aquagym, aquabike, prévention noyade, natation enfant, aquagym senior.

Les piscines du Vallon du Soleil ont ainsi comptabilisé 14 614 baignades du 1^{er} juin au 5 septembre.

Le soutien aux sportifs de haut niveau

3 sportifs de haut niveau (Marie Barrue, Axel Mazella et Alexia Fancelli), en catégorie sénior ou élite, ayant un projet olympique, sont soutenus spécifiquement par la Métropole. De leur côté, ils partagent mensuellement des vidéos en lien avec leur sport, l'alimentation, le sommeil, la gestion du stress ou la protection du milieu marin.

Les ambassadeurs sportifs du territoire

Clément Giraud, marin de course au large, a participé à la Transat Jacques Vabre et a été retenu par la Métropole comme ambassadeur sportif du territoire. À ce titre, il a proposé aux 40 classes qui le suivaient plusieurs actions avec en point d'orgue une rencontre lors de la semaine Olympique.

Fabrice Rossello, pilote automobile, est pour la 1^{ère} année également désigné ambassadeur sportif de la Métropole. Il a organisé une journée d'animations autour de la sécurité routière pour les centres de loisirs et des conférences ciblées auprès du monde étudiant.



TPM, « Terre de Jeux 2024 »

Afin de faire vivre cet événement sur le territoire, de nombreux événements ont été organisés :

- Les journées TPM Terre de Jeux du 7 au 18 février : 1084 enfants de 8 à 12 ans des centres de loisirs de toutes les communes de la Métropole ont participé à cet événement. L'action a été menée en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), les directions jeunesse des communes, la direction des sports de la ville de Toulon et celle de la ville d'Hyères. 17 clubs de la Métropole étaient partenaires, proposant des initiations à 19 activités sportives autour de divers ateliers.



La tournée des drapeaux au stade Léo Lagrange à Toulon

• **La tournée des drapeaux le 2 novembre** : il s'agissait de la 73^{ème} étape de la tournée des drapeaux olympiques. Elle a été organisée, sur les Centres de Préparation aux Jeux du territoire (Léo Lagrange, le Vélodrome et le Palais des Sports) en présence d'athlètes de haut niveau, de Thierry Rey, du Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) et du CDOS.

Par ailleurs, **3 équipements sportifs métropolitains ont été retenus par Paris 2024 pour devenir « Centre de Préparation aux Jeux » et accueillir les délégations internationales olympiques et paralympiques.** Ainsi, le Vélodrome TPM de Hyères (cyclisme sur piste), le Palais des Sports TPM (handball, basketball) et le complexe sportif Léo Lagrange (athlétisme) sont intégrés dans le catalogue officiel de Paris 2024. C'est une reconnaissance de la qualité de ces trois installations métropolitaines pour la pratique du sport à haut niveau. La venue de délégations étrangères permettra au territoire de développer son image dynamique et attractive à l'international et générera d'importantes retombées économiques.

► Des événements sportifs marquants

• **Semaine Olympique Française de voile du 23 au 30 avril** : 1000 compétiteurs étaient présents sur une semaine complète de compétition. 2 journées d'actions ont été menées avec 39 classes du territoire, représentant 915 enfants ainsi que 10 ateliers pour faire découvrir l'univers de la voile et de la mer. Des rencontres avec le marin de course au large et avec les sportifs de haut niveau ont également été organisées.



La SOF dans la rade d'Hyères

• **Tournoi TPM SEVEN U le 30 avril** : TPM a organisé la 5^{ème} édition de ce tournoi au Complexe sportif Léo Lagrange, en partenariat avec la ligue de Rugby, l'Université et la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). 250 étudiants étaient présents, représentant 18 équipes, dont 6 féminines. Le coup d'envoi a été donné par un joueur professionnel du RCT et des places pour un match de TOP 14 ont été offertes aux équipes vainqueurs.



• **Championnat de France de cyclisme sur piste du 20 au 27 août** : 280 cyclistes se sont affrontés durant une semaine sur la piste du Vélodrome à Hyères : 4 jours de retransmission live sur la chaîne Eurosport, soit 11h de live et près de 40h au total en incluant les rediffusions pour un total de plus d'1 million de téléspectateurs en France.



Le Vélodrome à Hyères

• **Championnat de France de judo du 4 au 6 novembre au Palais des Sports** : les 500 meilleurs judokas français se sont affrontés dans chacune des 14 catégories durant 2 jours de compétition devant 3500 spectateurs. 2 journées d'actions ont précédé cet événement pour faire découvrir l'univers du judo. Ce sont ainsi 800 jeunes licenciés et 500 enfants des centres de loisirs du territoire qui y ont participé.



► Des travaux réalisés sur les différents équipements sportifs

Le maintien de la qualité des équipements sportifs métropolitains implique la réalisation régulière de travaux.

Ainsi, des travaux relatifs à la réfection du parquet de la halle du **Palais des Sports** ont eu lieu durant l'été, permettant ainsi la pratique du handball, du futsal et du basket-ball. Des travaux de fourniture et pose d'un sol sportif manufacturé en PVC amovible de 1056 m² ont également été menés à l'été, permettant l'accueil de matchs de niveau professionnel de futsal, de handball et de volley-ball.

Au **Vallon du Soleil**, le terrain synthétique 2 a été rénové : le choix s'est porté sur un remplissage en liège pour ce terrain essentiellement destiné à la pratique du rugby. Le terrain synthétique 4 du complexe sportif **Léo Lagrange** a également été rénové avec un remplissage en noyaux d'olives pour une pratique optimisée du football.



Enfin, un espace de glisse a été créé au **Vallon du Soleil** afin d'accueillir une nouvelle pratique sportive. Une dalle de béton de 1296 m² a été coulée par les équipes sports de la Métropole et des rampes et divers modules y ont été installés pour la pratique du roller, du skateboard et de la trottinette.

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 5,4 M€
Investissement : 5,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

72 commandes pour des opérations de travaux du sentier du littoral, et **35** commandes pour des études de maîtrise d'œuvre, sur 6 des 7 communes concernées.

65% des **68** sites de baignade classés d'excellente qualité, **13%** de bonne qualité et **22%** en qualité suffisante.

33 266 visiteurs accueillis en 2022 sur les sites des salins dans le respect de la fragilité des lieux pour la découverte de leur biodiversité exceptionnelle ou de l'histoire du patrimoine du sel.

33 529 observations ornithologiques pour identifier 82 espèces à forte valeur pour la biodiversité et 47 espèces fragiles, inscrites sur la liste rouge française.

11 événements pour sensibiliser le grand public à la biodiversité qui ont rassemblé plus de **10 000** personnes.

3000 hectares d'espaces naturels gérés par la Métropole soit plus de **8%** du territoire métropolitain.

30 hectares débroussaillés pour maintenir les capacités des pistes DFCI.

24 hectares de piste DFCI débroussaillés sur le Massif de Sicié.

Qualité de vie

Environnement

En matière de biodiversité, la Métropole agit pour la conservation des habitats naturels et des espèces, en tant que gestionnaire de nombreux sites naturels à enjeux de biodiversité très élevés. TPM est engagée dans la démarche Natura 2000 en tant que structure animatrice de cette démarche pour 5 sites de son territoire. Elle mène de nombreuses actions de gestion pour conserver les espèces patrimoniales (suivi des espèces, création de sites favorables aux espèces, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes...).



- Parcs arborés
- Espaces naturels
- Sentier du littoral



QUELQUES DATES

✓ **7 mai**
Premier salon apicole au Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer « Abeilles en Seyne » qui a réuni environ 3000 personnes.



✓ **21 et 22 mai**
Fête de la nature aux Vieux Salins à destination des enfants, qui a rassemblé 1571 visiteurs. Cet événement a également permis d'inaugurer le nouveau parcours public de la Levée St Nicolas.

✓ **28 et 29 août**
Balade contée sur le Faron proposée par TPM au coucher du soleil dans le cadre de la Nuit de la Chauve-Souris.

✓ **10 et 11 septembre**
Fête du Salin des Pesquiers, qui a accueilli 6475 visiteurs.

Pour assurer la sécurité et la préservation du sentier du littoral, TPM assure par convention avec l'État la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de création, de déport et de réhabilitation du cheminement ainsi que la gestion du balisage et de la signalétique.

TPM engage chaque année plus d'1 M€ sur les 47 km de sentier, pour assurer la continuité de cheminement et préserver les espaces naturels environnants. Les travaux sont menés dans un souci d'intégration paysagère et de préservation des milieux par la réalisation d'inventaires faune/flore. Des éco-gardes arpentent aussi le sentier du littoral 6 jours sur 7 pour surveiller, informer, réparer, nettoyer et sensibiliser.

Afin de préserver la biodiversité marine et conserver les paysages sous-marin merveilleux, d'herbiers de posidonies et de récifs coralligènes, la Métropole assure l'entretien de 44 mouillages écologiques sur les principaux sites de plongée emblématiques le longs de ses côtes. Situés autour de l'archipel des Embiez, au droit du cap Sicié et notamment des fameux rochers des deux frères, dans la rade de Toulon ou le long de la face sud de la presqu'île de Giens, ces équipements sur platines ou ancrages à vis hélicoïdale proposent à l'attention des plongeurs sous-marins des mouillages sûrs pour des navires jusqu'à 40 tonnes (<15-18m environ) et surtout sans impact sur l'environnement marin.

La Métropole mène également des actions de valorisation des sites du Conservatoire du littoral (les Vieux Salins, le Salin des Pesquiers et ses marais annexes du Pousset, de la Bergerie et des Estagnets, la presqu'île de Giens à Hyères, le domaine et la forêt de Courbebaïsse et la forêt de la Colle Noire au Pradet, le Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer).

La Métropole TPM s'investit aussi dans la gestion et l'entretien du patrimoine naturel et paysager (Domaine de la Ripelle, espaces forestiers des massifs du Faron, de Sicié, de la Colle Noire, forêt communale d'Ollioules, ou encore forêt de Giens). Les équipes d'écogardes, réparties sur trois sites géographiques (Le Pradet, La Valette-du-Var et La Seyne-sur-Mer) assurent les missions de programmation et de suivi des interventions, de surveillance des sites et d'information des publics, de nettoyage, de sensibilisation et de coordination des activités en lien avec les municipalités et les associations.



La Métropole gère aussi trois « jardins remarquables » : Baudouvin à La Valette-du-Var, Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères. Ce label, attribué par le ministère de la culture, distingue des jardins et des parcs présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Qu'ils soient d'inspiration provençale, plantés d'essences rares ou exotiques, façonnés en terrasses ou de plain-pied, ils permettent au plus grand nombre de retrouver la nature en ville.

Enfin, au titre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », TPM assure les opérations pour la gestion du profil des concessions de plage (rechargement en sable, gestion des banquettes de posidonies), l'entretien des équipements balnéaires (douches, tapis PMR, corbeilles de plage) et le nettoyage de plage manuel ou mécanique.

Pour le suivi de la qualité des eaux des sites de baignade, TPM accompagne les communes littorales de son territoire en mettant à disposition des outils d'aide à la décision (analyses rapides de la qualité des eaux de baignade). Cette réactivité offre la meilleure sécurité sanitaire tout en optimisant l'accès à la baignade. Ce fonctionnement a été étendu aux zones aquacoles ainsi qu'à l'analyse des pollutions physico-chimiques.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Les actions de la Métropole en faveur de la biodiversité

2022 a été l'année du rapprochement entre l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) et la Métropole TPM. Dans le cadre de la transformation du syndicat mixte de l'ARPE-ARB en Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE), la Métropole a choisi d'adhérer à cette nouvelle structure par délibération de son Conseil Métropolitain en septembre. Cet EPCE, dont la création officielle est prévue le 1^{er} juillet 2023, sera notamment en charge de mettre en œuvre des orientations régionales en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

TPM a également poursuivi sa programmation d'événements sur la thématique de la biodiversité en proposant au grand public plus de 11 rendez-vous autour d'un spectacle, d'ateliers, de contes et de balades répartis sur tout le territoire de la Métropole.

Au titre de Natura 2000, l'année 2022 a permis la reconduction de la Métropole TPM en tant que structure animatrice des sites



Natura 2000 « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières » et « Falaises du Mont Caume », rôle qu'elle endosse depuis 2013 avec l'appui financier de la Région Sud dans le cadre du FEADER. Mais elle a surtout été marquée par la désignation de TPM en tant que structure animatrice du site « Salins d'Hyères » pour la première fois depuis la révision et l'approbation du Document d'Objectifs en juin 2021, rédigé par le Parc national de Port-Cros et la Métropole sur le volet « Salins ». Cette désignation vient récompenser l'investissement de l'équipe gestionnaire de ce site depuis 2001 et son achat par le Conservatoire du littoral.

Suite aux résultats en demi-teinte obtenus lors du suivi de la Cistude d'Europe en 2021 (baisse des effectifs et du nombre d'individus capturés par rapport à la session de 2015), une campagne de Capture-Marquage-Recapture a été reconduite en 2022. Afin de limiter l'influence de la météo, la période de capture s'est déroulée d'avril à décembre ce qui a permis d'améliorer les résultats de façon significative : 393 cistudes ont été capturées (contre 231 en 2021) et 145 cistudes différentes ont été identifiées, des chiffres très prometteurs même si l'analyse statistique reste à faire.

► L'ouverture du sentier du littoral entre Saint-Elme et la pinède de Sainte Asile

Fermé depuis 2013 en raison du risque d'effondrement et de chute de blocs, le sentier du littoral reliant le port de Saint-Elme à la pinède de Sainte Asile a été rouvert en juillet après la réalisation par la Métropole des travaux permettant d'emprunter un nouvel itinéraire au cœur de l'ancienne cité militaire. La Métropole a ainsi profité d'un projet d'acquisition de la parcelle militaire par le Conservatoire du littoral pour étudier la possibilité d'un déport sécurisé permettant aux usagers de découvrir la richesse historique et patrimoniale de ce site.

Pour réaliser les travaux d'aménagement et permettre une réouverture rapide, TPM a obtenu la signature d'une autorisation d'occupation temporaire par le ministère des armées fin 2021, délivrée pour une période de 5 ans en attendant la finalisation de l'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral. Le montant des travaux s'élève à 116 000 €.

► Les travaux de réhabilitation entre la Tour Fondue et la résidence le BELAMBRA

Sur la totalité de ce cheminement, les ouvrages anciens maçonnés comme les escaliers ou les quais ont été habillés en pierre pour une meilleure intégration paysagère. Une attention particulière a été portée sur le choix de la pierre, la couleur et le type de joint afin de respecter les objectifs du site classé. Des ouvrages maçonnés dégradés ont été remplacés par des passerelles en bois et les préconisations de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont été suivies pour remplacer les mains courantes souples en inox par des mains courantes rigides en acier aspect corrodé s'intégrant beaucoup mieux au site et respectant la palette chromatique du paysage. Le montant de ces travaux s'élève à 63 500 €.



La baie du Lazaret

► Le ré-ensablement des plages et la gestion des posidonies

- **La Seyne - Plage des Sablottes** : renouvellement de l'opération de retroussement de sable en début de période estivale pour retrouver une largeur de plage compatible avec l'activité de baignade et confortement pour l'hiver de la dune du Parc Braudel grâce à un stock de sable complémentaire également retroussé (coût d'environ 160 000 €).
- **Le Pradet - Plage de la Garonne** : réalisation d'un millefeuille de Posidonies (coût d'environ 25 000 €).



- **Toulon - Plages du Mourillon** : rechargement avec du sable issu de Bormes-les-Mimosas et reprofilage des plages, et déplacement complémentaire des Posidonies échouées sur la cale de mise à l'eau de l'Anse Tabarly vers un secteur en érosion de l'Anse (coût d'environ 70 000 €).
- **Saint-Mandrier-sur-Mer - Plage de saint Asile** : déplacement des feuilles mortes de Posidonies échouées vers un secteur en érosion de la plage et rechargement en sable (coût d'environ 15 000 €).
- **Carqueiranne - Plage Peno** : rechargement avec du sable issu de Bormes-les-Mimosas et reprofilage de la plage, et déplacement des feuilles mortes de Posidonies vers un secteur en érosion jouxtant la plage (coût d'environ 9 000 €).

► Le suivi de la qualité des eaux de la baie du Lazaret

La Métropole a poursuivi ses efforts pour l'amélioration de la compréhension des causes des pollutions microbiologiques impactant les activités conchylicoles de la baie du Lazaret. Les investigations réalisées pour étudier la piste d'une contamination par les fèces des oiseaux ayant été concluantes, TPM a soutenu les mytiliculteurs dans le déploiement d'un dispositif d'effarouchement : les mytiliculteurs ont pu être autorisés à déployer des câbles sur certaines de leurs exploitations pour éviter que les oiseaux ne s'y installent.

► La Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Dans les massifs forestiers gérés par la Métropole, des travaux de maintien en état opérationnel de Défense de la Forêt Contre les Incendies sont menés chaque année. Ces interventions comprennent des opérations de débroussaillage, afin que les services de secours puissent intervenir en toute sécurité ainsi que des travaux de réfection des pistes les plus endommagées. Ces interventions, programmées dans les Plans de Débroussaillages et d'Aménagements Forestiers, s'effectuent en conciliant les obligations de mise aux normes des ouvrages avec la préservation des espèces faunistiques et floristiques et la qualité paysagère des sites.

TPM a notifié en décembre le marché public visant à la définition d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers à l'échelle de son territoire, document unique qui permettra une protection de l'ensemble des massifs forestiers. Cette étude doit durer 24 mois avec la mise en place d'un comité de pilotage rassemblant les partenaires du territoire métropolitain mais également les communes concernées par les massifs forestiers situés sur plusieurs territoires.

Le littoral entre Saint-Elme et la pinède de Sainte Asile





Travaux sur les falaises du mont Faron

► Le lancement d'une étude de requalification du Faron

Le projet porte sur une étude paysagère, environnementale et patrimoniale visant à faire un état des lieux des équipements existants et à proposer des équipements cohérents vis-à-vis des usages identifiés, du paysage et de la nature à préserver en prenant en compte les orientations suivantes :

- Canaliser les flux dans les espaces déjà investis.
- Proposer une approche de préservation globale intégrant les activités existantes.
- Rationaliser et organiser les activités de pleine nature.
- Prendre en compte les usages actuels et futurs en optimisant le fonctionnement.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et tirer parti des matériaux et éléments en place.
- Déposer et démolir les aménagements obsolètes et privilégier la revégétalisation.
- Proposer des aménagements sobres et qualitatifs.

L'objectif est d'aboutir à une requalification globale du site pour concilier accueil du public et préservation du patrimoine naturel et culturel : les enjeux sont interconnectés et complexes, avec une multiplicité d'acteurs gestionnaires qui interviennent sur le site pour la partie ouverte au public. En 2022, le cahier des charges des clauses techniques a été élaboré et a donné lieu à une concertation poussée auprès de ces acteurs pour aboutir à une validation de la DREAL, compétente sur le site classé.

► D'autres actions de valorisation au Faron

- **La remise d'une étude sur l'aménagement des belvédères sur le Mont Faron :** en attendant un plan de gestion portant sur la totalité du massif du Faron, la Métropole a lancé une étude, remise en 2022, dans le cadre de sa convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE), afin d'aménager, de valoriser et de mettre en sécurité les belvédères existants au Faron, notamment ceux dominant le quartier Valbourdin, celui de la Croix, ainsi que le sommet du Faron. Cette étude constitue une première avancée dans le cadre du projet global de requalification paysagère du massif du Faron et doit être suivie d'une phase de maîtrise d'œuvre.
- **La renaturation des aires anciennement aménagées :** TPM a démolit et évacué un ensemble d'aménagements bétonnés obsolètes qui portent atteinte au paysage, en particulier au sommet du Faron, notamment un karting et une aire de balle trappe abandonnés (coût de 11 600 €).
- **La sauvegarde des pistes partiellement écroulées :** l'état des pistes permettant la lutte contre le risque incendie au

Faron est préoccupant. Le PIDAF, en cours d'élaboration, permettra de déterminer les pistes à réhabiliter en priorité. Dans l'attente, il a été nécessaire d'entreprendre des travaux de sauvegarde sur des parties de pistes déclassées écroulées, dénommées « Bagnard » et « Valbourdin » (coût de 26 000 €).

- **La réhabilitation des barrières au profit d'équipements plus intégrés au paysage :** dans un objectif de valorisation paysagère du site et d'uniformisation du système de fermeture, 5 barrières bois de qualité ont été installées aux entrées des pistes du Faron (coût de 16 500 €).

► Le lancement d'une étude pour la valorisation pour l'oliveraie de la Ripelle

Ancien domaine agricole, le domaine de la Ripelle appartenant à TPM comporte des oliveraies remarquables organisées sur des restanques. Une étude a été lancée avec le Conservatoire Méditerranéen Partagé, afin de définir un plan de gestion cohérent. Le premier objectif réalisé en 2022 porte sur la caractérisation des variétés d'oliviers du site. L'objectif suivant prévu pour 2023 porte sur la rédaction d'un plan de gestion en conséquence.



► L'aménagement des abords du CRAPA d'Ollioules

Les abords du CRAPA, notamment du côté de la route D2020 ayant été dégradés par les eaux pluviales au fil des années, ont été réhabilités pour un coût de 42 290 €.

► La Presqu'île de Giens à Hyères

En 2022, la réhabilitation de l'aire naturelle de stationnement de la Darboussière d'un montant de 10 680 € a permis de répondre à plusieurs objectifs parmi lesquels

l'amélioration de l'accessibilité des visiteurs sur le site, la gestion du ruissellement des eaux pluviales pour améliorer la viabilité de ce parking ainsi que la préservation des qualités naturelles du site classé de Giens par l'utilisation majoritaire de terre végétale du site.

La création d'une calade en pierre naturelle au Parc des Chevaliers d'un montant de 16 800 € participe à la valorisation paysagère de cette entrée de site très fréquentée par le public local et les touristes. En outre, la calade a permis la stabilisation de cette entrée au regard des écoulements d'eaux pluviales provenant du bassin versant qui généraient une forte érosion du sol.

Enfin, une mission d'arrachage des griffes de sorcières en octobre (en partenariat avec le Parc national de Port-Cros et les chantiers-école CFA) est réalisée sur la partie nord de l'île longue dans le but de contrôler l'espèce afin de limiter son impact sur les plantes protégées inventoriées (chou de Robert, orobanche sanguine, statice nain, séneçon à feuilles grasses, ...)

► Le Massif de la Colle Noire

En 2022, la première tranche « étude » d'un montant de 38 281 € a été réalisée pour la consolidation de l'ancienne usine de traitement de minerai de la mine de Garonne. Ce patrimoine naturel, culturel et historique, datant du 19^{ème} siècle, mais aujourd'hui en péril, marque l'entrée du site de Cap Garonne et constitue un espace très touristique connecté au sentier découverte Jean François Jubé.

► Le bois et le jardin de Courbebaisse

En 2022, la création d'un cheminement piétonnier à travers le bois de Courbebaisse favorise, pour le public, la liaison en toute sécurité entre les plages des Bonnettes et du Monaco et le centre-ville du Pradet. Cet aménagement d'un montant de 28 810 € permet en outre aux riverains du centre urbain des balades forestières de proximité.

Concernant la partie jardin, l'accent a été mis sur l'accueil du public et l'aspect paysager avec des travaux d'aménagement comprenant la pose de ferronnerie pour la mise en sécurité de la première restanque, la réfection de l'ancien pigeonnier et l'installation de clôture anti-sanglier pour un montant total de 35 920 €.

► Le Domaine de Fabrégas

Les travaux de mise en valeur de la bâtisse du Domaine de Fabrégas se sont poursuivis en 2022 avec la mise en place de menuiseries en double vitrage, la requalification des bureaux des éco-gardes, la mise en place d'un système de chauffage plus économe en énergie, la création d'un espace douche et d'un portillon de sécurisation et la reprise d'un mur de soutènement avec création d'un garde-corps.

En extérieur, le parking sud en terre régulièrement inondé a été requalifié en aire naturelle de stationnement et en un verger d'arbres fruitiers (financement tripartite Métropole, commune de La Seyne-sur-Mer et Conservatoire du littoral).

Une aire de manifestation naturelle a été aménagée à proximité de la bâtisse pour recevoir la première Fête des pollinisateurs : « Abeilles en Seyne - 2022 ». La Métropole organise des ateliers et visites pédagogiques sur ce thème au cours de la journée.

Un ensemencement de la parcelle agricole nord a été réalisé pour enrichir le sol en matière azotée et carbonée.



► Le Massif du Cap Sicié

Un ensemble d'actions ont été mises en œuvre en 2022 :

- Destruction des aménagements illicites et renaturation de la zone de saut dite des « Arènes ».
- Aménagement d'ouvrages en pierres sèches et remplacement des barrières existantes endommagées par des barrières forestières en bois pour améliorer leur intégration paysagère (forêt communale de La Seyne-sur-Mer).
- Mise en place d'une convention de partenariat avec la caisse des écoles de la commune de La Seyne-sur-Mer pour des actions pédagogiques auprès du jeune public des centres aérés.
- Débroussaillage DFCI de 24 hectares sur les pistes de Courrens et de Barelles.
- Démolition et dépollution d'aménagements illicites dont des cabanes de chasse par hélicoptère.
- Sécurisation du réservoir d'eau de Francillon et des entrées de site par aménagement anti-franchissement (forêt communale de Six-Fours-les-Plages).
- Encadrement de manifestations sportives en partenariat avec les communes et le Conservatoire du littoral afin de respecter le site et ses enjeux (trail de Sicié, marche nordique, cross de Fabrégas).

► Les Salins d'Hyères

L'année 2022 sur les sites des Salins d'Hyères aura principalement été marquée par :

- **Des opérations structurelles majeures :**
 - La poursuite des études techniques et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voie douce de découverte du Salin des Pesquiers (« Le Pas du Saunier »).
 - La réalisation du prolongement de la levée de St Nicolas.
 - Le suivi de la maîtrise d'ouvrage du projet de restauration du Tympan des Pesquiers et des logements annexes.
 - Les débuts des travaux de reprise des planchéiages du salin neuf (reprise d'activité salinière).
 - Les travaux sur le bâti de réfection des façades des bureaux des Pesquiers et de la sauvegarde ou « cristallisation » du bâtiment Poste du Pin aux Vieux Salins.
- **Des suivis scientifiques poussés**
 - Des travaux de pérennisation des alimentations de la remise ouest, pour assurer la nidification des échasses blanches.
 - Le suivi régulier de l'évolution du milieu naturel et de l'impact des interventions de gestion : suivi de la fréquentation, suivi et contrôle des niveaux des eaux au moyen de systèmes hydrauliques, suivi photographique...
 - En complément, le suivi physico-chimique hebdomadaire (salinité, turbidité, oxygène...) effectué par l'équipe de gestion du site.



Transition écologique et protection de l'environnement

La transition écologique et la protection de l'environnement sont au cœur des actions de la Métropole. Elles se déploient en particulier sur 3 champs :

- D'abord, celui de **l'énergie** : propriétaire des réseaux de distribution d'énergie, TPM est l'autorité concédante pour la distribution d'énergie. Elle assure le contrôle des contrats de concession, rend les avis sur permis pour les raccordements en énergie, développe les infrastructures de recharge des véhicules électriques et dispose d'un réseau de thalassothermie.
- En matière **d'écologie urbaine**, la Métropole intervient pour améliorer le cadre de vie en agissant sur les impacts environnementaux en ville. Sont ainsi traitées : les problématiques relatives au bruit, à la qualité de l'air, à la transition énergétique, à la qualité des eaux.
- Enfin, la Métropole est mobilisée pour la **prévention des risques**. Cette thématique est essentielle, le territoire de la Métropole étant sujet à risque, notamment en matière d'inondations. La prévention des risques concerne également la sécurisation des massifs, ainsi que le risque d'érosion et de submersion du littoral.

Il s'agit donc de compétences stratégiques et déterminantes pour le devenir du territoire. À ce titre, **la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »**, créée et attribuée aux intercommunalités en 2018, **permet de lier la lutte contre les inondations avec la prise en compte des milieux aquatiques.**

€ DÉPENSES 2022

Fonctionnement : 0,3 M€
Investissement : 3,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2022

GESTION DES AVIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

1300 dossiers traités pour un coût estimatif des travaux d'extension et de renforcement des réseaux par ENEDIS

de **1 391 606 € HT**

21 demandes de raccordement au réseau pour un montant commandé de **329 772 € TTC**

GESTION DU CONTRAT DE CONCESSION SYMIELEC VAR

33 opérations engagées avant la mise en place du nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI), pour un montant total réajusté de **6,9 M€** engagés sur les exercices 2019 à 2021.

34 opérations nouvelles inscrites sur le PPI 2022-2026 pour un montant estimatif de **11,945 M€**

DÉPLOIEMENT IRVE

En cours **150** bornes de recharge électriques doubles (300 points de recharge).

90 bornes (soit 180 points de charge) en service en 2022.

THALASSOTHERMIE

15 contrats de fourniture d'énergie signés, pour une puissance cumulée du réseau de **4868 kW** (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

2984 MWh de chaud consommés, soit une augmentation de 23%.

1560 MWh de froid consommés, soit une augmentation de 33%.

Transition écologique et protection de l'environnement

Énergie

En 2018, la Métropole est devenue autorité concédante pour la distribution d'énergie. Propriétaire des réseaux de distribution d'énergie (câbles électriques et tuyaux de gaz notamment), elle anime et contrôle l'exécution de quatre contrats de concessions :

- ENEDIS pour les villes de Toulon, Hyères et La Garde.
- SYMIELEC VAR pour les 9 autres communes adhérentes au syndicat.
- GRDF pour 11 communes (la commune du Revest-les-Eaux n'est pas desservie par le gaz).
- DALKIA Thalassothermie : TPM est compétente en matière de réseaux de chaleur et de froid urbain, avec un réseau situé à La Seyne-sur-Mer qui fait l'objet d'une délégation de service public.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), TPM gère aussi les avis sur raccordements dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enfin, la Métropole **installe les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)** qu'elle a choisi de développer au travers du SYMIELEC VAR.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Des opérations d'enfouissements portées par le SYMIELEC VAR



Pour mémoire, les compétences dévolues au SYMIELEC VAR ont été harmonisées pour 9 communes en 2019 (Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer et La Valette-du-Var) et concernent désormais :

- **La compétence N2 : dissimulation des réseaux d'éclairage public** communs au réseau de distribution publique d'énergie.
- **La compétence N4 : dissimulation des réseaux téléphoniques** communs au réseau de distribution publique d'énergie.

Lorsque les réseaux de télécommunications électroniques et d'éclairage public ne sont pas sur appuis communs Enedis, les travaux d'enfouissements **sont repris en régie par la Métropole.** Afin de permettre une programmation pluriannuelle de cinq ans, une autorisation de programme a été votée par délibération, le 29 septembre, pour un montant total de 12,5 M€ :

- **33 opérations engagées** avant la mise en place du nouveau PPI se poursuivent pour un montant total réajusté de **6,9 M€** engagés sur les exercices 2019 à 2021.
- **34 opérations nouvelles** sont inscrites au PPI 2022-2026 pour un montant estimatif de 11,945 M€
 - 5 dossiers d'avant-projet sommaire (APS) lancés sur Carqueiranne (2), Ollioules (1), Le Pradet (2), Six-Fours-les-Plages (1),
 - 13 dossiers passés en études d'exécutions (EXE) sur Carqueiranne (1), La Crau (2), Ollioules (2), La Seyne (5), Six-Fours-les-Plages (3),
 - 7 opérations en cours de travaux sur Carqueiranne (1), La Crau (2), Ollioules (2), Saint-Mandrier-sur-Mer (2).

▶ ENEDIS

Depuis le regroupement des trois précédents contrats de concessions des villes d'Hyères, La Garde et Toulon arrivés à échéance, le pilotage concessif est organisé de la façon suivante :

- **Un Comité de Pilotage métropolitain** en charge du bilan du plan prévisionnel d'investissement, du point sur les grands projets et des actions partenariales menées lors de la présentation du compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC).
- **Un Comité Technique métropolitain** en charge de la préparation du schéma directeur d'investissements, du programme pluriannuel d'investissement et des programmes d'enfouissements dits « esthétiques » (article 8).
- **Des réunions de suivi en antennes** pour assurer le suivi opérationnel des travaux et une remontée en Comité Technique.

En 2022, dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau :

- Enedis a investi **plus de 4 M€ dont 2,1 M€ pour le renouvellement de câbles** Haute et Basse tension.
- **983 000 € ont été réalisés au titre de l'article 8** (enfouissements dits « esthétiques » des réseaux).
- **1300 permis de construire** sur la distribution d'énergie ont été instruits, ce qui porte à 5306 le total de dossiers traités depuis 2018 (année de la prise de compétence par la Métropole).



▶ Le déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) via le SYMIELEC VAR

Le déploiement des bornes de recharges électrique confié au SYMIELEC VAR en 2019 se poursuit.

Les bornes de recharges construites sont transférées au fil de l'eau dans le réseau Eborn dans un contrat de délégation de service public contractualisé par 11 syndicats d'énergie en 2020.

Ce réseau assure un maillage territorial sur 1700 communes pour 4000 habitants et 1000 infrastructures de recharge. Le contrat est conclu pour une durée de 8 ans.

La Métropole continue à porter l'investissement (travaux d'extensions de réseaux électrique et coût de la borne), et paye un forfait sur les frais de fonctionnement (environ 400 €/borne) ; le délégataire prend à sa charge la maintenance et l'exploitation ainsi que la consommation électrique, et assure la commercialisation du service à l'utilisateur.

Le réseau est totalement interopérable via la plateforme GIREVE : l'utilisateur paye le kilowatt chargé par abonnement, carte bancaire ou smartphone.

En 2022, 90 bornes (soit 180 points de charge) sont en service ; le déploiement marque un ralentissement du fait de difficultés d'approvisionnement en pièces électroniques suite à la crise sanitaire. En revanche, **les usages suivent une courbe de progression exponentielle** avec des puissances délivrées passant de 43 241 KWh en 2020, à 168 331 KWh en 2021 et 492 970 KWh délivrés en 2022.



▶ La thalassothermie

Le réseau de thalassothermie de La Seyne-sur-Mer, géré en délégation de service public par la société DALKIA, a connu des travaux d'extension du réseau débutés en 2019 et qui s'est stabilisé depuis 2021.

Depuis les 4 clients historiques, **11 contrats de fourniture d'énergie supplémentaires ont été signés au travers de 15 points de livraison, pour une puissance cumulée de 4868 kW** : 3558 kW de chaud et 1310 kW de froid. 2984 MWh de chaud ont été consommés, soit une augmentation de 23% ; 1560 MWh de froid ont été consommés, soit une augmentation de 33%.



CHIFFRES CLÉS 2022

124 268 MWh d'électricité
et **33 990 MWh**
de chaleur, produits par l'Unité
de Valorisation Énergétique à Toulon.

1 nouveau Contrat de Baie élaboré
sur la Rade de Toulon et la baie
des Îles d'Or : durée de 5 ans,
6 axes de travail, 238 actions,
40 maîtres d'ouvrage, 89 millions
d'euros HT prévisionnels pour les deux
premières années.

QUELQUES DATES

✓ 22 juillet

Validation des bilans techniques et financiers du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) et du Contrat de Baie des Îles d'Or (2016-2021) par les acteurs du Comité de baie, et validation des orientations stratégiques du nouveau Contrat de Baie (2023-2027).

✓ 29 septembre

Arrêt du document projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en Conseil Métropolitain.

✓ 29 septembre

Adoption du Schéma Directeur des Énergies (SDE) en Conseil Métropolitain.

✓ 16 novembre

Approbation du Rapport Développement Durable 2022 en Conseil Métropolitain.

✓ 25 novembre

Avis favorable du Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée sur l'avant-projet du nouveau Contrat de Baie.

✓ 14 décembre

Validation par les acteurs du territoire du nouveau Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027) finalisé.

Transition écologique et protection de l'environnement

Écologie urbaine

L'écologie urbaine consiste à traiter l'ensemble des problématiques environnementales qui concernent le milieu urbain ou périurbain, pour contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

La transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique et de diminuer son impact environnemental. La Métropole agit en faveur de la transition énergétique par un ensemble de leviers : actions de maîtrise de la demande d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de développement de réseaux énergétiques.

Pour le traitement des déchets, TPM est membre du SITTOMAT (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Il dispose d'une Usine de Valorisation Énergétique (UVE) qui transforme les ordures ménagères en vapeur d'eau et en électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique pour les réseaux de chaleur (quartier de La Beaucaire à Toulon et Berthe à La Seyne-sur-Mer), tandis que l'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF et utilisée pour alimenter l'UVE et le bâtiment du SITTOMAT.

En matière de lutte contre les nuisances sonores, TPM élabore le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et conduit des actions dans le cadre de ses compétences, en particulier en matière de mobilité. Ce plan tend à prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et à protéger la santé des populations.

En matière de surveillance de la qualité de l'air, la Métropole s'appuie sur un réseau de stations de mesures dont les résultats sont collectés et analysés par l'association AtmoSud, agréée à l'échelle régionale. L'amélioration de la qualité de l'air s'appuie notamment sur l'élaboration en cours d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) porté par la Préfecture (TPM étant partenaire) et approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2022.

Dès sa création, TPM a souhaité agir pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques (enjeu majeur à l'échelle internationale, nationale et locale) en développant des démarches de contrats de baie. Ces dispositifs opérationnels permettent une gestion concertée et intégrée de la zone côtière, en associant les acteurs de la terre et de la mer. Un programme cohérent prévoit la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans une vision globale du territoire. La dynamique locale obtenue grâce à la fédération de tous les acteurs est un élément clé de la réussite de ces démarches.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Les Contrats de Baie

L'année 2022 a été marquée par la production des bilans techniques et financiers du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) et du Contrat de Baie des Îles d'Or (2016-2021), qui ont été présentés et validés par les deux Comités de baie en juillet. Pour chacun des deux Contrats, plus de 80% des actions initialement inscrites à la programmation ont été réalisées ou engagées pendant la période contractualisée, ce qui témoigne d'une mobilisation forte de la part de tous les maîtres d'ouvrage et d'une volonté collective de mettre au cœur des préoccupations locales les enjeux liés à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.



Forts de la réussite de ces Contrats et des précédents, les acteurs du territoire ont souhaité poursuivre les efforts initiés et s'engager vers la construction d'un nouveau Contrat de Baie unique, pour la période 2023-2027. L'année 2022 a donc été également marquée par **la construction de ce nouveau Contrat de Baie** avec l'ensemble des acteurs du territoire. Une réunion d'information et six ateliers de concertation thématiques ont ainsi été organisés en avril/mai par TPM, permettant aux acteurs d'exprimer leurs attentes et de formuler leurs propositions : près de 50 structures et plus de 150 contributeurs ont pu s'impliquer dans les ateliers portant sur 16 thèmes différents et 380 propositions ont été recueillies. Une seconde vague de concertation locale a été organisée aux mois de septembre et octobre, sous la forme de rendez-vous bilatéraux afin de construire plus finement la programmation 2023-2027.

Ce travail conséquent a permis d'aboutir à la production des documents du nouveau Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027), qui a reçu un avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Gapeau le 10 novembre, puis un avis favorable du Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée le 25 novembre. Enfin, **le Contrat finalisé a fait l'objet d'une validation unanime par tous les acteurs du territoire lors de la réunion du Comité de baie du 14 décembre.**

Le nouveau Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027) validé comprend :

• **6 axes de travail :**

- Améliorer la qualité des eaux en réduisant les pollutions.
- Préserver et garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.
- Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques.
- Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin.
- Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme.
- Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche.

• **238 actions, portées par 40 maîtres d'ouvrage** (collectivités territoriales, établissements publics, organismes scientifiques, associations, représentants des usagers) et représentant un budget prévisionnel d'environ 89 millions d'euros hors taxes en phase 1 (2023-2024).

▶ Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui vise à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, en développant notamment les énergies renouvelables et en maîtrisant la consommation d'énergie. Cet outil est élaboré en lien avec la démarche du Schéma Directeur Énergie (SDE), incluant les énergies renouvelables et comprend 4 phases : état des lieux énergétique ; enjeux et potentiels de transition énergétique du territoire ; définition des objectifs de transition énergétique de la Métropole et d'actions complémentaires ; finalisation du PCAET incluant le PAQA (Plan d'Actions Qualité de l'Air).

Le projet de PCAET a été arrêté en Conseil Métropolitain le 29 septembre.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, un atelier thématique a été organisé avec les agents des communes et de la Métropole sur **les potentiels de végétalisation des cours d'école** de la Métropole. Des gobelets réutilisables ont également été mis à disposition des agents afin d'éviter l'emploi de gobelets jetables.

▶ Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PPA est élaboré par les services de l'État en concertation avec les collectivités et les acteurs du territoire. Il a pour objectif de cibler les actions de réduction de la pollution atmosphérique. Le document comporte une soixantaine d'actions dont plus de la moitié sont portées par la Métropole. Plusieurs secteurs sont concernés : maritime, transports terrestres, industrie, biomasse, bâtiment et communication.

À la suite de la remise du document projet pour avis auprès des parties prenantes, la Métropole a délibéré en séance du conseil métropolitain du 27 mai 2021 de façon favorable, sous réserve de prise en compte de certaines demandes de modifications. **Le document a fait l'objet d'un arrêté préfectoral daté du 17 mars 2022.**

Par ailleurs, la Métropole a poursuivi l'étude relative à la création d'une Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFEm) afin d'analyser ses possibilités de mise en œuvre.



▶ Des avancées dans la lutte contre les nuisances sonores

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) établissent un diagnostic, des objectifs et un programme d'actions, afin de prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et de protéger la santé des populations.

La rédaction du marché visant le lancement du PPBE de l'échéance 4 a été effectuée en 2022, pour un démarrage prévu en 2023.

▶ Le rapport développement durable

TPM établit chaque année le bilan des actions en matière de développement durable conduites en interne et à l'échelle du territoire. **Le rapport développement durable 2022 a été approuvé en Conseil Métropolitain le 16 novembre** et mis en ligne sur le site Internet de la Métropole.



▶ TPM labellisée « Cap Cit'ergie »



TPM s'est engagée en 2018 dans la démarche Cit'ergie, qui est un programme de labellisation pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat et l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en matière de transition énergétique.

TPM est détentrice depuis 2020 du premier niveau de labellisation intitulé « Cap Cit'ergie », attribué par l'ADEME. Une visite annuelle du conseiller est effectuée afin de suivre l'avancée du Programme d'actions Air-Énergie-Climat.

Elle a permis de montrer la progression du score de 45,9% à 51,1% entre 2019 et 2021 soit une progression d'un peu plus de 5% sur une période de 4 ans. La Métropole souhaite poursuivre cette démarche via un projet de Contrat d'Objectif Territorial (COT) en partenariat avec l'ADEME, qui vise à inscrire TPM dans un programme de labellisation sur les thématiques air-énergie-climat et économie circulaire. Une délibération sera proposée en ce sens en 2023.

€ DÉPENSES 2022

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Fonctionnement : 155 000 € (PAPI : culture du risque)

45 000 € (déclaration d'intérêt général entretien végétation)

Investissement : 1 800 000 €

LUTTE CONTRE L'ÉROSION DU LITTORAL

Investissement : 60 000 €

LUTTE CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

Fonctionnement : 250 000 €

Investissement : 3 500 000 €

LUTTE CONTRE LA VÉTUSTÉ DES OUVRAGES D'ART (antenne de Toulon)

Études : 115 000 €

Étanchéité de ponts et passerelles : 500 000 €

Confortement de murs : 550 000 €

PRÉPARATION/SENSIBILISATION AUX RISQUES MAJEURS

Fonctionnement : 104 708 €

Investissement : 3500 €

CHIFFRES CLÉS 2022

23 000 m linéaires de cours d'eau entretenus.

1300 m linéaires de berges stabilisées.

53 500 m² de falaises mises en sécurité dont 33 500 m² sur le Faron et 20 000 m² sur le Cap Sicié.

10 000 m linéaires de faucardage (antenne de Toulon).

11 sites de murs et falaises en cours d'instruction (antenne de Toulon).

PRÉPARATION/GESTION DE CRISE

3 réunions du réseau PICS

(référénts sécurité des communes de la Métropole TPM).

1 collège des acteurs de la sécurité civile à l'échelle du PAPI PCT.

65 vigilances communiquées (météo, pollution, feu de forêt...).

3 feux de bateaux.

3 pollutions maritimes.

1 feu de carrosserie.

2 exercices de simulation de crise : commune de Carqueiranne, scénario feu de forêt (organisation et participation) ; commune de La Valette-du-Var, scénario Transport de Matières Dangereuses (participation).

Distribution matériel COVID :

125 700 masques chirurgicaux, 867 L de gel hydroalcoolique, 159 L de solution désinfectante.

Transition écologique et protection de l'environnement

Prévention des risques Préparation et gestion de crise

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente pour la prévention d'un ensemble de risques sur son territoire. Son action se déploie en 4 volets :

- La **prévention des inondations** est partie intégrante de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour les inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Sur les bassins versants du Gapeau, de l'Eygoutier et de la Reppe, la prévention des inondations par débordement des cours d'eau relève des syndicats de rivière dont est membre la Métropole. La prévention des inondations relève également de la compétence « assainissement des eaux pluviales urbaines », pour les inondations par ruissellement. Avec la mise en œuvre d'un premier Programme d'Actions et de Prévention des Petits Côtiers Toulonnais - PAPI PCT (2018-2021>2023), la Métropole mène un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire pour développer la connaissance et la conscience des risques, et réduire la vulnérabilité du territoire.
- La Métropole agit également pour **gérer durablement son littoral**. Face aux conséquences du changement climatique (montée des eaux, risque de submersion marine...), la gestion du trait de côte et notamment la lutte contre l'érosion deviennent un enjeu majeur du territoire. En lien avec les stratégies nationales et départementales, et en complément de démarches en cours, la Métropole met en place une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes : la compréhension des processus naturels ; l'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines ; l'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques ; la recomposition spatiale ; l'utilisation de méthodes douces. **En complément, la Métropole soutient ou reprend des projets initiés par les communes pour préserver son littoral** (Baie des Sablettes, Tombolo ouest et Ceinturon à Giens par exemple) dans le cadre de compétences transférées.

QUELQUES DATES

✓ 12 juillet

Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet de mise en sécurité et confortement du Faron.

✓ 10 octobre

Arrêté préfectoral déclarant cessibles, au bénéfice de TPM, tout ou partie des immeubles et de droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de confortement du Faron.



La Métropole intervient également pour la sécurisation, l'aménagement et la mise en valeur du sentier du littoral. Ainsi la Métropole intervient sur l'ensemble des communes littorales pour assurer les opérations de sécurisation (travaux sur falaise et suivi géologique).

- La Métropole intervient dans la **sécurisation des falaises les plus instables du Mont Faron** en collaboration avec la ville de Toulon. Un programme ambitieux de sécurisation a été élaboré sur 19 sites identifiés comme les plus dangereux, en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales. D'ici la réalisation des travaux, site par site, **un système de surveillance géotechnique a été mis en place avec gestion de l'alerte**. Un suivi écologique et des mesures compensatoires complètent les démarches de protection de cet espace remarquable. TPM intervient également dans le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA, sur le site de Cap Sicié.

- Enfin, la Métropole contribue à la **préparation aux événements de sécurité civile**. Depuis 2008, le Plan InterCommunal de Sauvegarde de la Métropole TPM intervient auprès des communes afin d'apporter un soutien logistique à l'ensemble des communes de son territoire. Sa vocation est de préparer la réponse à toutes les phases de situations de crise.





Plage des Sablettes à La Seyne-sur-Mer

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La protection de la Baie des Sablettes

Concessionnaire de la plage des Sablettes à La Seyne-sur-Mer, la Métropole souhaite protéger et valoriser cet élément majeur de son patrimoine naturel, touristique et économique en luttant contre l'érosion de la plage et de la dune.

Une étude a ainsi été menée pour **la réalisation d'un diagnostic du littoral de la Baie des Sablettes et l'élaboration d'un schéma de protection et d'un programme de travaux**. En tenant compte des enjeux et usages du site, l'étude propose un dispositif associant des méthodes douces de lutte active contre l'érosion à des solutions fondées sur la nature permettant de stopper les pertes sédimentaires sans pour autant modifier la courantologie de la baie et compatibles avec le réaménagement du port de Saint-Elme.

► L'entretien des ouvrages de protection contre les chutes de blocs sur le sentier du littoral

La Métropole réalise chaque année l'entretien des ouvrages de protection des falaises situés sur la commune de Toulon. En 2022, les travaux se sont situés sur la plage de la Mitre et ont consisté en la purge des matériaux, le remplacement de nappes grillagées, la réalisation d'ancrages de confortement, le remplacement des câbles de tête et pied et le traitement anticorrosion des platines et têtes d'ancrage. Total des travaux : 273 900 €.

► La réfection d'un ouvrage de soutènement sur le massif du Cap Sicié

Une paroi en béton projeté est venue conforter un ouvrage de soutènement en gabions dont l'état de dégradation devenait préoccupant, avec le sentier du littoral qui passe en pied de ce talus rocheux. Cet ouvrage se situant au cœur du massif du Cap Sicié, les travaux ont dû faire l'objet de plusieurs autorisations notamment au titre du site classé du point de vue du paysage et de la zone Natura 2000.

La phase de conception de l'ouvrage a été co-construite avec les services de l'État (DREAL) et le choix de l'intégration paysagère par un parement en pierres a fait l'objet d'une validation de ces mêmes services ainsi que par l'architecte des bâtiments de France. Total des travaux : 226 347 €.

► Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT 2018-2021>2023)



Ce programme permet de mettre en synergie tous les acteurs du territoire concernés par les risques inondation et de bénéficier d'importantes subventions de l'État. Un avenant a été validé en 2021 pour une prolongation des actions jusqu'en 2023 et un ajustement du montant global à 13 M€.

Le programme comprend **34 actions, portées par la Métropole, le syndicat de l'Eygoutier, celui de la Reppe, ainsi que l'État**.

En 2022, la Métropole a publié **plusieurs documents de sensibilisation et de communication sur le risque inondation** : deux lettres d'actualité PAPI, le guide du citoyen « ensemble face aux risques inondation », des flyers à destination des syndicats de co-propriétaires, des gestionnaires d'hébergements touristiques et un flyer « Adapter votre logement ». 30 spots radio ont été lancés en périodes d'alerte météorologique. Des questionnaires ont également été envoyés aux gestionnaires de réseaux et aux établissements recevant du public afin de renforcer la sensibilisation aux risques inondation.

Concernant la lutte contre la vulnérabilité des biens et des personnes, 10 diagnostics de vulnérabilité des entreprises ont été réalisés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Les diagnostics de vulnérabilité pour les particuliers ont également démarré.

Par ailleurs, **le dossier de candidature pour le prochain PAPI (2024-2029)** a été élaboré dans la concertation avec les acteurs de la sécurité civile, de l'aménagement, de l'économie et des acteurs relais auprès de la population.

► Les études et aménagements pour réduire les inondations

Fin 2022, **les études du fonctionnement hydromorphologique** des cours d'eau et les programmes d'aménagement pour réduire les inondations sont terminées sur tous les principaux bassins versants (Gapeau, Roubaud, Eygoutier, Las, Favayrolles et Reppe).

Plusieurs études ponctuelles avec propositions d'aménagements ont, par ailleurs, été réalisées sur le Bouchou, le Pontillot, les Salles à Six-Fours-les-Plages, ainsi que le Loup et le Vignelongue à La Seyne-sur-Mer.

À Hyères, les travaux de stabilisation des berges sur le canal de Decugis se sont poursuivis, les travaux de sécurisation de la Sauvette amont ont démarré, les berges du Loup ont été sécurisées dans le quartier de Mauvéou avec le raccordement au bassin de rétention, dit des pompiers.



Ces études hydromorphologiques intègrent la connaissance du risque ruissellement : les aménagements relatifs à cet aléa seront étudiés par le Schéma Directeur métropolitain des Eaux Pluviales et de Ruissellement qui a démarré depuis 2021 par un lever exhaustif des réseaux pluviaux. En 2022, un bassin tampon des eaux pluviales a d'ores et déjà été réalisé à Costebelle à Hyères.

► La sécurisation du Mont Faron

La Métropole et la ville de Toulon se sont engagées dans **un ambitieux programme pluriannuel de prévention contre la chute de blocs (2020-2032)**. Ce programme concerne 19 sites jugés comme les plus risqués pour les populations.

Suite aux autorisations obtenues des services de l'État en 2019 les deux premiers chantiers de confortement ont démarré dès 2020 (Secteur Ouest Faron). En 2021-2022, trois nouveaux secteurs ont été mis en sécurité (Secteurs Sud et Nord-Ouest).

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique notifiée en juillet et la cessibilité des parcelles impactées par le projet (notifiée en octobre), pour les parcelles n'ayant pu obtenir des accords amiables (phase 2019-2022), la procédure d'expropriation a été lancée auprès des propriétaires des parcelles nécessaires au projet en fin d'année.

► La sécurisation de la falaise surplombant la station AmphitriA au Cap Sicié



La Métropole réalise depuis 2018, **le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA sur la commune de La Seyne-sur-Mer afin de sécuriser le personnel de la station**. Les travaux ont été finalisés en 2021 : les compartiments ont été traités par des confortements actifs (ancrages et filets plaqués) et passifs (filets pare bloc) en contre bas des falaises. En 2022, l'intervention a consisté à réaliser **les premières inspections détaillées** des ouvrages implantés en 2019 et éliminer les espèces invasives présentes sur site.

► TPM parmi les 10 lauréats de l'appel à partenaires du CEREMA « Accompagner les collectivités pour la gestion intégrée du littoral »

L'année 2022 a vu **le démarrage du volet 1 de l'étude stratégique métropolitaine de lutte contre l'érosion**, avec l'analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution. Le premier Comité technique été organisé le 28 novembre. Le CEREMA organise les ateliers d'échange avec l'ensemble des communes littorales pour acquérir de la donnée et connaître les usages et les pratiques. Le budget prévisionnel pour cette action s'élève à 188 550 € TTC dont la moitié en autofinancement pour la Métropole.



Le Las au Revest-les-Eaux

Le programme d'entretien des cours d'eau côtier de la Métropole et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Métropole met en œuvre le programme d'entretien pluriannuel (2019-2024) des cours d'eau côtiers de son territoire, hors bassins versants de la Reppe, de l'Eygoutier et du Gapeau gérés par des syndicats de rivières. Cela représente un linéaire total de 58 km de cours d'eau. Ces travaux de débroussaillage et d'entretien de la végétation des berges sont encadrés par l'arrêté préfectoral du 27 août 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du programme d'entretien pluriannuel. Il permet ainsi à TPM d'intervenir avec les moyens financiers de la taxe GEMAPI sur des parcelles privées, les cours d'eau étant non domaniaux.

Les travaux d'entretien de la végétation ont lieu chaque année, entre le 15 septembre et début mars, afin de réduire les impacts sur la faune et la flore des milieux aquatiques. L'enlèvement des déchets et des bois morts peut être réalisé tout au long de l'année.

En 2022, des opérations de débroussaillage se sont poursuivies avec des travaux de rattrapage d'entretien sur des tronçons de cours d'eau envahis par les cannes de Provence et de surveillance du développement de la végétation dans le lit et sur les berges ou des interventions d'urgence sur des arbres tombés, comme le chêne en travers du lit du Las formant un véritable barrage.

Les berges de la partie aval du Roubaud situé à Hyères ont été débroussaillées, sauf 20 mètres tous les 100 mètres. Ce secteur est localisé à proximité de la zone humide la Lieurette, riche d'un point de vue faunistique, ce qui implique de préserver des zones refuges pour la faune aquatique et l'avifaune (présence probable de Marouette ponctuée, Marouette poussin, Marouette de Baillon, Héron pourpré, Cistude d'Europe, Campagnol amphibie...).

Le dégrilleur situé sur le cours du Las au niveau du quartier du Jonquet à Toulon, fait l'objet d'une surveillance et d'interventions régulières pour l'enlèvement de bois morts et de déchets amenés suite aux précipitations, formant des embâcles.

Au total, une vingtaine de kilomètres de cours d'eau ont été entretenus en 2022 sur le territoire de la Métropole (hors syndicats de rivières).

Par ailleurs, un diagnostic technique et foncier auprès des propriétaires-riverains et des gestionnaires pour recenser les ouvrages de génie-civil sur les cours d'eau (ponts, ouvrages enterrés, berges artificialisées) s'est poursuivi dans l'optique de proposer une stratégie métropolitaine d'intervention foncière et technique.

Le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Dans le cadre du PICS, plusieurs actions de préparation de crise ont été menées :

- Un marché permettant d'alerter les populations en masse a été reconduit pour 4 ans : toutes les communes bénéficient ainsi d'un outil (autre que les sirènes) pour prévenir et alerter les populations (dans le cadre du pouvoir de police du maire) lors d'un événement de sécurité civile.
- Un nouveau marché a également permis de reconduire la capacité des communes à anticiper le comportement des cours d'eau qui traversent la Métropole : différentes stations ont été équipées de caméras de surveillance. Un algorithme permet d'envoyer aux référents des communes les seuils d'alerte par SMS et mail et de visualiser les images en temps réel.
- Une application smartphone gratuite dédiée au grand public a été développée et publiée sur les stores en octobre afin d'acculturer la population aux risques présents sur leur territoire et ainsi de mieux connaître les bons comportements à adopter en cas de survenance du risque. En plus de permettre la visualisation de l'ensemble des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) des communes du PAPI, l'application permet l'envoi de notifications de vigilance météo. En temps de crise, les personnes témoins d'un incident (arbre à terre, route inondée...) peuvent signaler cet événement au Poste de Commandement Communal de la commune concernée. L'application a pour objectif d'inciter les populations à mieux connaître les risques, pour que chacun devienne acteur de sa sécurité !
- Acquisition de matériel de lutte contre les pollutions maritimes afin d'augmenter la réponse capacitaire.
- Préparation d'exercices de simulation de crise avec les communes et les sapeurs-pompiers dans un triple objectif :

éprouver l'armement du poste de commandement communal ou intercommunal ; tester les capacités d'anticipation et envisager les premières dispositions prévues dans les plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde ; et s'entraîner à la gestion d'une situation de crise afin d'améliorer les dispositifs existants.

- **Inventaire des moyens mutualisables** des communes et des antennes. Cette base de données géo-localisée permettra de constituer un outil d'aide à la décision pour mobiliser des ressources matérielles et humaines dans le cadre de la solidarité intercommunale. Une application SIG (système d'information géographique) basée sur les outils de la Métropole sera la clé d'entrée pour visualiser l'ensemble du matériel et les modalités de mise à disposition, informations essentielles lors de la gestion de crise et pour la phase post-événement.

En cas de crise, les principales missions menées par le PICS sont le soutien logistique et la coordination entre la Métropole, les communes et les autres acteurs de la sécurité civile (SDIS, Préfecture, ...).

La Métropole se prépare également à la mise en conformité du PICS avec le nouveau cadre législatif en vigueur depuis le 25 novembre 2021, qui le rend obligatoire pour la Métropole et définit son contenu obligatoire.

Des témoignages et partages d'expérience sur le PICS de la Métropole TPM ont été organisés lors de différents temps d'échange (atelier gestion de crise et alerte des populations organisé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau ; conférence départementale « Faire face aux risques - Anticiper et gérer un incident majeur sur ma commune » ; Journée Technique nationale du CEREMA). Enfin, les 19 fiches actions du PAPI PCT (2024-209) qui seront conduites par les Collèges des acteurs de la sécurité civile en vue de l'amélioration de la connaissance du territoire et de la gestion de crise en lien avec les inondations ont été rédigées.

Simulation de crise à Carqueiranne



Données d'activités de l'administration

Archivage

56 mètres linéaires de nouvelles archives.
614 mètres linéaires occupés.
89 mètres linéaires éliminés.



Assemblées

428 délibérations du Conseil métropolitain.
701 délibérations du Bureau métropolitain.
1178 décisions du Président
et **181** arrêtés du Président.



Commande publique et politique achat

257 marchés.
101 avenants et **299** actes de sous-traitance notifiés.
60 contrats de concessions
en cours d'exécution, dont **3** notifiés en 2022.
25 commissions d'appels d'offres et commissions
de délégations de service public.

→ **Actions de formation et d'information à destination des agents de la Métropole.**

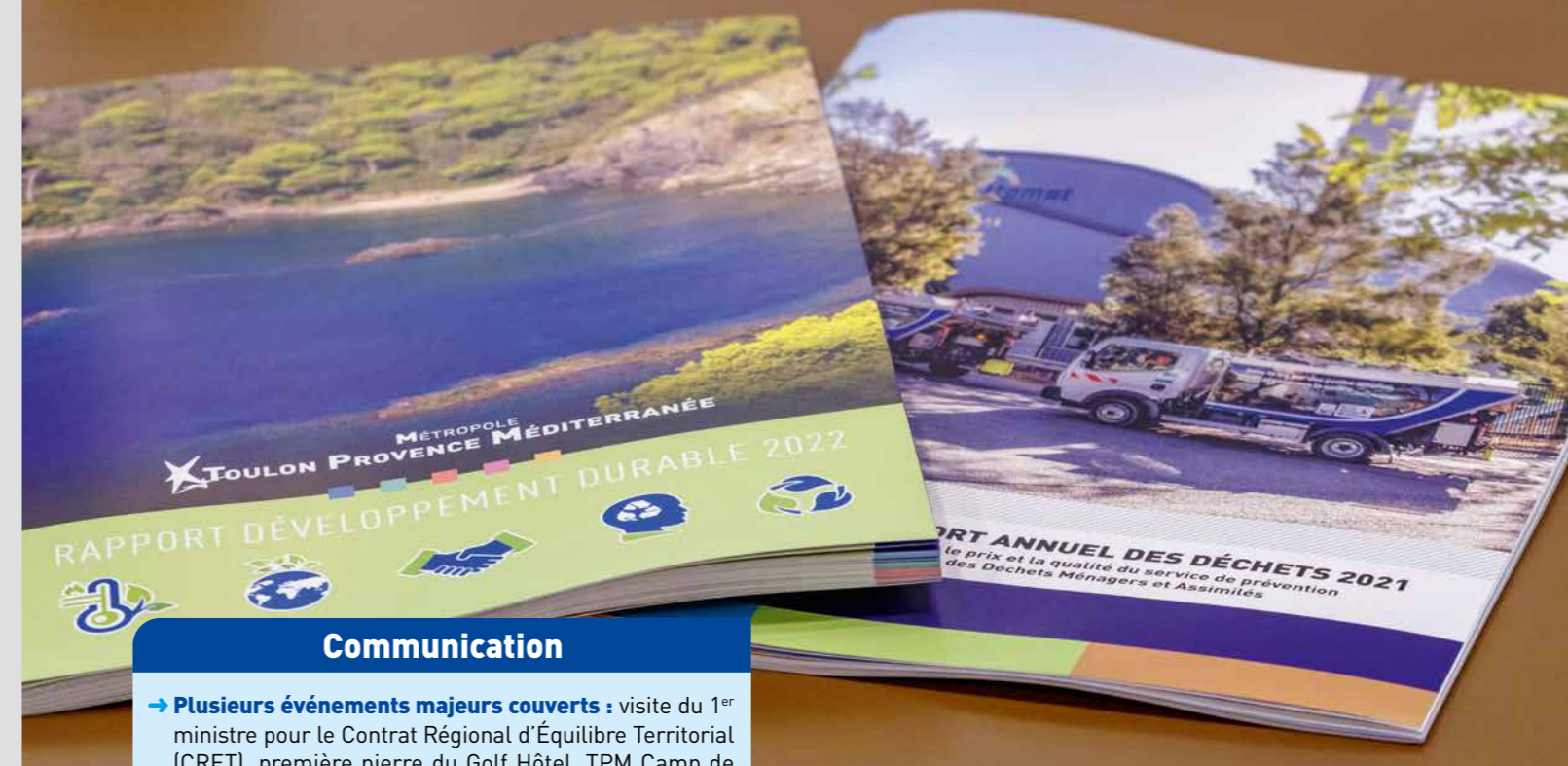
→ **Quelques opérations de travaux remarquables :**

- Travaux pour la réhabilitation d'un immeuble destiné à l'installation d'un Data Center et de la direction des ressources numériques de TPM et de Toulon, 17 lots, estimation **4 230 000 €HT**.
- Travaux de requalification de l'avenue Jean Monnet 2 - Territoire de La Crau, estimation **1 560 000 €HT**.
- Travaux de pose d'une canalisation sous-marine et terrestre d'alimentation en eau potable entre le continent et l'île de Porquerolles (Sealine), estimation **3 960 000 €HT**.
- Prestations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de l'Opéra de Toulon, estimation **2,9 M€HT**.

→ **Le renforcement de la fonction Achat :**

La Métropole a souhaité renforcer la fonction Achat avec la création de la Direction du Pilotage, de la Stratégie et de l'Évaluation de l'Achat au sein de la DGA « Finances et Moyens ». Elle doit notamment permettre de structurer les achats au sein de la Métropole et d'accompagner la mise en œuvre de politiques publiques responsables grâce à la commande publique. Les premières actions mises en place ont été les suivantes :

- **L'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) en Conseil métropolitain du 15 décembre 2022.** Il incite à la pleine utilisation des dispositions du code de la commande publique en matière de responsabilité sociétale et environnementale et à recourir aux opérateurs économiques innovants.
- **La mise en place d'une programmation pluriannuelle des achats 2023/2024** afin de fluidifier la passation des marchés et d'établir une stratégie d'achat.
- **La création du « Club Achat Public »** autour d'une communauté d'acheteurs pour professionnaliser les équipes et diffuser une culture de l'achat responsable et performant. Un espace « Achats - Stratégie » est par ailleurs disponible sur le bureau numérique.
- **L'animation du comité de pilotage annuel** dans le cadre du suivi de la Convention de partenariat conclu en 2020 avec l'UGAP.



Communication

→ **Plusieurs événements majeurs couverts :** visite du 1^{er} ministre pour le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET), première pierre du Golf Hôtel, TPM Camp de base Coupe du monde de rugby, inauguration du XL Data Center, nouvelles enseignes quartier des Halles, Design Parade et inauguration de l'exposition *Intérieurs Modernes*, Ports Propres, La chanson de l'année, inauguration de la Levée Saint-Nicolas aux Salins, canal d'avivement de Saint-Elme, inauguration du Parc de la Loubière, réhabilitation du Foyer Campra à l'Opéra, 1^{ers} Trophées TPM, signature Nos Territoires d'abord, inauguration de la Halte Sainte Musse...

→ **Publications :** 11 CLIP (journal interne), Guide Écoresponsable, Rapport développement durable, programmes des saisons culturelles du Conservatoire TPM, Guide du Vélo, La Ville et Moi, brochure PAPI, Guide de collecte des déchets, Guide des Plaisanciers, brochure Accessibilité, dépliant Fête de la nature, Richesses de la Mer, ... ainsi que flyers, kakémonos, banderoles, affiches, panneaux, ...

→ **Communication digitale :**

14 newsletters.
84 vidéos diffusées sur différents canaux : site Internet, Facebook, Instagram, réseaux sociaux Terre de Sport, site Internet du Conservatoire TPM, vœux de TPM, ...
60 post Facebook.
42 publications Instagram, et de nombreux partages de stories d'équipements ou de partenaires.
85 actualités sur le site www.metrololetpm.fr et de nombreux agendas.

→ **Relations Presse :**

36 achats d'espace publicitaire presse-media sur **16** événements.
58 événements sur lesquels la Métropole a communiqué auprès des médias (conférences de presse ; conseils métropolitains, communiqués de presse).
271 retombées presse directes dont **265** médias locaux et régionaux & médias spécialisés et **6** médias nationaux.

Finances

1 budget principal et **18** budgets annexes.
43 465 mandats. **6 678** titres.

Passage du logiciel Coriolis V4 à e-GF en juin 2022.



Contrôle de gestion

3 rapports d'audit et plans d'action (organisation de la fonction financière ; régies des parkings ; régies de l'eau).
Réalisation de la cartographie des processus.
Prise en compte des risques d'atteinte à la probité dans la démarche de cartographie des risques.
Contrôles de niveau 3 des régies portuaires (8 ports contrôlés), contrôle externe de 2 associations subventionnées et mise à jour de la galaxie des satellites.
Mise à jour de 5 procédures et plans de contrôles associés (régies portuaires) et **réaction de 7 modes opératoires** (Système d'Information Financier).

2 projets initiés sur le volet organisationnel et fonctionnel : GED (Gestion Électronique de Documents) et SID (Système d'Information Décisionnel).

Courrier

6044 courriers reçus (enregistrés).

81 937 courriers remis.

Juridique

302 avis formalisés.

Moyens généraux

31 461 appels téléphoniques gérés par l'accueil.

1084 ordres de réparation pour **855** véhicules légers/utilitaires et 2 ou 3 roues.

9 bâtiments surveillés et **280** biens visités régulièrement.

Patrimoine bâti

3 858 000 € consacrés au patrimoine bâti de TPM (2,1 M€ en fonctionnement et 1,760 M€ en investissement).

277 bâtiments gérés par la Métropole.

12 885 heures de main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie.

4378 compteurs pour la fourniture d'énergies (gaz, eau, électricité).

→ Principaux travaux :

- **Le Phoenix** : rénovation de l'onduleur et réfection de l'étanchéité de la coursive ouest : **85 688 €**.
- **Annexe Théâtre Liberté** : rénovation de l'isolation et étanchéité de la toiture : **59 330 €**.
- **Villa Tamaris** : installation d'une nouvelle porte d'entrée et d'une vidéosurveillance ; réfection de la balustrade et des escaliers extérieurs et réalisation d'un sol en résine au 2^{ème} étage : **229 127 €**.
- **Lagoubran voirie** : réhabilitation de l'atelier ferronnerie : **104 911 €**.
- **Oiseau de Feu** : installation d'une alarme anti-intrusion et d'un contrôle d'accès ; création de bureaux et cloisonnement : **170 898 €**.
- **Hôtel de la Métropole** : remplacement de la climatisation à divers étages, création d'une ventilation dans le local froid en toiture, installation de bornes de charge pour véhicules électriques et câblage électrique pour les visions des salles de réunions : **52 800 €**.
- **Conservatoire TPM, site de Toulon** : remplacement de la climatisation dans les « douves », installation d'une climatisation au 1^{er} étage, isolation acoustique et phonique des salles de cours du 1^{er} étage, création d'un local climatisation et isolation d'une salle située au rez-de-chaussée : **518 300 €**.
- **Maison du Patrimoine** : remplacement et amélioration du système audio et vidéo : **115 000 €**.

Ressources humaines

4736 jours de formation réalisés.

2974 candidatures sur des postes publiés,

1114 candidatures spontanées.

313 jurys organisés.

16 réunions de dialogue social : **12** réunions de Commissions Administratives Paritaires, **2** séances du Comité Technique, **2** séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (61 points étudiés).

→ Au 1^{er} janvier 2022, **reprise en régie du parking de la Tour Fondue avec l'intégration de 3 agents de droit privé.**

→ **Application de mesures réglementaires** : reclassement indiciaire impactant les plus bas salaires (intervenu au 1^{er} janvier 2022) et reclassement des catégories B (intervenu au 1^{er} septembre 2022).

→ **Organisation du scrutin relatif aux élections professionnelles.**

→ **Coproduction du règlement du temps de travail de la Métropole** applicable au 1^{er} janvier 2023.

Immobilier et foncier

▶ Action foncière

34 dossiers d'acquisitions foncières réalisées pour un total de **25 101 065 €**.

5 dossiers de cessions immobilières pour un total de **1 427 000 €**.

8582 déclarations d'intention d'aliéner traitées sur l'ensemble des **12** communes.

17 exercices du droit de préemption pour un montant total de **2 454 999 €** :

4 exercices directs par la Métropole, **2** exercices délégués à l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA, **2** exercices délégués à Var Aménagement Développement, **8** exercices délégués aux communes.

▶ Gestion immobilière et domaniale

5 nouveaux biens remis en gestion par l'EPF PACA (soit un total de 80 biens remis en gestion par l'EPF PACA).

52 locataires (dont 8 mouvements).

40 autorisations ou conventions d'occupation temporaire (AOT ou COT) du domaine public métropolitain consenties à titre onéreux, et 5 à titre gracieux.

12 prises à bail signées. **26** logements de fonction.

27 biens en copropriété (assemblées générales...).

4 mises en concurrence.

23 interventions de sécurisation de biens en urgence.

154 582 m² de débroussaillage sur **52** sites EPF.

Acquisition de la **Maison de la Créativité**, dédiée à l'enseignement supérieur, pour **27,7 M€**.

Vie associative (tous services confondus)

Plus de **420** associations aidées par la Métropole.

14 M€ attribués.

Ressources numériques (Direction mutualisée avec la ville de Toulon)



3876 postes de travail.

206 applications en production

et plus de **100** montées de version.

540 utilisateurs actifs SIG (Système d'Information Géographique) pour une centaine d'applications.

2840 téléphones fixes et **1518** lignes actives dans la flotte mobile.

15 165 tickets « incidents ».

32 projets applicatifs.

Plus de **300** sites en gestion sur le territoire TPM.

410 km de fibre optique.

Plus de **400** caméras de vidéo protection.

→ **Projet smart TPM**, subventionné Feder, avec la mise en service de l'application citoyenne VIGIE RISQUE, la pose de capteurs de stationnement sur différents parkings de la Métropole et la récupération des données de stationnements, la mise en place de tableaux de bord énergétiques et environnementaux (pollution de l'air, mesure du bruit avant, pendant et après travaux).





Impression : Groupe IMPREMIUM - 200 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard, Frédéric Robert et Olivier Pastor

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83